This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

6103/2

Ш/б

MÉMOIRES SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DERNIÈRE ANNÉE DU RÈGNE DE LOUIS XVI, ROI DE FRANCE.

TOME II.

MÉMOIRES
SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA DERNIÈRE ANNÉE
DU RÈGNE DE LOUIS XVI,
ROI DE FRANCE.

Par ANT.-FR. BERTRAND-DE-MOLLEVILLE,
Ministre d'Etat à cette époque.

. . . . *Quæque ipse miserrima vidi*
Et quorum pars . . . .
VIRG.

TOME SECOND.

A LONDRES,
Chez STRAHAN et CADELL, dans le Strand.
ET A PARIS,
Chez les marchands de nouveautés.

1797.

DC
.137
.B55
v.2

693685-020

MÉMOIRES SECRETS

DE LA DERNIÈRE ANNÉE

DU RÈGNE DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

CHAPITRE XV.

Conférence avec Linguet. — Sa proposition d'envoyer M. Duchilleau à Saint-Domingue. — Conditions proposées par M. Duchilleau. — Linguet me dénonce à l'Assemblée. — Sensibilité du Roi. — Preuve de sa fidélité à la Constitution. — M. de Narbonne. — Traits qui peignent le caractère du Roi.

MON discours sur les désastres de Saint-Domingue fut vivement applaudi de l'assemblée; mais il n'en déplut pas moins aux apôtres de la liberté des noirs, et particulièrement à Brissot et Condorcet dont j'avois réfuté les opinions, sans les nommer, mais de manière à en démontrer l'absurdité. Ce fut une

petite vengeance des sarcasmes qu'ils lançoient journellement contre moi dans leurs journaux. Mais mes accusateurs furent encore plus irrités de l'observation qui terminoit mon discours ; cette attaque directe fixa sur eux tous les regards. Mon discours rétablit un peu mon crédit dans l'assemblée ; et le lendemain, un personnage qui ne voulut pas dire son nom, vint me demander une courte entrevue pour me communiquer des choses de la plus haute importance. Comme dans ma situation ces sortes de visites étoient un peu suspectes, je ne le reçus point dans mon cabinet, mais dans mon sallon, où j'étois plus à portée de mes domestiques. Un petit homme assez mal vêtu, et porteur d'une figure peu revenante, se présente : j'allai au-devant de lui et lui demandai si c'étoit lui qui avoit à me communiquer une affaire importante.

Oui, monsieur, c'est moi, me répondit-il.

Et quel en est l'objet, lui demandai-je ?

De vous rendre, répliqua-t-il, le plus grand des services ; car il s'agit de vous indiquer l'unique moyen de rétablir l'ordre et la paix à Saint-Domingue.

Ce seroit effectivement, lui dis-je, un service très-important.

Eh bien ! monsieur, je vous l'apporte.

En supposant, ajoutai-je, qu'il soit aussi sûr que vous semblez le croire, croyez-vous, monsieur, me dit le petit homme, que s'il n'étoit pas très-sûr, j'aurois quitté mes affaires pour venir ici perdre mon temps à causer avec vous et vous faire perdre le vôtre ? Mes moyens sont sûrs, monsieur, et très-sûrs. Il seroit inutile de vous dire que la foiblesse de M. de Blanchelande a causé tout le mal. Vous ne jugeriez pas probablement à propos d'en convenir ; et en qualité de ministre, vous vous croiriez autorisé à tenir un langage opposé à vos sentimens. Mais il me suffit de savoir ce que vous devez nécessairement penser de M. de Blanchelande, et je suis convaincu, ajouta-t-il d'un ton de satisfaction, que si on vous présentoit un homme d'un mérite supérieur, déjà connu à Saint-Domingue par sa fermeté et son équité, estimé et respecté généralement par les noirs, les blancs et par les hommes de toutes les teintes, un homme enfin dont la présence fut capable d'en imposer, vous n'hésiteriez point à l'envoyer dans cette île. Eh bien ! monsieur, c'est cet homme que je viens vous offrir ; ce n'est pas moi, mais un

second moi-même ; c'est M. Duchilleau, mon ami intime. Il est à présent à environ cent lieues de Paris, et ne se doute pas très-certainement de ma proposition. Je ne lui ai pas encore écrit ; c'est le discours que vous prononçâtes hier qui m'en a suggéré l'idée. Je ne suis pas même très-sûr que M. Duchilleau voulut accepter ce poste, si je n'employois pas mon influence pour le déterminer, et si je ne promettois pas de l'accompagner.

La surprise m'empêcha d'interrompre la volubilité de son discours ; mais lorsqu'elle fut un peu calmée : — Oserois-je vous demander, monsieur, lui dis-je, en quelle qualité vous vous proposez d'accompagner M. Duchilleau ? est-ce comme son aide-de-camp ?

Son aide-de-camp ! répète mon homme ; vous devez bien voir, monsieur, que je n'ai ni l'air ni la tournure d'un aide-de-camp ; d'ailleurs, le militaire n'est point ma profession. Mais, voici le fait. M. Duchilleau, qu'on peut regarder comme le plus habile gouverneur que nous ayons eu depuis très-long-temps dans nos colonies, entend parfaitement tout ce qui concerne la partie mili-

taire, mais il ne connoît rien du tout à l'administration civile, et c'est moi qui me chargerai de cette tâche.

Fort bien! lui répondis-je en souriant; mais il est nécessaire que je sache votre nom.

Pourquoi faire? répondit-il : ma proposition n'est-elle pas assez avantageuse pour me dispenser de décliner mon nom?

Je ne prétends pas, lui dis-je, en contester le mérite; mais vous ne supposez pas que je puisse me permettre de proposer au roi un personnage anonyme pour intendant de Saint-Domingue.

Eh bien! monsieur, je me nomme Linguet.

Oh! monsieur Linguet, je suis très-flatté d'avoir l'honneur de vous voir.

Mais ma proposition, reprit-il, qu'en pensez-vous? Vous avez l'air d'en rire.

Cela ne m'empêche pas, lui répondis-je, d'en faire le cas qu'elle mérite. Je vous promets d'en informer le roi, qui connoît M. Duchilleau beaucoup mieux que moi.

Mais si vous riez, répliqua-t-il, lorsque vous en parlerez au roi, il riera aussi, et *votre* affaire sera manquée; je dis *votre* affaire et non celle de M. Duchilleau ni la mienne, car de notre part ce sera un sacrifice.

Je lui souhaitai le bon jour en promettant de communiquer cette affaire au roi avec toute la gravité qu'elle exigeoit.

Je reçus le lendemain un billet de madame Duchilleau, qui me demandoit, pour le jour suivant, un rendez-vous que je lui donnai. Je supposai que Linguet lui avoit fait part de notre conversation, et que c'étoit à cette occasion qu'elle désiroit m'entretenir. Madame Duchilleau fut fort exacte à l'heure convenue; elle me dit qu'étant informée qu'on pensoit à son mari pour le gouvernement de Saint-Domingue, elle venoit, en son absence, causer avec moi sur ce sujet, parce qu'elle connoissoit parfaitement les conditions qui pouvoient seules déterminer son acceptation. Je lui répondis que j'ignorois qu'on eut pensé à M. Duchilleau pour le gouvernement de Saint-Domingue; qu'à la vérité M. Linguet m'en avoit parlé la veille, mais que le roi ne m'en avoit jamais dit un seul mot. Quoi qu'il en soit, ajoutai-je, comme il seroit possible que sa majesté jettât les yeux sur M. Duchilleau, vous pouvez, si vous le jugez à propos, m'informer de ses conditions. Elle tira de sa poche un mémoire de quatre pages, elle le

lut et me le laissa. Les principaux articles consistoient : 1°. dans le paiement des dettes contractées par M. Duchilleau à la suite des pertes occasionnées par sa subite destitution de ce gouvernement; elle les estimoit 300,000 liv.; 2°. les frais de son voyage et de son établissement, 200,000 ; 3°. pour les gages annuels de sa place, 300,000 liv. ; 4°. la liberté de destituer et de remplacer tous les officiers civils et militaires ; 5°. carte blanche pour la manière de conduire son administration, etc.

Quelque précieux que pûssent être les services de M. Duchilleau, les nouveaux réglemens ne permettoient pas de les acheter au prix que son épouse exigeoit, et elle m'assura positivement qu'elle ne rabattroit rien d'aucune de ses demandes. En conséquence, lorsque j'en rendis compte au conseil, ses conditions ne servirent qu'à montrer la haute opinion qu'elle avoit du mérite de son mari, contre lequel je suis fort éloigné de vouloir élever le moindre doute. Je ne connoissois point M. Duchilleau ; j'étois très-imparfaitement informé de la situation de Saint-Domingue tandis qu'il y commandoit, et j'ignorois totalement les motifs de son rappel.

Linguet, irrité du mauvais succès de sa proposition, résolut de s'en venger, et prit sur lui de présenter contre moi à l'assemblée une accusation indécente et ridicule. Deux gardes - magasins de Trincomale dans les Grandes-Indes, ayant été convaincus de dilapidations pour la valeur de plus d'un million de livres, furent arrêtés et transportés en France pour y être jugés. Les informations relatives à cette affaire avoient été envoyées au ministre de la marine, et contenoient, entr'autres pièces à leur charge, une confession signée par les accusés, dans laquelle ils s'avouoient coupables de quelques dissipations dont ils restreignoient la valeur à la somme de trois cents mille livres. A leur arrivée en France, ces deux hommes, nommés Labadie et Gallet, furent incarcérés dans les prisons de Brest. C'étoit au commencement de la révolution : les ministres occupés alors d'affaires plus pressantes, perdirent de vue celle des deux accusés; et comme ils ne pouvoient pas espérer d'échapper à la peine capitale, ils se gardèrent de réclamer contre cette négligence. Lorsque les anciennes cours de justice furent supprimées et remplacées par les nouveaux juges, l'affaire des deux gardes-magasins fut portée au

tribunal du district de Quimper. A force d'argent et d'intrigues, les prisonniers parvinrent à se faire juger en 1791, sans la participation du gouvernement; en conséquence, les pièces relatives à cette affaire, qui étoient déposées dans mes bureaux, ne furent point produites, et le tribunal ne trouvant point de preuves suffisantes de leur crime, les acquitta complétement. Les accusés blanchis et rendus à la liberté, restèrent fort tranquilles jusqu'au moment où l'assemblée prit sous sa protection une vingtaine de factieux que M. de Fresne, gouverneur de Pondichéry, avoit envoyés en France. Un décret rendu en faveur de ces vingt intrigans, les acquitta, attribua leur conduite au zèle du patriotisme, et ordonna qu'ils seroient reconduits dans l'Inde aux frais publics.

Les gardes-magasins de Trincomale imaginant qu'ils pourroient se faire comprendre dans ce décret, vinrent me trouver; et se présentant comme des victimes du despotisme; réclamèrent non-seulement le bénéfice du décret, mais une somme de cent cinquante mille livres pour indemnité de leur longue et injuste détention. Lorsqu'ils me présentèrent leur premier mémoire, je

n'étois point instruit de leur affaire ; je leur répondis que je ne pouvois pas me permettre de les comprendre dans un décret qui nommoit toutes les personnes en faveur desquelles il avoit été rendu, et qu'il n'y étoit question ni de Gallet ni de Labadie : quant à l'indemnité qu'ils demandoient, je les assurai que je l'examinerois et que je leur rendrois justice.

Je reçus, environ huit jours après, leur seconde visite, et quoiqu'informés que j'avois dans mes bureaux les preuves incontestables de leurs friponeries, ils ne laissèrent pas de réclamer encore effrontément leur indemnité.

— Avez-vous perdu le bon sens, leur dis-je avec indignation, et assez haut pour être entendu de tous ceux qui se trouvoient à mon audience ?

— Non, monsieur, me répondirent-ils un peu déconcertés de ma question.

— Et vous imaginez, repris-je, que j'en suis assez dépourvu pour accorder une indemnité de cent cinquante mille livres à des gens qu'on auroit condamnés à la potence si on leur avoit rendu justice !

— Comment, monsieur, n'avons-nous pas été acquittés honorablement ?

— Vous avez été acquittés, leur répon-

dis-je, parce que les preuves de votre crime, qui sont dans mes bureaux, n'ont pas été produites. Mais les voici; et vous pouvez compter que je vais demander la révision du procès. Nous verrons alors l'indemnité qui vous est due pour avoir volé à l'Etat, conformément à votre propre confession, la valeur de trois cents mille livres.

Ils parurent un peu troublés de cette déclaration; néanmoins ils menacèrent en sortant d'aller se plaindre à l'assemblée du despotisme ministériel, et de ce qu'ils appeloient ma dureté, etc. Leur première démarche fut de consulter Linguet, qui entreprit, sans hésiter, leur défense. Il rédigea un long discours, en forme de pétition, qu'on annonça à l'assemblée comme une accusation grave dirigée contre moi. Il n'en fallut pas davantage pour obtenir à Linguet la permission de débiter sa diatribe dès qu'il se présenteroit à la barre, et pour lui assurer la faveur de tous les ennemis que j'avois dans l'assemblée.

Après être convenus avec Linguet du jour où il produiroit son accusation, ils lui recommandèrent de la réserver pour l'assemblée du soir, parce qu'elle étoit généralement

moins nombreuse, et qu'il seroit plus facile de s'assurer une majorité. En conséquence, M. Linguet se présenta le soir à la barre entre ses deux cliens. Lorsqu'il eut obtenu la parole, il commença un discours très-long et très-circonstancié sur nos premiers établissemens dans l'Inde. Il s'étendit avec beaucoup d'emphase et de gesticulations, sur les vices de l'administration, sur le despotisme et l'incapacité des agens du gouvernement, etc. Sa harangue alloit si peu au fait, que l'assemblée manifesta des signes d'impatience; mais Linguet continue sans miséricorde. Enfin des murmures et des baillemens se firent entendre. Plusieurs voix s'écrièrent: — » avocat, au déluge; » d'autres: — « au fait, avocat, pour l'amour de dieu, au fait! » Linguet, offensé de cette insulte, n'y répondit que par des regards d'indignation, qu'il lançoit sur ceux qui l'avoient interrompu. La sonnette du président rétablit le silence, et Linguet reprit impitoyablement le fil de son discours, mais à une époque si reculée de notre tems, que la patience des membres fut totalement épuisée, et les cris de — » avocat, au déluge, se renouvelèrent dans tous les coins de la salle avec tant de véhé-

mence, que le président crut devoir inviter M. Linguet à se renfermer dans les faits relatifs à l'objet de sa pétition.

« Je sais mieux que tout autre, répondit Linguet d'un ton présomptueux, ce que je dois dire ou faire pour l'intérêt de mes cliens. Vous entendrez tout ou rien. »

De toute part le mot — » rien, rien, rien, se fit entendre. Comme c'étoit évidemment le vœu de la majorité, le président gratifie les pétitionnaires des honneurs de la séance, et leur dit de laisser leur pétition sur le bureau.

Non, M. le président, s'écria Linguet en fureur. Je remporte mon discours, puisque l'assemblée refuse de l'entendre; et quant aux honneurs de la séance, je vous en remercie, j'ai d'autres affaires qui m'appellent. Il déchira son mémoire en morceaux et disparut à la grande satisfaction de l'audience.

Au premier conseil on m'informa de cette scène et de toutes ses circonstances. J'en fis part au Roi, qui l'apprit avec d'autant plus de plaisir, qu'il avait craint que cette manœuvre ne m'attirât quelque persécution.

Nous fûmes témoins dans ce même conseil

d'une scène fort différente et beaucoup trop intéressante pour être passée sous silence. M. Cahier de Gerville fit la lecture d'un projet de proclamation relative aux meurtres, aux pillages et autres violences qu'on exerçoit alors très-fréquemment, et particulièrement contre la noblesse, sous le prétexte d'aristocratie, etc. Cette proclamation contenoit la phrase suivante: » *ces désordres troublent le bonheur dont nous jouissons.* » Il ne l'eut pas plutôt prononcée, que le Roi lui dit: — « il faudra changer cette phrase. » M. Cahier l'ayant relue, dit qu'il n'appercevoit pas ce qu'il falloit changer.

« Ne me faites point parler de mon bonheur, reprit sa majesté, fort émue. Je ne puis pas autoriser une expression si contraire à mes sentimens. Comment pourrois-je être heureux, M. de Gerville, lorsque personne en France ne jouit du bonheur ? Non, monsieur, les français ne sont point heureux, je n'en suis que trop convaincu. Ils le seront, je l'espère, et c'est mon vœu le plus ardent. Quand nous en serons là, je jouirai de leur bonheur, et je pourrai le déclarer sans imposture. »

Ces mots que le Roi prononça d'une voix

entrecoupée, firent sur nous une vive impression, et fut suivie durant quelque minutes d'un profond silence. Sa majesté craignant que les indices de sensibilité qu'elle n'avoit pas pu contenir, n'élevassent des soupçons sur la sincérité de son attachement pour la constitution, saisit un instant après l'occasion que M. de Gerville lui fournit, pour faire connoître qu'elle étoit résolue d'observer scrupuleusement le serment qu'elle avait fait de la soutenir. Dans une affaire que M. Cahier rapporta, le Roi adopta une opinion beaucoup plus strictement conforme à la lettre de la constitution, que celle du ministre. Je n'en citerai point ici les circonstances, parce qu'elles occuperont nécessairement une place dans le compte de mon administration que je présentai à l'assemblée, lorsque je donnai ma démission.

Comme parmi les membres du conseil M. de Gerville étoit le plus chaud partisan de la constitution, il parut peu honteux de trouver le Roi plus scrupuleux que lui sur son observation.

Il arriva dans cette séance sérieuse un petit incident auquel je n'aurois pas fait la moindre attention, sans la plaisanterie de

M. de Narbonne, à laquelle il donna occasion.

Tandis que le roi se levoit de son siége pour prendre une plume sur la table, un bruit sourd et suspect se fit entendre assez distinctement pour déconcerter tous les membres du conseil qui, après s'être mutuellement regardés d'un air de surprise, reprirent la discussion de l'affaire alors en délibération. Après le conseil, les ministres se rendirent à l'appartement destiné à leurs comités. La sensibilité du roi pour sa propre situation et sa sollicitude pour le bonheur de la nation, nous avoient émus si vivement, que nous ne pouvions parler que de ses vertus. M. de Narbonne ayant pris à son tour la parole, nous dit d'un ton très-sérieux: « — Messieurs, je partage très-sincèrement le respect et l'admiration que les excellentes qualités du roi vous inspirent; néanmoins, comme nous ne sommes pas les seuls que sa majesté consulte, il sera prudent de nous tenir sur nos gardes, et particulièrement d'après ce que nous venons d'entendre dans le conseil. En y réfléchissant sérieusement, on pourroit soupçonner sa majesté d'être plus que jamais disposée *à nous péter dans la main.* »

Cette

Cette saillie fit rire tous les membres du comité et les disposa tellement à la plaisanterie, qu'il fut impossible de parler d'affaires.

Je citerai ici une particularité qui peut servir à donner une idée du caractère de Louis XVI. Sa timidité naturelle et la difficulté avec laquelle il exprimoit généralement ses pensées, disparoissoient totalement lorsqu'il étoit question de la religion, du soulagement du peuple ou du bonheur de la France. Dans ces occasions il parloit avec une énergie et une facilité dont les nouveaux ministres, qui partageoient l'opinion générale de son incapacité, étoient toujours infiniment surpris. Je ne prétends pas dire que Louis XVI fut un grand génie; mais je suis convaincu que les dispositions qu'il tenoit de la nature étoient fort au-dessus de la médiocrité, et que si on les avoit cultivées par une éducation convenable au rang qu'il devoit occuper, il auroit été classé, par la postérité, parmi les plus vertueux et les plus sages de nos rois. Nous avions journellement l'occasion de reconnoître chez lui les indices généralement considérés comme les preuves d'un esprit actif et intelligent. Tout en lisant

des lettres, des mémoires ou des papiers publics, il prêtoit assez d'attention aux discussions du conseil, pour être parfaitement au fait de tout ce qui s'y passoit, et il nous l'a souvent prouvé par ses observations sur ce qu'il avoit lu et sur ce qu'il avoit entendu. En voici un exemple frappant. Un jour que le roi s'occupoit à lire des lettres, des mémoires et des journaux; tandis que ses ministres discutoient les affaires de leurs départemens, M. de Gerville fit un rapport sur une question délicate, dont la décision fut remise à la huitaine. Mais ce ministre ayant omis dans son second rapport une circonstance essentielle qu'il avoit insérée dans le précédent, le roi lui en fit l'observation, à la grande surprise de tous les membres du conseil qui l'avoient supposé exclusivement attentif à ses lettres, mémoires, et sur lesquels il avoit effectivement fait des réflexions très-judicieuses. Il est de fait qu'aucun de nous ne pouvoit joûter avec le roi pour la mémoire, et son jugement n'étoit pas moins sûr.

Je puis affirmer, avec vérité, que durant tout le temps de mon administration, toutes les mesures importantes que j'ai vu sou-

mettre au jugement du roi, après avoir été discutées dans le conseil, ont été perfectionnées par les changemens que sa majesté a proposé d'y faire.

CHAPITRE XVI.

Mesures des ministres pour gagner les principaux journalistes de la capitale. — M. de Narbonne se charge de traiter avec Brissot et Condorcet. — Suites de cette négociation. — Atrocités imputées au roi par Brissot dans sa feuille du 28 janvier. — Je dénonce cette feuille au conseil, et je propose de faire poursuivre l'auteur par l'accusateur public. — Les autres ministres opinent qu'il vaut mieux mépriser cette insulte. — J'écris au roi sur ce sujet. — Apparence de rupture avec Alger. — Rapide succès des mesures employées dans cette occasion. — Offre remarquable du Dei au roi. — Message secret de Tippoo-Saïb. — Ses présens. — Conversation avec la reine.

LA grande influence des journaux sur l'opinion publique fit juger au ministre qu'il étoit important d'assurer au moins leur silence, si on ne pouvoit pas obtenir leur

approbation. Cette question fut discutée à fond dans un comité tenu chez M. de Gerville. M. de Narbonne se chargea de négocier avec Brissot, rédacteur du Patriote français, et avec Condorcet, auteur de la Chronique de Paris. Il en résulta que ces deux journalistes chantèrent les louanges de M. de Narbonne, et attaquèrent M. de Lessart et moi avec une nouvelle violence. Nous en fîmes l'observation à M. de Narbonne, qui nous répondit qu'il leur en avoit déjà fait des reproches, et qu'ils lui promettoient tous les jours de changer de style. Il nous assura qu'il leur parleroit encore. Il le fit sans doute, mais avec si peu de succès, que Brissot, peu content de déchirer les ministres dans lesquels le roi sembloit placer particulièrement sa confiance, poussa l'audace jusqu'à publier dans sa feuille du 28 janvier, contre le roi personnellement, les plus infâmes calomnies. Je dénonçai cette feuille au conseil comme une attaque criminelle qui exigeoit un châtiment exemplaire. Mais les ministres plus anciens, et le roi lui-même, accoutumés à mépriser les pamphlets, y attachèrent peu d'importance. Ils ne réfléchirent pas que quoique dans des temps

paisibles et sous un gouvernement bien ordonné, on put tolérer sans danger l'insolence d'un journaliste, dans la présente situation de la France, les écrits incendiaires entretenoient la fermentation qui existoit déjà dans l'esprit de la populace, et tendoient à provoquer l'insurrection, le pillage et le meurtre; que l'impunité des journalistes ne servoit qu'à les rendre plus dangereux et à les multiplier au point que leur châtiment devenoit impossible. J'ajoutai que si le roi persistoit à croire que, relativement à sa personne, il étoit au-dessous de sa dignité de faire attention aux calomnies, je n'avois rien à objecter; mais que pour mon compte, quoique très-disposé à mépriser les injures des journalistes, tant qu'ils se borneroient à des déclamations vagues, je n'aurois pas la même condescendance pour des imputations calomnieuses, et que si ma place de ministre me privoit du droit de repousser l'imposture, je supplierois sa majesté d'accepter ma démission, et me pourvoierois en réparation pardevant les tribunaux, afin de rendre la fausseté des accusations évidente. Les ministres approuvèrent mon raisonnement, pour ce qui

me concernoit, mais ils prétendirent qu'il ne pouvoit pas s'appliquer aux insultes dirigées personnellement contre le roi, parce que la constitution gardoit le silence sur la manière de procéder contre les journalistes qui publieroient contre lui des calomnies.

Les romains, leur répondis-je, n'avoient point de loi contre le parricide, parce qu'il n'étoit point entré dans l'esprit des législateurs que ce crime fut possible; mais leur intention ne fut pas très-certainement d'accorder l'impunité à un fils qui égorgeroit son père, et il me semble que Brissot n'est pas plus autorisé à calomnier le roi, par le silence de la constitution.

Cependant, en raison des circonstances délicates dans lesquelles le roi se trouvoit pour le moment, on jugea qu'il falloit réfléchir mûrement à la conduite qu'il convenoit de suivre dans cette affaire, et cette discussion fut remise à la séance suivante.

Le roi, quoique doué d'un jugement très-sain, avoit malheureusement tant de timidité et si peu de confiance en lui-même, qu'il étoit sujet à préférer l'opinion des autres à la sienne, quoiqu'elle fut moins bonne. Dans

toutes les occasions il déféroit à l'avis de la majorité du conseil. Mais comme le jugement de sa majesté me paroissoit beaucoup plus sûr que celui de mes collègues, je ne proposois jamais, ni dans le comité, ni dans le conseil, une mesure importante avant de l'avoir soumise d'abord aux observations du roi, et c'est ce que je fis dans cette occasion, comme on le verra par la lettre suivante que je lui écrivis le lendemain.

31 *janvier* 1792.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre majesté le contenu d'une lettre que je me propose d'adresser à l'assemblée nationale, relativement à l'exécrable feuille du *Patriote Français* qui parut dimanche.

« Après y avoir réfléchi mûrement, j'ai pensé qu'une dénonciation faite à l'accusateur public par les ministres, en qualité d'agens du pouvoir exécutif ou même de simples citoyens, pouvoit être également considérée comme irrégulière, parce que la manière de procéder n'est pas clairement indiquée par la constitution. Mais le roi est évidemment tenu d'employer tous les pou-

voirs qui lui sont délégués, à maintenir la constitution et à faire observer ses loix. Cette obligation comprend celle de faire respecter les autorités constituées, et de veiller sur l'exécution du dix-septième article du cinquième chapitre de la constitution. Cet article s'applique incontestablement à l'insulte commise par l'auteur et par l'imprimeur du journal intitulé le Patriote Français. Le roi peut donc ordonner à l'accusateur public de les livrer à la justice ; on pourroit même dire avec vérité que sa majesté s'est imposé ce devoir par son serment à la constitution ; et comme les motifs qui déterminent cette mesure sont d'une très-grande importance, il conviendroit que le roi en informât l'assemblée nationale, par une lettre rédigée de manière à faire une impression favorable. Je présume que celle dont je transmets à votre majesté la copie, pourroit remplir ce but. Je supplie votre majesté de me faire savoir ce qu'elle en pense. Si elle l'approuve, je la présenterai ce soir au comité. »

Le roi me fit la réponse suivante :

« Votre avis me semble bon et votre lettre aussi, sauf quelques expressions à changer.

Mais comme cette affaire, que je trouve délicate, n'est point de votre département, et que l'ordre et la lettre que vous proposez doivent être contre-signés par le ministre de la justice, j'attendrai le résultat du comité. »

Dans ce comité, les ministres convinrent que la forme que je proposois n'étoit pas contraire à la constitution; mais ils jugèrent qu'une mesure si marquante ébruiteroit dans toute la France, et même dans toute l'Europe, un fait qui n'étoit connu que des souscripteurs de Brissot, et donneroit de la célébrité à ce feuilliste. Cela étoit possible; mais il étoit certain qu'en tolérant sa conduite on augmenteroit son audace, et que d'autres seroient encouragés à suivre son exemple. C'est ce qui arriva; car dès ce moment le roi fut insulté de la manière la plus révoltante dans une multiplicité de pamphlets dont le peuple devint l'écho, et peu-à-peu ils s'enhardirent au point de s'assembler presque tous les soirs sous les fenêtres qui donnent dans les Tuileries, où ils vomissoient des torrens d'injures et de malédictions contre le roi et la famille royale.

A cette époque, la France fut menacée d'une rupture avec la régence d'Alger. Tous

les Français qui s'y trouvoient furent transportés à Marseille, et les mêmes vaisseaux exportoient l'ordre à tous les Algériens de quitter immédiatement la France. Le consul français, alors à Alger, fut renfermé dans sa maison par les ordres du Dey, et s'attendoit à tout instant à être conduit aux galères. Cette rupture avoit pour motif la prétendue négligence des Français à remplir l'engagement de prêter au Dey une frégate pour conduire son ambassadeur à Constantinople. Quelques agens de la cour d'Espagne avoient excité cette rumeur à Alger. Ils persuadèrent au Dey que la révolution ayant détruit complètement l'autorité du roi de France, il ne lui étoit plus possible de remplir ses engagemens; que l'assemblée qui régnoit à sa place n'en respectoit aucun; que la régence n'auroit point à craindre de pareils procédés de la cour d'Espagne; et pour en convaincre le Dey, ils lui offrirent, au nom de sa Majesté catholique, une fort belle frégate espagnole et une corvette, alors dans le port d'Alger, dont il ne tenoit qu'à lui de se servir pour transporter son ambassadeur à Constantinople. Ils le prièrent en même-temps d'accepter le cadeau de la corvette. Le Dey n'hé-

sita pas d'accepter ces offres, et elles le déterminèrent à rompre ouvertement avec la France, dont il croyoit pouvoir braver le ressentiment avec impunité (1).

La compagnie africaine de Marseille alarmée de cette nouvelle, m'en informa par un courrier extraordinaire. J'en rendis compte à l'assemblée, et je lui exposai en même-temps les démarches amicales adoptées par le roi pour obtenir satisfaction, et les mesures vigoureuses qu'on préparoit en cas qu'elle fût refusée.

La frégate promise au Dey étoit prête depuis long-temps dans le port de Toulon, et le départ avoit été différé à sa propre sollicitation, parce qu'il désiroit que la frégate fut commandée par le capitaine Doumergue, né Français, mais fixé depuis long-temps à Alger, et fortement protégé par le Dey, qui avoit un intérêt dans toutes ses opérations de commerce, pour tirer de cette occasion tout le profit possible. Doumergue étoit venu en France acheter une cargaison, et le temps que ses achats exigeoient étoit la seule cause qui avoit retenu la frégate. On la fit partir

(1) Tel est le compte qui me fut rendu par le consul de France à Alger.

immédiatement sous les ordres d'un officier intelligent, chargé d'informer le Dey des véritables motifs du retard, et de lui demander satisfaction de l'insulte faite au consul de France. Le capitaine Doumergue s'embarqua sur son bâtiment pour certifier la vérité des faits. Les vents étant favorables, le voyage fut court; mais en arrivant à Alger, on refusa l'entrée du port à la frégate, par l'ordre de la Régence. Le capitaine Doumergue descendit étant dans un bateau, informa le Dey des circonstances, fit révoquer l'ordre, et en moins de deux heures la frégate entra dans le port. L'officier qui la commandoit ne tarda pas à obtenir une audience du Dey, qui convint qu'on l'avoit trompé. Mais il rejetta tout le blâme sur le consul qui l'avoit laissé dans l'erreur, et il demanda son rappel. Le jour suivant, le commandant de la frégate eut une seconde audience, et fut reçu de la manière la plus respectueuse. Le Dey, dérogeant dans cette occasion à l'usage ordinaire, le fit asseoir à côté de lui. Il parla des affaires de France, et parut prendre l'intérêt le plus vif à la situation du roi. Il dit à l'officier français qu'il venoit de faire embarquer sur son bord six chevaux arabes

destinés à sa majesté, et qu'il observeroit fidèlement toutes les conditions du traité convenu entre la France et Alger; et pour donner plus d'éclat à sa mission, le Dey permit au commerce de France de tirer d'Alger trois cargaisons de grains, au-dessus de la quantité fixée par le dernier traité. Le lendemain, le commandant de la frégate prit congé et reçut du Dey une lettre pour le roi. Il fit voile pour Toulon, où il arriva en aussi peu de temps qu'il en avoit mis à sa première traversée. Huit jours suffirent pour terminer heureusement sa mission, et j'eus la satisfaction d'en informer l'assemblée environ trois semaines après lui avoir annoncé la rupture avec Alger.

Le prompt succès de cette négociation excita une si grande surprise, que mes ennemis affectèrent de considérer cette histoire comme un roman fabriqué pour détourner leur attention de la dénonciation dont j'étois l'objet, et cette opinion auroit peut-être prévalu, sans l'arrivée des chevaux arabes, et si les députés des Bouches-du-Rhône n'avoient pas été informés de la vérité par leurs correspondans.

Dans sa lettre au roi, le Dey, entr'autres

expressions de bienveillance et d'amitié, offroit de l'aider à réduire ses sujets rebelles et à rétablir complètement son autorité. On imaginera facilement que dans la traduction de cette lettre que je présentai à l'assemblée, j'eus grand soin de supprimer cette phrase, qu'on m'auroit soupçonné d'avoir suggérée. Elle auroit été infailliblement citée dans les journaux comme la preuve évidente d'un affreux complot contre la liberté de la nation.

Durant les négociations avec Alger, Tippoo-Saïb, dans un message envoyé secrètement au roi, lui demanda six mille hommes de troupes françaises, dont il offroit de payer le transport, l'entretien et la solde. Il paroissoit convaincu qu'avec ce secours il parviendroit facilement à détruire l'armée et les établissemens des anglais dans l'Inde, et à en donner la possession à la France. Pour assurer le secret de cette affaire, Tippoo n'en informa point son conseil; il négocia clandestinement avec M. de Fresne, gouverneur de Pondichéry, par l'entremise de M. Léger, administrateur-civil de la France dans l'Inde, qui entendoit le Persan : ce fut lui qui écrivit les lettres de Tippoo relatives à cette

ambassade : il se chargea de les apporter lui-même ; et pour mieux cacher le véritable objet de son voyage, il déclara quelque tems avant son départ, que des affaires personnelles l'obligeroient très-prochainement de retourner en France.

Comme les dépêches de M. Léger étoient adressées au ministre de la marine, j'informai le roi des propositions de Tippoo-Saïb. Mais malgré les avantages qu'elles présentoient, et quoique l'insurrection des nègres de St.-Domingue exigeat l'envoi d'une force considérable, qui pouvoit facilement servir à masquer la destination des six mille hommes que Tippoo demandoit, et à détourner les soupçons du gouvernement anglais, la probité du roi ne lui permit pas d'adopter cette mesure. « Ceci ressembleroit beaucoup, dit-il, à l'affaire de l'Amérique, à laquelle je ne pense jamais sans regrets. On abusa dans cette occasion un peu de ma jeunesse, et nous en portons aujourd'hui la peine. La leçon est trop forte pour être oubliée. »

Tippoo avoit joint à son message des présens pour le roi et pour la reine. Ceux qui étoient destinés au roi consistoient dans un assortiment de gaze tissue d'or, d'étoffes

de

de soie cramoisie à fleurs d'or, des toiles peintes pour trois habits complets à la persanne, douze pièces de toiles blanches superfines, une aigrette de diamans très-communs, plats, jaunes et mal montés, avec une agrafe ornée dans le même goût. Les présens pour la reine étoient encore plus médiocres. Ils consistoient en trois flacons à moitié remplis d'essence des Indes, d'une qualité très-inférieure, une boëte de poudre et de mêches parfumées. Lorsque je présentai au roi les diamans et les étoffes, sa majesté me dit en riant : » Quel usage pourrois-je faire de toutes ces babioles ? Cela n'est bon qu'à parer des poupées; mais vous avez des petites filles à qui elles pourront convenir, faites leur en présent. »

» Mais les diamans, sire, lui dis-je ? »

» Effectivement, me répondit-il en souriant, il faut avouer qu'ils sont d'une grande beauté ; ne voudriez-vous pas que je les fisse placer avec les diamans de la couronne ? Prenez-les, je vous prie, et portez-les à votre chapeau, si cela vous convient. »

La reine ne voulut accepter qu'un flacon d'essence de roses ; elle me fit présent du reste, et me dit que de tout ce qui venoit des

Indes, elle n'estimoit que leurs superbes toiles: je lui demandai la permission de lui présenter celles que le roi m'avoit données la veille. Volontiers, me dit la reine; mais je ne les prendrai pas toutes. Combien y a-t-il de pièces? Douze, madame, lui répondis-je.

Eh bien! reprit-elle, apportez m'en deux, je verrai si elles me conviennent. D'ailleurs vous aurez par ce moyen un prétexte pour venir plus souvent chez moi, sans vous faire soupçonner être un membre du prétendu comité autrichien.

Elle ajouta que le roi étoit très-sensible aux calomnies que les papiers publics répandoient tous les jours pour accréditer ce conte absurde.

Tandis que la reine me parloit, le petit dauphin, beau comme un ange, s'amusoit à chanter et à sauter dans l'appartement, avec un petit sabre de bois et un bouclier qu'il tenoit dans ses mains. On vint le chercher pour souper, et en deux bonds il fut à la porte.

Comment, mon fils, lui dit la reine, vous sortez sans faire la révérence à M. Bertrand?

Oh! maman, dit ce charmant enfant, en continuant de sauter, M. Bertrand est de nos amis.

« Bon soir, M. Bertrand, » et il s'élança hors de la chambre.

« N'est-il pas gentil, me dit la reine quand il fut sorti? Il est bien heureux, ajouta-t-elle, d'être si jeune; il ne sent point nos chagrins et sa gaîté nous fait du bien. »

Trop affecté pour pouvoir répondre, j'essuyois mes yeux en silence. « Ils vous tracassent aussi, M. Bertrand, me dit la reine; mais vous n'avez point d'inquiétude, parce que vous connoissez mieux qu'eux la constitution. Ne craignez-vous pas toutefois que le grand nombre de congés qu'on vous accuse d'avoir accordés à des officiers de marine ne vous attire des chagrins? Le roi, ajouta-t-elle, en est sérieusement inquiet.

Je suis infiniment honoré, madame, lui répondis-je, et non moins reconnoissant de l'intérêt que le roi et votre majesté daignent prendre à cette accusation, mais elle est si mal fondée qu'elle ne me donne point d'inquiétude.

Mais enfin, reprit la reine, quel peut être le nombre de ces congés?

Je ne le sais pas bien positivement, lui répondis-je; peut être un cent. Mais je sais parfaitement que parmi tous ceux que j'ai signés, il n'en est pas un seul que je ne signasse encore demain sans hésiter, parce que quoi qu'en puissent dire mes accusateurs, il n'y a pas une seule de ces permissions qui ne soit fondée sur les lois existantes.

Vous me faites grand plaisir, me dit la reine, en m'apprenant que vous n'avez rien à craindre; mais tenez-vous toujours sur vos gardes, car avec eux l'innocence n'est point en sûreté.

CHAPITRE XVII.

Lettre insultante du président de l'Assemblée au Roi, qui l'envoie au comité des ministres. — Lettre que j'écrivis au roi à cette occasion. — Mesures importantes pour former dans l'assemblée un parti royaliste. — L'indiscrétion de M. de Narbonne en empêche le succès. — Division dans le conseil. — Ses suites.

L'ASSEMBLÉE s'apperçevant que la conduite des ministres et le manque d'unanimité leur avoient enlevé la confiance, devint de jour en jour plus entreprenante. Vers le commencement de février, Condorcet fut nommé président, et chargé par l'assemblée d'écrire une lettre au roi; mais comme la constitution n'avoit point réglé la forme que le président devoit observer dans ses lettres adressées au roi, après une discussion très-courte, on décréta qu'en écrivant au roi, le président de l'assemblée nationale omettroit le terme de *Sire*; qu'il commenceroit immédiatement le sujet de sa lettre, et qu'il la termineroit.

beaucoup plus graves, et je crois qu'il est de la plus grande importance que le roi écrive aujourd'hui à l'assemblée la lettre dont j'ai l'honneur de lui adresser le projet : si sa majesté l'approuve, elle pourra faire appeler sur-le-champ les ministres, et leur proposer cette lettre comme son avis personnel. Il seroit bon qu'elle fût écrite de la main du roi et que mon écriture ne parût pas. »

Projet de Lettre à l'Assemblée.

Messieurs,

« La nation, en me reconnoissant pour son roi, m'a confié le dépôt de sa dignité, inséparable de la couronne : il n'est aucune circonstance où je puisse y renoncer. Je vous renvoie la lettre que M. le président m'a fait remettre hier par un huissier ; la constitution a fixé la forme de la correspondance de l'assemblée nationale avec le roi ; je ne dois recevoir et je ne recevrai d'elle que des messages ou des décrets, m'en rapportant au surplus, pour les égards qui me sont dûs, aux sentimens que le peuple français a toujours montrés pour son roi. »

Cette mesure parut au roi trop vive, et l'énergie négative ou le silence fut préféré : en conséquence, la lettre du président resta sans réponse.

Les ministres travailloient constamment à augmenter la popularité du roi ; mais ils s'en occupoient plus particulièrement dans les occasions où l'assemblée le traitoit avec plus d'insolence, et la lettre de Condorcet étoit une des plus fortes insultes qu'on eut encore faites à sa majesté. On lui conseilla de monter à cheval, de traverser les faubourgs, de parler au peuple, de visiter les hôpitaux et de distribuer des aumônes. Ces actes d'humanité, si conformes à ses dispositions naturelles, lui valurent quelques applaudissemens, quelques cris de *vive le roi!* mais il n'en résulta pas d'autre avantage.

La formation de la maison de leurs majestés, que les ministres avoient négligée, fut considérée, à cette époque, comme une mesure d'autant plus importante qu'ils se flattoient de faire agréer au roi des sujets dont le patriotisme n'étoit pas suspect. En conséquence, on agita cette affaire dans le comité des ministres ; quelques-uns proposèrent des plans et donnèrent des listes

de ceux qu'ils désiroient placer dans la maison.

J'appris au roi, par la lettre suivante, que les ministres s'occupoient de cette formation.

« Il a été fort question au comité d'hier au soir, de la maison civile du roi; on a déjà formé un projet de liste composée de trente personnes; la discussion sur le plan de la maison civile est renvoyée au comité de mardi; on doit consulter l'almanach de Versailles et celui de la cour de Londres. Comme je n'ai d'autre désir à cet égard que celui de présenter au roi un plan et des personnes qui lui conviennent, j'ose supplier sa majesté de vouloir bien me faire connoître ses intentions; je ne négligerai rien pour les faire prévaloir au comité, sans laisser soupçonner, le moins du monde, que le roi m'ait donné cette marque de confiance, que je n'ambitionne que pour pouvoir donner à sa majesté une nouvelle preuve de mon respect et de mon dévouement sans bornes. »

Le roi ne fit point de réponse à ma lettre; mais le même jour, à son lever, il s'approcha de la fenêtre auprès de laquelle j'étois, et tandis qu'il sembloit regarder ce qui se pas-

soit dans la cour du palais, il me dit à voix basse : j'ai reçu votre lettre ; laissez-les faire à leur guise.

J'étois alors occupé avec le garde-des-sceaux et M. de Lessart, d'une mesure très-importante. Nous tâchions de former secrètement, dans l'assemblée, un parti en faveur du roi, et nous avions déjà gagné huit à dix membres des plus marquans du côté droit, c'est-à-dire du parti modéré ; et il ne s'agissoit plus que de leur fournir les moyens d'influencer le parti des indépendans ou des indécis, qui votoient tantôt avec les modérés et tantôt avec les enragés. Plusieurs d'entr'eux passoient pour n'avoir d'autre but que d'annoncer qu'ils étoient à vendre, et qu'ils se livreroient au parti qui les payeroit plus cher. D'après la composition de l'assemblée, personne ne doutoit que la grande majorité des membres ne fussent susceptibles d'être gagnés avec de l'argent, ou par les promesses de placer avantageusement leurs parens et leurs amis. Et comme chaque ministre avoit la nomination des places qui dépendoient de son département, il étoit nécessaire de les informer de ce plan, afin qu'ils concourussent à son exécution. En conséquence, nous nous

réunîmes chez M. de Narbonne, où nous dînâmes avec un personnage intimément lié avec un grand nombre de députés, qui devoit être un des principaux agens de cette affaire. Pour que ce dîner fût plus secret, M. de Narbonne nous reçut dans sa petite maison. Après le dîner, le personnage dont je viens de parler nous présenta les propositions des membres avec lesquels il avoit entamé des négociations, et nous convînmes des articles suivans :

1°. Qu'aucun desdits députés ne communiqueroit directement avec les ministres, mais seulement par l'entremise du susdit agent.

2°. Qu'il ne leur seroit jamais proposé de faire ou de soutenir une motion contraire à la constitution.

3°. Que dans toutes les occasions où le roi désireroit qu'ils appuyassent une mesure, l'agent les en avertiroit vingt-quatre heures d'avance ; qu'il informeroit les ministres de leurs objections, s'ils en avoient à faire, et qu'il leur rendroit la réponse des ministres.

4°. Que les moyens d'influencer l'assemblée seroient absolument abandonnés à leur discrétion, et que cet article ne souffriroit aucune restriction.

Les fonds qui devoient fournir à cette dépense consistoient ; 1°. dans la somme de 1,500,000 l., allouée au département des affaires étrangères pour les dépenses secrettes dont le ministre de ce département ne rendoit compte qu'au roi.

2°. Les fonds libres que quelques-uns des autres ministres avoient à leur disposition.

3°. La liste civile.

La conférence finit vers les dix heures : les ministres, en se séparant, convinrent de garder le plus grand secret sur cette affaire, dont la nature faisoit assez sentir la nécessité de cette précaution. Malheureusement M. de Narbonne, en nous quittant, rencontra Mathieu de Montmorenci, et un membre de l'assemblée qui l'attendoit. Il les informa de ce qui venoit de se passer. A onze heures et demie, le même soir, la nouvelle s'en répandit dans toute l'assemblée, qui tenoit encore sa séance. Elle y fit grand bruit, les membres intéressés furent très-irrités et l'affaire devint impossible.

Les ministres l'apprirent le lendemain, et ne furent pas moins indignés que surpris d'une indiscrétion si inconcevable. Chacun désiroit avoir une explication avec M. de

Narbonne, mais il eut soin de l'éviter ce jour-là, en arrivant au conseil lorsqu'il étoit commencé, et en se hâtant, aussitôt qu'il fut fini, de disparoître. Il vint toutefois le lendemain au comité des ministres, et lorsqu'on lui reprocha d'avoir divulgué la conférence, il répondit d'abord qu'il ne se rappeloit pas d'en avoir parlé. Mais lorsqu'on lui nomma Mathieu de Montmorenci et le député, — Mathieu de Montmorenci, dit-il, est mon ami et incapable d'en parler à qui que ce soit; quant à l'autre membre de l'assemblée, il est de notre partie, et par conséquent intéressé à garder le silence.

Il est peu important, lui dit le garde-des-sceaux, de savoir lequel des deux l'a publié, mais il est incontestable que nous avons tous juré solemnellement de n'en parler à personne. Cela est vrai, reprit M. de Narbonne, et j'ai eu tort; mais en deux mots, MM., je me suis apperçu depuis long-temps que nous ne pouvons pas marcher ensemble, et je vous avoue de bonne foi que si je connoissois cinq personnes propres à être proposées au roi pour vous remplacer, je le ferois, et que je resterois en place, parce que je crois pouvoir rendre au roi des services essentiels dans mon admi-

nistration; mais comme je ne puis pas opérer ce changement, je suis déterminé à donner ma démission.

Il ne s'agit ici, lui dit le garde-des-sceaux, ni de votre démission, ni de la nôtre, nous sommes peut-être tous aussi peu attachés que vous à nos places; mais nous sentons que dans les circonstances présentes, le moindre changement dans le conseil pourroit être funeste au roi. Nous désirons par conséquent continuer à le servir avec vous, et rien ne seroit plus aisé, si vous vouliez vous conduire franchement avec nous, et adhérer invariablement aux mesures que vous aurez adoptées.

« Non, reprit M. de Narbonne, cela n'est pas possible, parce qu'il y a dans le conseil des membres avec lesquels je ne pourrois jamais m'accorder, et nommément, M. Bertrand.

Moi, M., m'écriai-je fort surpris! Et par quelle raison, je vous prie? Qu'est-ce qui a pu opérer ce changement dans votre opinion, après m'avoir fait tant de protestations d'estime? Est-ce ma faute si vous avez commis une indiscrétion qui a produit des suites très-affligeantes?

Il

Il ne s'agit point de cela, répliqua-t-il; mais je vois très-bien que nous ne suivons pas le même plan. Vous m'avez refusé une frégate.

Je vous ai refusé une frégate ! et quand me l'avez-vous demandée ?

Ne vous rappelez-vous pas, me dit-il, ce que vous déclarâtes dans le conseil, lorsque j'observai que nous pourrions avoir besoin d'une frégate, tandis que nous examinions l'affaire de M. de Lajaille, à Brest ?

« Devois-je considérer, lui dis-je, une observation accidentelle comme la demande expresse d'une frégate ? Votre question sembloit n'avoir d'autre but que de savoir si j'armerois une frégate pour croiser sur nos côtes, dans le cas où nous craindrions les intentions hostiles de quelqu'une des puissances maritimes; et je répondis que je ne connoissois pas alors un seul officier dans lequel j'eusse assez de confiance pour lui en confier le commandement : si vous m'aviez fait clairement la demande d'une frégate pour vous personnellement, j'en aurois informé le roi, et je me serois conformé à ses ordres. »

A la suite de cette explication, M. le

garde-des-sceaux fit quelques observations sur la nécessité de maintenir, au moins en apparence, l'unanimité dans le conseil; mais le comité se termina sans que M. de Narbonne montrât la moindre disposition à se réconcilier ou à se conduire plus amicalement avec ses collègues. La division du conseil transpira bientôt dans le public; elle encouragea les malveillans à nous attaquer, et ils ne perdirent point de tems. Le garde-des-sceaux fut dénoncé à l'assemblée; on annonça une seconde dénonciation contre M. de Lessart, et celle dont j'étois l'objet, et qu'on sembloit avoir oubliée, fut renouvelée et présentée au roi.

CHAPITRE XVIII.

Arrivée à Paris des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette. — Leur conversation avec le roi. — Ils sont introduits dans le conseil. — M. de Narbonne s'absente du comité ministériel. — M. de Lafayette vient au comité. Il observe que la mésintelligence des ministres menace de suites funestes. — — Il propose ma retraite de l'administration. — Ma lettre à M. de Narbonne sur un article du journal de Brissot. — Les trois généraux écrivent chacun une lettre à M. de Narbonne.

M. de Narbonne avoit mandé à Paris les trois généraux, Rochambeau, Luckner et Lafayette, sous-prétexte de leur faire rendre compte de la situation de leurs armées et du plan de leurs opérations. Le vendredi 2 de mars, il les introduisit dans le conseil, malgré la répugnance du roi pour une mesure si extraordinaire. Avant l'ouverture du conseil, sa majesté leur fit quelques questions

sur la situation de leurs armes. M. de Rochambeau, qu'il interrogea le premier, répondit que son armée manquoit d'armes et d'habits; que la discipline étoit presque totalement détruite; que les circonstances rendoient son rétablissement impossible, et qu'avec de pareilles troupes il étoit indispensable de réduire les opérations militaires aux mesures défensives.

M. de Luckner, qui avoit probablement bu un peu largement à son dîner, présenta les choses sous un plus bel aspect que son collègue.

« Je dis pas votre majesté, dit-il, en s'adressant au roi, dans son baragouin, » qu'il y a aussi quelque petit chose à dire sur mon armée; qu'il manque pas aussi quelque petit opchet d'armement et d'équipement: le discipline n'est pas non plus trop pon, mais c'est écal; quand je commande les troupes, ils ont beaucoup d'ardeur, ils me suivront par-tout où je veux; mais je suis pour le guerre offensif. C'est ce guerre qu'il faut pour les français; ils sont pas pour le défensif, l'offensif, votre majesté, l'offensif.

M. de Lafayette ayant été interrogé à son tour, répondit en peu de mots. Il ne con-

traria point ses collègues, et quoique leur opinion fut totalement opposée, il parvint à les concilier ensemble. A l'issue de cette conférence, le roi imaginant que les trois généraux alloient se retirer, parut satisfait d'avoir évité ainsi leur présence dans le conseil; mais lorsqu'il les salua, croyant qu'ils se disposoient à sortir, ils demandèrent la permission de lire un mémoire, et comme il paroissoit trop long pour être lu debout, sa majesté s'assit et invita les généraux à en faire autant.

Dans ce mémoire, il n'étoit question que d'objets de très-petite importance : lorsque sa lecture fut terminée, le roi dit aux généraux qu'il y réfléchiroit, et ils se retirèrent.

Le lendemain, M. de Narbonne ne parut point au comité des ministres, mais son ami, M. de Lafayette, y vint à sa place; il parla beaucoup du mauvais effet que la mésintelligence des ministres produisoit dans l'esprit du public, et des désagrémens qu'elle pouvoit occasionner au roi. etc. etc.

Vous prêchez ici le repentir, lui dit un des ministres; mais votre ami M. de Narbonne est-il dans la même disposition?

Oui, très-certainement, répondit le général.

Pourquoi donc ne se réunit-il pas à ses collègues, puisqu'ils lui ont sincèrement déclaré le désir d'une réconciliation ?

C'est ce que je désirois, reprit M. de Lafayette ; mais d'après ce qu'il m'a appris qui s'étoit passé entre lui et M. Bertrand, au dernier comité, il paroît indispensable que l'un des deux quitte le ministère, et je prie M. Bertrand de m'excuser si la vérité me force de dire, que quelqu'estimable que puisse être sa conduite, sa retraite dans les circonstances présentes seroit aussi utile aux intérêts du roi que celle de M. de Narbonne leur seroit funeste.

Si je le croyois, lui dis-je, je donnerois sans hésiter ma démission ; mais j'ai peine à me persuader qu'il seroit avantageux pour sa majesté d'être abandonnée par un de ses ministres, uniquement parce que quelques vils calomniateurs ont formé contre lui des plaintes absurdes et dépourvues de tout fondement. Quant à l'attaque que M. de Narbonne dirige contre moi, pour tacher de se laver lui-même, je ne vois pas qu'elle exige ma retraite ; et quoique je fûsse beaucoup mieux fondé à demander la sienne, j'en suis si éloigné, que je me joins dans ce moment

à mes collègues pour l'inviter à une réconciliation, et il me semble qu'il devroit être satisfait de ma démarche. Vous pouvez l'assurer en même temps, M., ajoutai-je, que malgré sa grande popularité, la durée de mon ministère ne dépendra jamais de son caprice. J'ai prévenu depuis long-temps sa majesté de l'époque où il sera nécessaire que je quitte son service, elle n'est pas fort éloignée, et très-certainement je ne l'anticiperai pas pour plaire à M. de Narbonne...

Les autres ministres approuvèrent ce que je venois de dire; ils me soutinrent, et M. de Lafayette se retira très-mécontent du mauvais succès de son ambassade.

Le lendemain, 24 mars 1792, l'article suivant parut dans le journal de Brissot :

« Les bruits qui ont circulé relativement aux discussions du conseil ministériel, sont très-fondés. Il existe une très-grande mésintelligence entre le ministre de la guerre et celui de la marine. Le premier, dont l'attachement pour la constitution n'est point suspect, emploie tous ses moyens à faire exécuter les loix de manière à la faire respecter, et l'autre tache de les exécuter de manière à la détruire. »

Dès que j'eus connoissance de ce paragraphe, j'écrivis à M. de Narbonne la lettre suivante :

« Monsieur,

» Je viens de lire, dans le Patriote Français, un paragraphe qui vous a sans doute choqué autant que moi. Convaincu que vous n'y avez point de part, je présume que vous sentez la nécessité d'exiger immédiatement la rétractation de ce paragraphe, qu'il vous sera très-facile d'obtenir. »

Reponse de M. de Narbonne.

« Monsieur,

» J'ai été tout aussi mécontent que vous en lisant le paragraphe dont vous vous plaignez et auquel je n'ai très-certainement aucune part. Mais, comme je suis convaincu de la vérité des assertions qu'il contient, je ne puis ni les contredire ni exiger qu'on les rétracte.

» J'estime fort vos talens et vos vertus; mais j'ai eu le temps de me convaincre que nos idées sur la constitution ne se ressemblent

point, et il me paroît que dans ces circonstances critiques, notre manière différente de faire exécuter ses loix doit être inévitablement aussi nuisible au bien public qu'aux intérêts du roi. »

Malgré cette réponse désobligeante, je désirois encore essayer tous les moyens de me réconcilier avec M. de Narbonne. Sa démission auroit entraîné une rupture ouverte; et comme il étoit alors le plus populaire des ministres, les intérêts du roi en auroient souffert. En conséquence, le jour même où je reçus cette lettre, me trouvant assis dans le conseil à côté de M. de Narbonne, j'écrivis le billet suivant et le lui passai :

« Si M. de Narbonne a réfléchi, comme je le désire, un peu plus mûrement sur la lettre que je lui ai envoyée ce matin, il dépend de lui de rétablir dans le conseil la plus parfaite harmonie. Il suffiroit qu'il désapprouvât hautement l'article du Patriote Français, dans le conseil, et qu'il déclarât sa résolution d'écrire immédiatement à l'auteur pour en obtenir une rétractation. Tous mes collègues ignorent la proposition contenue dans ce billet, et j'engage ma parole d'honneur de n'en jamais parler. La démarche que j'indique à

M. de Narbonne passera pour un effet volontaire de sa loyauté, et il en résultera infailliblement une réconciliation générale. »

Après avoir lu le billet, M. de Narbonne y fit la réponse suivante :

« Je persiste toujours dans l'opinion que j'ai fait connoître ce matin à M. Bertrand ; il peut, si cela lui convient, informer immédiatement le roi de toutes les circonstances relatives au paragraphe de Brissot, je suis tout prêt à m'expliquer clairement sur cet article. »

J'écrivis encore sur le même papier :

« Ne croyez-vous pas qu'avant de parler de cette affaire au roi, il vaudroit mieux la discuter dans notre comité ? »

Il mit au bas pour toute réponse : — J'y consens.

Après le conseil, nous passâmes dans la chambre du comité. Je rendis compte de ma lettre à M. de Narbonne et de sa réponse relative au paragraphe de Brissot, qui avoit fortement déplû à tous les ministres ; m'adressant ensuite à M. de Narbonne, je lui dis :

« A présent, monsieur, je vous supplie de vouloir bien expliquer franchement devant nos collègues ce que vous entendez

par la différence d'opinions qui existe, dites-vous, entre nous, relativement à la constitution et à la manière de la faire exécuter. Je devrois être, et j'ose même dire que je suis plus complétement instruit que vous de la constitution, parce que mon département étant moins surchargé que le vôtre, j'ai eu plus de loisir pour en suivre l'étude; je n'ai jamais fait un pas sans la consulter, et je suis très-sûr qu'il vous est impossible de citer une seule circonstance dans laquelle je n'ai pas strictement exécuté ce que la constitution prescrit.

« Je ne conteste rien de tout cela, répondit M. de Narbonne ; mais vous devriez aussi avouer avec la même franchise, que vous *n'aimez pas* la constitution, que vous ne *l'épousez pas*. »

« Non, monsieur, repris-je, je ne ferai point cet aveu; je déclare au contraire que je ne me permets point de juger du mérite ou du démérite de la constitution : je différerai là-dessus mon jugement, jusqu'à ce que la nation ait manifesté le sien, jusqu'à ce que l'expérience ait fait connoître les effets qui résulteront de son exécution. Nous n'avons juré de l'aimer ni l'un ni l'autre ; mais

nous avons juré d'employer fidèlement tous nos moyens pour en faciliter l'exécution. Contentons-nous de remplir notre engagement.

» Oui, répliqua-t-il; mais tandis que je fais tous mes efforts pour l'exécuter de manière à la faire marcher, vous en faites, de votre côté, pour prouver à la nation qu'elle est impraticable.

» C'est-à-dire, répliquai-je, que vous me supposez cette intention; car vous n'en pouvez pas, très-certainement, citer la plus petite preuve, et je n'en ai jamais fait la confidence ni à vous ni à personne. Votre supposition pourroit paroître plus probable si j'adhérois moins strictement à la lettre de la constitution; mais on ne peut pas raisonnablement conclure de ma rigoureuse observation, que je me propose de prouver au public qu'elle est impraticable; car il en résulteroit que quelle que puisse être ma conduite, il me sera toujours impossible d'échapper à votre censure. Oserois-je vous demander de quel droit vous m'accusez d'un dessein opposé à ma conduite, et pouvez-vous sérieusement fonder la querelle que vous me cherchez, sur des suppositions si vagues et si hazardées?

» Je n'ai pas la moindre envie, répondit-il, de vous chercher querelle ; mais puisque vous voulez que je m'explique ouvertement, je vous dirai que c'est sur ce que je vois que je forme mon opinion ; votre département ne marche pas du tout.

» Mon département ne marche pas du tout ! et qu'en savez-vous, monsieur ? que trouvez-vous qui y manque ?

» Vous n'avez pas seulement commencé la nouvelle organisation de la marine ; vous n'avez pas un officier, pas un capitaine de frégate, tandis que l'armée de terre est complète.

» Il est vrai, M., que la nouvelle organisation de la marine n'est pas fort avancée ; mais ce n'est pas ma faute, car l'assemblée n'a pas encore passé un seul des décrets nécessaires pour régler cette organisation, quoique je les aie sollicités à différentes reprises ; et comme je n'ai pas le droit de faire des décrets, ni le pouvoir de les exécuter avant qu'ils soient faits, ce n'est pas sur moi que doit tomber le blâme, aussi l'assemblée ne me l'a-t-elle jamais imputé, malgré ses préventions contre moi. Si j'avois eu, comme vous, le bonheur de faire passer

« Il est vrai, mon cher général, que la différence d'opinion qui subsiste entre M. Bertrand et moi, relativement à la constitution, m'avoit déterminé à donner ma démission ; mais votre opinion sur l'utilité de mes services, et vos pressantes sollicitations, me font considérer comme un devoir de conserver ma place tant que le roi m'honorera de sa confiance. »

La publication de ces trois lettres ouvrit les yeux des généraux. Chacun d'eux croyoit probablement que M. de Narbonne ne s'étoit adressé qu'à lui, et que sa seule approbation devoit suffire auprès du roi, pour qu'il conservât son ministre.

Ils commencèrent à soupçonner que M. de Narbonne ne les avoit mandés à Paris et comblés de civilités que pour obtenir cette attestation, et cela leur parut d'autant plus probable, que c'étoit dans un moment où le ministre de la guerre étoit tympanisé *dans des* caricatures et des pamphlets qui le désignoient sous le nom du ministre *Linotte*.

M. de Narbonne s'étoit flatté que la publication de cette correspondance confirmeroit son crédit dans l'assemblée et forceroit le roi de lui conserver son ministère,

dans la crainte que sa retraite ne fut suivie de celle des trois généraux; mais l'événement ne répondit point à son attente; car ils furent si mécontens de la publication de leurs lettres, qu'ils s'en plaignirent au roi et retractèrent leur déclaration du dessein de se retirer du service, si M. de Narbonne quittoit sa place.

CHAPITRE XIX.

Les ministres s'assemblent pour examiner la conduite de M. de Narbonne. — Ils prennent unanimement la résolution de ne plus siéger avec lui dans le conseil. — Ma démission. — Lettre de M. de Lessart au roi. — Ma conversation avec le roi. — Destitution de M. de Narbonne. — Violente agitation dans l'assemblée. — Décret contre M. de Lessart. — Mort de l'empereur. — Le chevalier de Graves est nommé ministre de la guerre.

TOUS les collègues de M. de Narbonne furent indignés de sa conduite, et le jour où sa correspondance avec les généraux fut publiée, ils s'assemblèrent pour délibérer sur la manière dont ils devoient se comporter à son égard. Ils décidèrent à l'unanimité qu'aucun d'eux ne traiteroit plus aucune affaire avec lui ; en conséquence, il devint indispensable d'en informer promptement le roi, afin qu'il décidât entr'eux et M. de

Narbonne. Mais comme la destitution de ce ministre à la suite d'une contestation dont son zèle pour la constitution sembloit être la source, pouvoit donner au public des idées défavorables du roi et de son conseil, nous cherchâmes les moyens d'obvier à cet inconvénient, et ma démission parut le plus convenable. Je m'y refusai par deux raisons; 1°. il me parut honteux de me retirer avant que le roi eut répondu au mémoire que l'assemblée lui avoit adressé contre moi, parce que ma démission pouvoit être considérée comme un aveu tacite de la vérité des imputations qu'il contenoit; 2°. je désirois ardemment conserver ma place jusqu'au 15 de mars, fixé pour la revue du nouveau corps de la marine, ou du moins pour la désorganisation de l'ancien corps; et c'étoit le jour que j'avois choisi pour me démettre de mon administration. J'observai que la justice et l'honneur faisoient un devoir au roi et au conseil de ne pas la hâter d'un seul jour, parce que ce seroit donner à M. de Narbonne la satisfaction de m'entraîner dans sa chûte, et de m'exposer à une mortification que je n'avois point méritée.

Ces considérations ne firent point d'im-

pression à M. Cahier-de-Gerville; il avoit proposé ma démission et ne voulut point s'en départir. Il déclara, avec beaucoup de chaleur, que si je ne la donnois pas, il donneroit dès le lendemain la sienne. Cette menace effraya le garde-des-sceaux qui avoit jusqu'alors défendu chaudement ma cause, et je sentis moi-même que dans ce moment critique, la popularité de M. de Gerville rendroit sa démission plus préjudiciable aux intérêts du roi que la mienne; en conséquence, je cédai et je consentis à donner ma démission, à condition qu'elle ne seroit pas rendue publique avant que le roi eût répondu au mémoire qui lui avoit été présenté contre moi par l'assemblée, et j'ajoutai que cette affaire pouvoit se faire dès le lendemain matin, si le garde-des-sceaux vouloit, lorsqu'il se rendroit chez le roi, le prier, au nom du comité, de m'envoyer immédiatement le mémoire, afin que je pûsse rédiger la forme de la réponse avant l'ouverture de l'assemblée.

Cet arrangement leva toutes les difficultés, et M. Cahier-de-Gerville en fut si satisfait, qu'il suggéra de proposer au roi de me laisser l'exercice de ma place jusqu'à ce qu'il m'eût

nommé un successeur, au moyen de quoi toutes mes vues furent remplies; car j'étois très-certain que le roi accepteroit volontiers cette proposition. J'écrivis ma démission tandis que mes collègues s'occupoient à rédiger la réponse que le roi devoit y faire, et ils la firent dans les termes les plus honorables pour moi que je pûsse désirer. Nous convînmes que le garde-des-sceaux présenteroit au roi, le lendemain matin, ma démission avec le projet de réponse rédigé par ses ministres. On convint aussi qu'avant la fin du jour M. de Lessart lui écriroit ce qui venoit de se passer. La copie de sa lettre me dispense d'entrer dans les détails de ce qui se passa au comité, et le témoignage d'un tiers aura plus de poids que celui d'une partie intéressée.

Lettre de M. de Lessart au Roi.

« Je me suis rendu ce soir au comité, entre dix et onze heures, chez le ministre de la justice, comme j'avois eu l'honneur d'en prévenir le roi. J'y ai trouvé, non-seulement M. Bertrand et M. Tarbé, mais aussi M. Cahier-de-Gerville. Presqu'aussitôt est

arrivé M. de Lafayette que le garde-des-sceaux avoit vu dans la journée. M. de Lafayette nous a dit qu'il auroit souhaité pouvoir concilier les ministres; que cela lui avoit toujours paru très-difficile, attendu l'opposition subsistante entre M. de Narbonne et M. Bertrand; mais qu'aujourd'hui, au point où les choses étoient portées, il ne pouvoit plus s'en mêler: il s'est fondé sur la publicité donnée à la lettre des généraux, et sur-tout à la réponse que lui avoit faite M. de Narbonne, et il a déclaré qu'il n'avoit point de part à cette publicité, qu'il n'y avoit jamais donné son consentement, et qu'il n'en avoit été instruit que par la lecture du journal. »

« A peine étoit-il sorti que M. Cahier a fait éclater son indignation de la conduite de M. de Narbonne; il l'a caractérisée de la manière la plus forte, et il a fini par dire qu'il ne falloit pas absolument qu'il remit le pied dans le conseil; mais en même-temps il a dit que ne se dissimulant point l'effet que pourroit produire le renvoi de M. de Narbonne, il ne voyoit d'autre manière de tempérer cet effet que la démission volontaire, mais simultanée, de M. Bertrand.

» M. Bertrand a observé que sa situation

ne lui permettoit pas de donner sa démission dans le moment actuel ; il a dit qu'il la donneroit volontiers après l'époque du 15 mars, que ce fut toujours son dessein et qu'on pouvoit y compter.

» M. le garde-des-sceaux a appuyé M. Bertrand, et a dit que ce seroit compromettre la dignité du roi et la considération du ministère, que de céder dans une pareille circonstance.

» M. Cahier a insisté avec beaucoup de force ; il s'est fondé sur la disposition actuelle des esprits, sur l'intérêt de la chose publique, sur celui du roi; il a été fortement secondé par M. Tarbé, de manière que M. Bertrand a cru devoir condescendre à offrir sa démission aussitôt que le roi auroit répondu aux observations de l'assemblée nationale; mais M. Cahier a insisté de nouveau, et il a déclaré que si M. Bertrand ne donnoit pas sa démission immédiatement après que le roi auroit demandé celle de M. de Narbonne, il se croiroit, lui Cahier, obligé de donner dès ce matin, la sienne.

» J'avois pris jusques-là peu de part à cette discussion, étant au fond pleinement

de l'avis de M. de Gerville; mais croyant devoir des ménagemens à la situation vraiment cruelle de M. Bertrand, néanmoins voyant que les choses étoient très-avancées, j'ai observé à M. Bertrand que puisqu'il étoit déterminé au sacrifice, il falloit le faire d'une manière profitable au roi et à la chose publique, et qu'il me paroissoit très-utile qu'il donnât sa démission dans la journée, afin de neutraliser en quelque façon le renvoi de M. de Narbonne.

» M. le garde-des-sceaux, qui avoit été effrayé de la résolution très-prononcée de M. de Gerville de quitter sur-le-champ, si M. Bertrand ne sortoit pas du ministère le même jour que M. de Narbonne, M. le garde-des-sceaux, dis-je, s'est rangé au même avis. M. Bertrand y a consenti, et nous avons rédigé en commun la lettre qu'il doit écrire au roi, et la réponse que nous proposerons à sa majesté de lui faire.

» Cette longue et importante discussion s'est passée sans la moindre aigreur, sans aucun autre intérêt que celui du roi et de la chose publique, et avec les formes et les

expressions qui conviennent à des gens qui s'estiment réciproquement.

» Je dois observer que dans la réponse qui sera proposée au roi, pour M. Bertrand, sa majesté exige qu'il continue ses fonctions jusqu'à ce qu'elle lui ait nommé un successeur. A l'égard de M. de Narbonne, nous avons pensé que rien n'étoit plus pressant que de le remplacer, et qu'il seroit essentiel que son successeur put, dès ce soir, prendre séance au conseil. Ce successeur, je dois le dire au roi, nous a paru devoir être le chevalier de Graves, et nous nous sommes d'autant plus attachés à cette idée, qu'après avoir bien cherché, nous n'en avons pas trouvé d'autre. En conséquence, M. le garde-des-sceaux qui l'avoit à tout événement sondé vaguement hier dans la journée, est allé chez lui à une heure du matin, mais il n'étoit pas encore rentré. M. le garde-des-sceaux a laissé un billet à sa porte, pour le prier de passer à la chancellerie de bonne heure, afin de s'assurer s'il accepteroit, si le roi jettoit les yeux sur lui.

» Nous avons aussi pensé qu'il seroit nécessaire, avant tout, que le roi fit venir les

trois généraux pour les empêcher de donner leur démission, chose à laquelle on ne manquera pas de les exciter par tous les moyens possibles. Les bonnes raisons ne manqueront pas au roi, et il est certain que ce seroit de leur part manquer à tous les devoirs, et même à leur serment, que de quitter dans une conjoncture pareille. Néanmoins, comme rien n'est plus essentiel, le roi jugera peut-être qu'il seroit très-utile que la reine assistât à cet entretien, afin de réunir tous les genres d'ntérêt et tous les motifs.

» Il y aura aussi quelques précautions à prendre relativement à la garde soldée ; car on ne peut pas se dissimuler qu'il seroit possible que les malveillans cherchâssent à profiter de cette circonstance pour exciter du trouble. On dit que M. de Boissieu n'est pas à Paris. Qui est-ce qui le remplace? Ne pourroit-on pas le faire venir ?

» Tous ces détails seront portés au roi dans la matinée par le garde-des-sceaux : il a paru convenable que ce fut lui de préférence qui traitât cette affaire, comme l'ancien et en quelque sorte le chef du conseil.

» Le roi pourroit faire venir ensuite M. de Gerville, auquel sa majesté diroit qu'elle

adopte en tout son avis, et auquel elle demanderoit de retarder un peu l'époque à laquelle il veut définitivement quitter le ministère. Cette époque est le 25 de ce mois, et il seroit à désirer qu'elle fut différée, ne fut-ce que de huit jours. Il sera bien bon que la reine mêle ses invitations à celles du roi; le succès en sera toujours plus assuré.

» Enfin, le roi et la reine devront de grands témoignages d'intérêt et de bonté à M. Bertrand injustement sacrifié, et qui, en cédant à la nécessité des circonstances, donne au roi une des plus grandes preuves d'attachement qu'il soit possible de lui offrir; c'est un homme de mérite et qu'il ne faut pas regarder comme entièrement perdu pour le service du roi.

» Je finirai en observant que la faute de M. de Narbonne est si évidente et si grave, qu'il est essentiel de la saisir si le roi ne préfère pas de lui abandonner sa confiance. Mais alors il n'y a pas un moment à perdre; toute explication seroit superflue et manqueroit de dignité, et il y auroit d'autant plus d'inconvénient à laisser venir ce soir M. de Narbonne au conseil, qu'il ne manqueroit pas d'apporter un projet de discours très-

patriotique du roi à l'assemblée nationale, et qu'il diroit le lendemain, s'il étoit renvoyé, que c'est à cause de ce discours qu'il est tombé dans la disgrace du roi.

» Je prends la liberté de rappeler au roi les trois généraux; il me semble qu'il faudroit tâcher de les voir ensemble, et de les voir, s'il est possible, avant qu'ils aient été circonvenus. Le roi pourroit se dispenser de leur faire part de sa résolution; il suffiroit, en parlant de leurs lettres, de leur demander si en effet ayant juré d'être fidèles à la nation et au roi, ils ne veulent plus servir qu'autant que M. de Narbonne seroit ministre; et le roi pourroit les assurer que, supposé qu'il fît un changement à cet égard, son choix ne tomberoit que sur un homme distingué par ses talens et son patriotisme. »

Vendredi, 5 heures du matin.

En sortant du comité, vers les trois heures du matin, j'envoyai une copie de ma démission à l'éditeur du Journal de Paris, avec un billet dans lequel je le priois instamment de la faire insérer dans la feuille du jour, afin que la démission du ministre qui déplaisoit à

à l'assemblée fut publiée en même-temps que la retraite de celui qu'elle favorisoit. Cependant, malgré cet avantage que M. de Narbonne avoit sur moi, il fut plusieurs fois insulté et il ne m'arriva rien de pareil.

Pour donner une idée de la manière dont il fut quelquefois traité dans l'assemblée, il suffira de citer les expressions dont le député Albite se servit en lui adressant la parole dans une assemblée du soir, peu de temps avant sa destitution.

« Ce grand ministre que nous voyons ici présent, s'écria le député, cet homme à grands talens, dont les nombreux approbateurs assiégent l'assemblée et les comités, fait souvent des rapports totalement dépourvus de vérité. Quant à son activité dont on fait un si grand éloge, on pourroit la comparer, pour l'utilité, aux excursions d'un somnambule. »

M. de Narbonne écouta cette exclamation avec le sourire du mépris, et il ne fit jamais d'autre réponse aux attaques indécentes dont un ministre moins endurant auroit exigé que l'assemblée fit justice.

Je n'avois point vu le mémoire que l'assemblée avoit adressé à sa majesté contre

moi; mais comme il ne pouvoit guères contenir qu'une répétition des premiers rapports du comité de la marine, je préparai le projet de la réponse que le roi devoit y faire, sauf à ajouter la réfutation des nouvelles accusations qu'on auroit pu y ajouter. J'écrivis à sa majesté une lettre dans laquelle je la priois de m'envoyer le mémoire, et je l'informois en même-temps qu'on lui présenteroit ma démission. Voici le contenu de ma lettre :

Lettre au Roi.

« Je supplie le roi de vouloir bien me renvoyer les observations qui ont dû lui être présentées contre moi par les commissaires députés à la sanction, et auxquelles il est important de répondre le plutôt possible.

» Les ministres ont été assemblés hier en comité jusqu'à trois heures du matin, à l'occasion des lettres que M. de Narbonne a fait imprimer dans les journaux. Cette conduite, aussi lâche que criminelle, les a tous révoltés; ils doivent proposer ce matin à votre majesté le renvoi de M. de Narbonne qu'aucun de nous ne peut plus voir; mais comme la femme dangereuse qui le gouverne pour-

roit profiter de l'état de crise où nous sommes pour provoquer une insurrection contre le château, sous prétexte qu'on renvoie un ministre patriote parce qu'il a dénoncé un ministre aristocrate, j'ai pensé que mon attachement sans bornes à la personne du roi me faisoit un devoir de lui offrir ma démission aussitôt que la retraite de M. de Narbonne seroit déterminée. Je n'en resterai pas moins dévoué au service de votre majesté, et mon unique ambition sera toujours de lui donner les preuves les plus essentielles du profond respect et de tous les sentimens qui m'attachent à sa personne. »

ce 9 mars.

Le roi reçut la lettre une heure avant la visite que le garde-des-sceaux lui rendit en sortant du comité.

A dix heures, je reçus deux lettres de sa majesté; l'une étoit celle qui avoit été rédigée par le comité, dans laquelle le roi, en acceptant ma démission, exigeoit que je continuâsse mes fonctions jusqu'à ce que je fûsse remplacé; l'autre étoit entièrement de lui, remplie d'expressions de bontés et dans le véritable style d'Henri IV. Je voudrois pouvoir

pouvoir la transcrire ici, mais j'en fais trop de cas pour avoir risqué de la perdre dans ma fuite ; elle est restée à Paris avec d'autres lettres du roi et de la reine, et la boîte qui les contient est enterrée dans un jardin à six pieds de profondeur. J'espère que ce dépôt précieux me sera rendu un jour, ou du moins qu'il ne sera pas perdu pour mes enfans. Je me bornerai à insérer ici la partie de la lettre du roi, qui est profondément gravée dans mon cœur.

« Je suis bien fâché que les circonstances vous aient forcé de donner votre démission; ce que j'apprends me prouve qu'en effet vous avez pris le bon parti ; je n'en ai pas moins de regret. J'étois bien résolu à déployer toute l'énergie possible pour vous soutenir; mais ce diable d'homme a tellement tout brouillé qu'on n'y connoît plus rien. J'espère que vos services ne seront pas perdus pour moi ni pour l'Etat, et je compte bien les retrouver un jour. »

La personne chargée de ce paquet me dit de me rendre chez le roi aussitôt qu'il me seroit possible.

Lorsque j'entrai chez sa majesté, j'étois encore vivement ému de la lecture de sa

lettre. Son air affligé acheva de m'abattre, et je fondis en larmes. Le roi fit quelques pas vers une fenêtre où il resta en silence pour me donner le temps de me remettre, et s'approchant ensuite avec un air de bonté :

« Vous aviez résolu, me dit-il, de donner votre démission le 15 de ce mois ; vous exercerez vos fonctions au moins jusqu'à cette époque, et nous verrons ensuite ce qu'il est possible de faire. Avez-vous vu le garde-des-sceaux ?

Non, sire, lui répondis-je.

Je croyois qu'il étoit allé vous informer de la destitution de M. de Narbonne. En me quittant il m'a dit qu'il alloit chez vous.

Peut-être, répondis-je, est-il allé directement porter vos ordres à M. de Narbonne. Point du tout, reprit le roi, je les ai envoyés par un valet-de-pied. Tenez, lisez la lettre que je lui ai écrite, elle n'est pas longue: — elle ne contenoit que deux lignes.

« Je vous préviens, monsieur, que je viens de nommer M. de Graves au département de la guerre ; vous lui remettrez votre portefeuille. »

Je ne vous ai pas envoyé le mémoire de l'assemblée, reprit le roi, parce que j'ai voulu y répondre sans délai ; il ne contient rien de

neuf, et il est même fort mal écrit : la réponse n'étoit pas difficile.

Je suis faché, lui dis-je, que votre majesté s'en soit donné la peine. Je me suis occupé de rédiger une réponse que j'apporte à votre majesté.

Elle est beaucoup trop longue, dit le roi, en voyant quatre pages d'écriture. La mienne est dix fois plus courte; voyez si elle ne vaut pas mieux.

Elle est parfaitement bonne, Sire, lui répondis-je; il n'y a pas un seul mot à changer.

Je suis charmé, me dit-il, que vous en soyez content. Allez-vous-en chez le garde-des-sceaux, faites la copier dans ses bureaux, et quand je l'aurai signée, il la contresignera et l'enverra à l'assemblée.

Lettre du roi à l'assemblée nationale, à l'occasion des observations qu'elle avoit adressées le 8 mars à S. M., contre le ministre de la marine.

Paris, 10 mars 1792.

MESSIEURS,

J'ai examiné les observations que le zèle et la sollicitude de l'assemblée nationale l'ont portée à m'adresser sur la conduite du mi-

nistre de la marine ; je recevrai toujours avec plaisir les communications qu'elle croira utiles d'entretenir avec moi. Les observations qui m'ont été remises de la part de l'assemblée, me paroissent absolument conformes aux dénonciations sur lesquelles elle avoit déclaré n'y avoir pas lieu à délibérer. Je m'étois fait rendre compte alors des réponses que M. Bertrand avoit présentées contre les différens griefs, et j'avois porté le même jugement que l'assemblée. Depuis, aucune plainte fondée ne s'est fait entendre relativement aux différentes parties de son administration, et tout ce qui me revient de la part des colons, du commerce et des gens de mer, me présente des témoignages de son zèle et de l'utilité de ses services. Enfin aucune violation de la loi ne lui étant reprochée, je croirois manquer à la justice, de lui retirer ma confiance; au reste, les ministres savent bien que le seul moyen de l'obtenir et de la conserver est de faire exécuter les loix avec énergie et avec fidélité.

LOUIS.

Et plus bas : M. S. F. Duport.

Je fis partir cette lettre pour l'assemblée avec toute la diligence possible, et elle arriva au moment où la nouvelle imprévue du renvoi de M. de Narbonne venoit de se répandre. Ma démission n'étoit pas malheureusement encore connue, elle n'avoit pas pu être insérée dans la feuille du jour, et il n'en falloit pas davantage pour enflammer les Brissotins, les Girondistes et tout le côté gauche de l'assemblée. Dans cette même séance, Brissot se prévalant de la présente disposition de l'assemblée, débita contre M. de Lessart une harangue véhémente qui fut suivie d'un décret contre ce ministre.

Sans lui donner le tems de faire sa défense ou prendre celui d'examiner la vérité des accusations si soudainement intentées, on conduisit ce vertueux et infortuné ministre à la haute-cour nationale, établie à Orléans. Après avoir langui six mois dans les prisons de ce tribunal sans être interrogé, il fut transféré à Versailles dans le mois de septembre suivant, et massacré avec les autres prisonniers.

Dans ce jour où le roi eut la douleur d'apprendre l'injuste accusation lancée contre M. de Lessart, un courrier de Vienne lui ap-

porta la triste nouvelle de la mort de l'Empereur Léopold.

Ce même jour, le chevalier de Graves, nommé ministre de la guerre, prit séance dans le conseil. Quoique ses manières fussent populaires, il n'y mettoit point la caressante ostentation de M. de Narbonne. Mais sa conduite et ses écrits depuis le commencement de la révolution, et son assiduité dans les assemblées populaires de toutes les villes où il s'étoit trouvé avec son régiment, le faisoient passer parmi les jacobins pour un zélé constitutionnel, et pour un jacobin enragé parmi les aristocrates. En conséquence, sa nomination ne put pas nuire à la popularité du roi. Mais, dans le fait, le chevalier n'étoit ni jacobin ni constitutionnel; il étoit ce qu'étoit alors une infinité de gens, qui, avec de très-bonnes intentions, se laissoient éblouir par les nouveaux systêmes, et entraîner par des mécontentemens personnels ou par des vues d'ambition. Ces gens-là s'étoient formé un petit systême de réforme qui convenoit à leurs idées ou à leur situation; et tant qu'ils eurent l'espoir de faire adopter leurs plans, tout leur parut aller pour le mieux. Le cours de la révolution

excita leurs alarmes, et ils ne tardèrent pas à regretter d'en avoir été les instrumens; mais n'osant pas se retracter ouvertement, moitié par honte et moitié par crainte, ils suivirent le torrent.

Quels que fussent les sentimens de M. de Graves avant d'entrer au conseil, il est certain qu'il se montra sincèrement attaché au roi durant sa courte administration, qui auroit eu encore moins de durée si sa majesté n'avoit pas refusé quelque temps d'accepter sa démission.

Si les royalistes lui avoient accordé plus de confiance, il les auroit très-certainement servis autant que la timidité de son caractère pouvoit le lui permettre.

Le roi fut réduit à la cruelle nécessité de former un nouveau ministère à une époque où il ne pouvoit nommer aucun des individus dans lesquels il avoit confiance. Frappé des dangers qui l'environnoient, il commença à paroître inquiet de sa situation. L'indifférence et le mépris qu'il avoit opposés jusqu'alors aux insultes se convertirent en consternation, et tous ses traits en portoient fortement l'empreinte durant le

triste conseil du 9 mars, qui fut le dernier où j'assistai et d'où je sortis pénétré de l'affliction la plus profonde.

CHAPITRE XX.

M. Cahier-de-Gerville m'écrit une lettre impertinente. — Mon explication avec lui à ce sujet et ses suites. — M. Lacoste est appelé au ministère. — Son caractère. — M. Duport-du-Tertre, Cahier-de-Gerville et Tarbé. — Leurs caractères. — Leur distitution. — Dumourier appelé par M. de Lessart. — Il le supplante. — Caractère de M. de Lessart.

Nous fûmes tous sincèrement affligés du décret d'accusation lancé contre M. de Lessart; mais M. Cahier-de-Gerville, toujours prompt à se livrer à la violence de son caractère soupçonneux, se mit en tête que j'avois occasionné volontairement ce malheur en empêchant que ma démission fut publiée dans la feuille du 9 mars. Je ne pris point la peine de combattre son opinion, dans l'espoir que la réflexion lui feroit connoître son injustice. Mais le billet suivant qu'il m'écrivit au bout de quelques jours, me prouva qu'il n'étoit point revenu de sa fausse idée.

« Monsieur,

« Après ce qui s'est passé, vous ne devriez » plus vous présenter au conseil, et je vous » préviens que si je vous y rencontre, j'en » sortirai sur-le champ. »

Je le connoissois très-capable de cette incartade, et même de donner sa démission sous ce prétexte, avec une ostentation patriotique qui auroit pu nuire infiniment aux intérêts du roi. Cette considération me fit garder le silence sur le billet indécent de M. de Gerville. L'expression d'un homme aveuglé par la violence de son caractère, ne méritoit pas en effet l'attention d'un homme raisonnable.

Je poussai la modération jusqu'à lui rendre une visite pour découvrir si sa conduite n'avoit pas quelque motif plus raisonnable que celui que je suppossois. Il parut un peu surpris de me voir.

Il paroît, lui dis-je en souriant, que vous ne vous attendiez pas à ma visite?

« J'en conviens, me répondit-il, mais je ne doutois pas que vous ne fussiez offensé, et puisque vous voilà, je suis prêt à vous

donner toutes les satisfactions qui pourront vous convenir. »

Vous imaginez peut-être, repris-je, que je suis venu pour vous proposer un cartel : dans ce cas-là, me répondit-il, je serois à vos ordres.

Je vous prie, monsieur, lui dis-je, de m'expliquer d'abord le motif qui vous a déterminé à m'écrire une lettre si impérieuse.

J'ai été informé, me répondit-il, que la réponse du roi à votre démission avoit produit un très-mauvais effet, et particulièrement l'ordre qu'il vous a donné de continuer vos fonctions jusqu'à la nomination de votre successeur; et telle est l'opinion publique à cet égard, que si vous reparoissiez au conseil, je ne serois pas surpris de voir une insurrection.

Cette raison, lui dis-je, est excellente; mais pourquoi ne me l'avez-vous pas exposée en deux mots sans vous mettre en colère?

« Vous connoissez ma tête, me répondit-il, et j'étois très-mécontent de votre conduite relativement au pauvre de Lessart. Pourquoi diable n'avez-vous pas voulu que votre retraite fut publiée en même-temps que celle de Narbonne? J'en avois prévu les suites, et

vous-même aviez paru en sentir les conséquences : qu'est-ce qui a pu vous faire changer d'opinion?

Et qui vous a dit, lui répondis je. que j'en ai changé? J'ai envoyé une copie de ma démission à l'auteur du journal de Paris, en lui recommandant de l'insérer dans la feuille du jour. Que pouvois-je faire de plus?

» Vous l'avez, sans doute, envoyée trop tard.

» Il étoit trois heures, repris-je, lorsque nous sortîmes du comité, et avant quatre heures ma lettre étoit remise au journaliste. Voici sa réponse : il me dit qu'il est trop tard et que toutes les feuilles du jour sont imprimées.

Vous auriez, dit M. de Gerville, dû en arrêter la publication et faire tirer une seconde édition où votre démission auroit été insérée.

C'est fort bien! lui répondis-je; mais il étoit neuf heures quand j'ai reçu sa réponse.

Dans ce cas-là, me dit M. Cahier, c'est moi qui ai tort; mais je vous invite à ne point aller ce soir au conseil.

Je pense comme vous, lui répondis-je, et je vais en informer le roi, afin qu'il ne soit pas surpris de mon absence.

J'allai immédiatement rendre compte au roi de ce qui venoit de se passer: sa majesté approuva ma conduite et observa avec quelque vérité qu'il étoit heureux que mon caractère fut moins violent que celui de M. de Gerville.

Lacoste, précédemment principal commis de la marine au département des colonies, et ensuite envoyé en qualité de commissaire du roi pour établir la nouvelle constitution dans les îles du Vent, me succéda dans le département de la marine. Sa contestation avec M. de Behague, relativement à leurs pouvoirs respectifs, le fit rappeler en France. Ses dénonciations contre le gouverneur, à l'assemblée et au club des Jacobins, où il alla dès son arrivée, et l'obscurité de sa naissance, donnèrent à sa nomination toute la popularité qu'on jugeoit nécessaire dans ces circonstances. Cet homme, d'un caractère violent et grossier dans ses manières, n'auroit jamais dû être tiré de la sphère où il avoit passé sa vie, parce qu'elle étoit très-certainement celle où il pouvoit être le plus utile. Ce qu'il admiroit le plus dans la révolution, comme tant d'autres de sa classe, c'est qu'elle frayoit le chemin aux premiers postes de

l'état, sans autre recommandation que celle des vertus et des talens dont peu de gens se croient dépourvus. Son attachement pour les Jacobins, ou plutôt son désir de conserver leurs bonnes grâces, le porta à l'absurdité de planter dans sa salle une pique surmontée d'un bonnet rouge. Mais avec tous ses ridicules blâmables, Lacoste étoit au fond un honnête homme. Il abhorroit les atrocités de la révolution; il se conduisit toujours très-respectueusement vis-à-vis du roi, et il donna même à sa majesté des preuves d'attachement qui exigeoient du courage.

Les trois ministres qui restèrent en place après le 9 mars, furent M. Tarbé pour les finances, Cahier-de-Gerville pour l'intérieur, et M. Duport-du-Tertre garde-des-sceaux, qui, après le décret d'accusation lancé contre M. de Lessart, conduisit le département des affaires étrangères en attendant qu'on y eut nommé un ministre.

M. Duport-du-Tertre, que la révolution avoit élevé d'une place de commis, avec douze cents livres de gages, à la première dignité du royaume, en fut dès les commencemens, pour de bonnes raisons, le zélé partisan. M. de la Fayette, dont l'influence l'a-

voit porté au ministère, et toute la partie de la première assemblée qu'on nommoit *le côté gauche*, avoient en lui la plus grande confiance. Il conserva même, après la dissolution de cette assemblée, son intimité avec quelques-uns des principaux personnages dont elle étoit composée, nommément avec les Lameth, Barnave et Adrien Duport ; ils venoient tous les jours chez lui, et le ministre ne faisoit jamais rien sans les consulter.

Les constitutionnels qui formoient le côté gauche de l'assemblée constituante, devinrent le côté droit de l'assemblée qui lui succéda, et son côté gauche fut composé de Jacobins enragés qui tendoient à détruire toute espèce de monarchie, quelle qu'en put être la dénomination. En conséquence, ils attaquèrent avec une égale fureur les ministres constitutionnels, et ceux qu'ils soupçonnoient d'être attachés à l'ancien gouvernement. Il en résulta que M. Duport n'eut pas moins d'ennemis que moi dans l'assemblée. Huit jours après ma retraite, il fut forcé de donner sa démission, malgré tous ses efforts pour soutenir une constitution à laquelle il étoit moins attaché par estime que par reconnoissance. MM. Cahier-de-Gerville et Tarbé

en firent de même, ayant malheureusement imaginé qu'un ministère totalement composé de Jacobins, étoit le seul qui put convenir dans ces circonstances, et ils parvinrent à le persuader au roi et à la reine.

Ma nomination au département de la marine avoit fort inquiété M. Duport-du-Tertre. Il m'avoua depuis qu'il m'avoit regardé quelque temps de fort mauvais œil, parce qu'il croyoit que je n'avois accepté le département de la marine que pour parvenir plus facilement à la place de chancelier.

Mais il devint un de mes plus zélés partisans, lorsqu'il fut bien convaincu que loin de convoiter la place de mes collègues, je ne songeois qu'à me défaire de la mienne aussitôt que je le pourrois honorablement.

Tarbé, anciennement commis des finances, étoit intelligent, actif, laborieux, honnête homme et inviolablement attaché au roi. Il auroit pu rester en place du consentement de tous les partis, parce qu'il ne s'étoit jamais permis une action ou une expression qui put offenser l'un ou l'autre. Il n'étoit pas fort habile à parler ni à écrire, mais il avoit de la douceur, de la modestie et de la politesse. L'éclat de sa situation présente

présente ne lui faisoit point oublier le souvenir de ce qu'il avoit été, et il n'avoit pas la moindre prétention à faire sentir aux autres son importance. Il ne s'occupoit que des devoirs de son état, qu'on le croyoit plus capable de remplir que tout autre, et il auroit été à souhaiter qu'il fut resté en place, parce qu'en la gardant il auroit rendu au roi le service d'en écarter Clavière, qui joua un des principaux rôles parmi les hommes les plus pervers et les plus dangereux de la révolution.

Cahier-de-Gerville étoit républicain dans le cœur. Il détestoit et méprisoit les rois, il abhorroit les prêtres de toutes les religions, qu'il accusoit d'avoir été de tout temps les apôtres de l'imposture, les propagateurs du fanatisme et les promoteurs des guerres civiles et de la persécution.

Je voudrois de tout mon cœur, nous disoit-il un jour en sortant du conseil, je voudrois tenir dans ma main toute cette race maudite et pouvoir les écraser d'un seul coup.

Malgré cet étrange discours, sa conduite ne décela jamais la moindre disposition à la cruauté; mais il avoit incontestablement une

tête très-chaude. La constitution avoit, dans son opinion, un très-grand vice : c'est qu'elle présentoit encore une apparence de monarchie ; mais comme il avoit juré de l'observer, il fut toujours scrupuleusement fidèle à son serment.

Il étoit membre de la municipalité de Paris, et l'exercice du pouvoir municipal contribuoit à enflammer son esprit ardent. *Le peuple* étoit toujours son texte, et il déclamoit contre l'aristocratie, contre la noblesse, l'émigration et le clergé, avec une volubilité et une violence extraordinaires. Il croyoit voir par-tout, et particulièrement à la cour, des conspirations et des perfidies ; enfin, on trouvoit chez lui tout ce qui caractérise l'austérité d'un républicain, et il jouissoit en conséquence d'une grande popularité.

Après son entrée au ministère, il ne tarda pas à rendre aux bonnes qualités du roi la justice qu'elles méritoient. Il fut si pleinement convaincu de la probité de ce prince, de la droiture de ses intentions, de son humanité et de sa modération, qu'il lui pardonna presque sa qualité de roi. Il ne lui trouvoit point d'autre défaut que son attachement à la foi catholique et à des prêtres réfractaires ; mais Cahier-de-Gerville étoit loin d'avoir

une aussi bonne opinion de la reine. Il la considéroit comme une femme hautaine et perfide qui ne songeoit qu'à rétablir le despotisme. Son aversion pour elle étoit au point que quand nous tenions le comité dans le palais, il ne parloit jamais librement, parce qu'il croyoit toujours que la reine ou quelqu'un de ses espions écoutoit à la porte ou derrière quelque cloison : le moindre bruit suffisoit pour confirmer ses soupçons et lui fermer la bouche durant toute la séance.

Il fut un jour très-offensé d'une réponse que le roi lui fit par inadvertance, dans l'ancien style royal, alors abandonné. M. de Gerville, sans autre intention que d'être utile au roi, avoit entrepris une affaire très-difficile. Après le conseil il vint lui en rendre compte, et le roi lui dit, conformément à l'ancienne étiquette : — « Je vous permets, monsieur, de me présenter votre mémoire. »

M. Cahier fut si choqué de cette réponse, qu'il prit son porte-feuille et quitta brusquement le roi sans lui dire un mot. Il vint immédiatement après exhaler dans le comité sa mauvaise humeur ; et après avoir raconté à ses collègues ce qui venoit de se passer, il continuoit de répéter avec indignation :

— « *Je vous permets de me rendre un service essentiel ; plaisante manière, en vérité, de me remercier ! Si j'avois eu mon mémoire à la main, je l'aurois jetté au feu ; mais il peut compter qu'il ne le verra jamais.* »

L'arrogance du ministre n'échappa point à l'attention du roi, mais il fallut la supporter comme tant d'autres manques de respect auxquelles il étoit exposé tous les jours. Le surlendemain le roi pria M. de Gerville de lui apporter son mémoire, et il le fit d'une manière et d'un ton si obligeant, que la morgue du ministre disparut : il courut chercher son mémoire, et le roi fut réintégré dans ses bonnes graces.

Dans une autre occasion il traita madame Elisabeth avec la plus grande grossièreté. Cette vertueuse princesse qui passoit sa vie en actes de piété ou de bienfaisance, recevoit fréquemment les suppliques de l'infortune. On lui avoit particulièrement recommandé une pauvre religieuse ; elle désiroit voir M. de Gerville, avant le conseil, pour lui parler en faveur de cette infortunée. Il vint chez la princesse ; mais sans lui donner le temps d'achever ce qu'elle vouloit lui dire : — il est étonnant, madame, lui dit-il, que

vous fassiez assez peu de cas du temps d'un ministre pour lui faire perdre une demi-heure à écouter l'histoire d'une religieuse ! J'ai d'autres affaires beaucoup plus importantes, et permettez-moi, madame, de vous déclarer franchement que je ne m'occuperai pas plus de cette religieuse que des autres.

Cette respectable princesse qui ne s'étoit jamais entendu traiter avec cette hauteur, en fut si abasourdie, qu'elle laissa sortir le ministre sans songer à lui répondre.

M. de Gerville s'appercevant que le ministère perdoit chaque jour de sa popularité, ne vit point d'autre expédient pour conserver le peu qui lui en restoit personnellement, que d'abandonner sa place. Sa retraite fut suivie de celle du garde-des-sceaux. Ayant été soutenu jusqu'alors en grande partie par l'amitié et par la popularité de M. Cahier-de-Gerville, il ne jugea pas à propos de rester seul exposé aux attaques de ses ennemis, dont le nombre augmentoit tous les jours. En conséquence, il annonça qu'il donneroit sa démission dès qu'on auroit examiné l'accusation qu'on lui avoit intentée.

Cette résolution que ses amis prirent grand soin de publier, fit terminer prompte-

ment cette affaire par l'assemblée. L'accusation fut rejettée, et ses ennemis s'écrièrent que pour le sauver on lui avoit fait un pont d'or.

Un mois après, à la majorité des suffrages, il fut choisi pour remplir la place d'accusateur public du tribunal criminel, à la place de Robespierre qui se démit de cette magistrature sans en avoir jamais exercé les fonctions. La suite fit assez connoître que l'humanité n'avoit pas été son motif. Le pouvoir d'accuser ne pouvoit pas le satisfaire sans avoir en même temps celui d'écraser ses victimes.

MM. Tarbé, Duport-du-Tertre et Cahier-de Gerville donnèrent tous trois leur démission, du 15 au 20 de mars.

Le nouveau ministère fut composé de M. Duranthon pour la justice, M. de Graves pour la guerre, Lacoste pour la marine, et Dumourier pour les affaires étrangères. Ce dernier, un mois avant sa nomination, étoit à Niort où les poursuites de ses créanciers l'avoient forcé de chercher un réfuge. M. de Lessart informé qu'il étoit intime ami de Gensonné, imagina que les bons offices de Dumourier pourroient lui être utiles vis-

à-vis de ce député, membre du comité diplomatique et l'un des plus implacables ennemis de M. de Lessart. Dans cette espérance il écrivit une lettre ministérielle à Dumourier, qui sollicitoit depuis long-temps un emploi dans la diplomatie. Il lui mandoit de venir promptement à Paris où il seroit informé des intentions du roi, et il lui envoyoit en-même-temps une somme de six mille livres pour acquitter les dettes qu'il avoit pu contracter en Poitou.

Dumourier accourut à Paris, persuadé qu'on lui destinoit pour le moins une place de ministre plénipotentiaire. A son arrivée il vola chez M. de Lessart. Le ministre lui dit qu'il n'y avoit encore rien de décidé, mais qu'un changement dans la diplomatie ne tarderoit pas à s'effectuer; et que comme il avoit l'intention de le proposer au roi pour remplir une des places vacantes, il étoit bien aise de causer un peu avec lui d'avance, afin de juger à quoi ses services pouvoient être plus utiles. Il lui parla ensuite des tracasseries continuelles qu'il éprouvoit de la part de quelques membres de l'assemblée. Au nom de Gensonné, Dumourier interrompit M. de Lessart.

Pour celui-là, lui dit-il, il est mon ami intime et totalement à ma disposition. Je me fais fort, non-seulement de mettre fin à ses attaques contre vous, mais de l'amener ici dès demain si vous voulez, pour prendre vos ordres.

M. de Lessart accepta sa proposition, et dès le lendemain Dumourier revint avec Gensonné, qui annonça le plus grand regret d'avoir mal interprêté les intentions du ministre, et promit de suivre à l'avenir une conduite toute différente.

M. de Lessart, enchanté de cette entrevue, conçut l'espoir d'en tirer le plus grand parti, et se félicita de l'heureuse idée qu'il avoit eu d'appeler à Paris Dumourier. Celui-ci ne tarda pas à s'en appercevoir et ne manqua pas de s'en prévaloir avec son adresse ordinaire. Dans sa troisième visite au ministre, il lui témoigna la crainte d'être arrêté à Paris à la requête de ses créanciers, s'il y faisoit un long séjour. Il n'y eut d'autre moyen de l'y retenir que de payer ses dettes, qui ne laissoient pas d'être considérables, et cette somme fut prise sur le fonds des dépenses secrètes dont le ministre avoit la disposition."

Quelques jours après, Gensonné et les

autres amis que Dumourier avoit dans l'assemblée ; lui firent entendre qu'il lui seroit plus facile de succéder à M. de Lessart que de le soutenir; et dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, l'ambition l'emporta sur la reconnoissance.

Les talens de M. de Lessart, sans être très-supérieurs, étoient cependant fort au-dessus du médiocre. Il avoit l'esprit juste et pénétrant, et un très-grand fond de probité, quoiqu'il se laissât quelquefois égarer par l'ambition. Peut-être auroit-il eu de l'énergie dans le caractère s'il avoit joui d'une santé plus ferme, car il étoit très-capable d'adopter des mesures vigoureuses; mais une attaque de nerfs, à laquelle il étoit très-sujet, suffisoit pour abattre son courage.

Il avoit été long-temps l'ami, le favori et l'admirateur de M. Necker. Il avouoit toutefois et déploroit amèrement les fautes que ce ministre avoit commises dans sa dernière administration; mais l'amitié lui faisoit considérer ces fautes comme les erreurs de la vertu. M. Necker, disoit-il, ne connoît pas les hommes, et c'est l'habitude de juger du cœur des autres par le sien qui cause toutes ses méprises.

M. de Lessart n'étoit ni républicain ni constitutionnel, mais sincèrement attaché au roi dont il révéroit les vertus, et jusqu'au dernier moment il donna à sa majesté des preuves d'un zèle et d'une fidélité à toute épreuve. On peut lui reprocher, comme à tous ceux qui composoient le ministère de son temps, d'avoir continué à remplir ses fonctions après le départ du roi pour Varennes, et durant sa captivité. Mais on doit présumer que sa majesté approuva les motifs qui déterminèrent cette conduite des ministres, quoique contraire aux ordres qu'il avoit laissés en partant, puisqu'il leur rendit à tous sa confiance et qu'il fut vivement affligé du décret d'accusation lancé contre M. de Lessart.

CHAPITRE XXI.

Compte de mon administration rendu à l'assemblée. — Il est imprimé et publié dans tout le royaume.—Mécontentement des Jacobins.

Mon premier soin, en quittant le ministère, fut de préparer le compte de mon administration que l'assemblée avoit le droit de me demander, et pour lequel la constitution accordoit un mois aux ministres, à dater du jour de leur retraite. J'étois très-empressé de démontrer par un acte authentique, et d'une manière qui ne pouvoit compromettre le roi, toutes les erreurs de la nouvelle constitution et les maux qu'elles avoient produits dans le département dont on m'avoit confié l'administration. En conséquence, au lieu de me prévaloir du délai que la constitution m'accordoit, je présentai mon compte à l'assemblée le 28 mars, treize jours après avoir donné ma démission. A ce compte je joignis les procès-verbaux des principales insurrections et des révoltes

qui avoient eu lieu dans les ports de mer et à bord des vaisseaux, sans qu'aucune eut été punie. J'y ajoutai les copies des lettres que les officiers de marine m'avoient écrites, pour m'informer du motif de leurs démissions. Ce supplément me parut nécessaire et propre à réfuter les calomnies qu'on avoit répanduescontre le corps de la marine, accusé généralement d'aristocratie et de favoriser le despotisme. Je supprimai les signatures afin que personne ne fut compromis. J'en fis tirer six mille exemplaires; j'en envoyai un à chacun des députés, un certain nombre à chaque département et aux principales municipalités: le reste fut distribué à Paris.

Dans cet exposé je montrois sans ménagement et sans réserve les suites funestes du pouvoir usurpé par les chefs. Les Jacobins furent violemment irrités de voir toutes les circonstances appuyées de preuves si authentiques, que leur vérité paroissoit incontestable. Cette pièce n'étoit pas nécessaire pour exciter contre moi la haine des Jacobins. Ils m'avoient depuis long-tems déclaré la guerre; et je n'aurois pas sans doute échappé à leur vengeance, s'ils avoient pu découvrir la plus petite erreur dans mes calculs; mais tout

étoit heureusement, dans les comptes et dans les récits, de la plus rigoureuse exactitude. Je présenterai ici ce mémoire, non-seulement parce qu'il est l'acte le plus important de mon ministère, mais parce qu'il est aussi le seul de cette espèce qui ait été rendu public.

Etat présenté à l'assemblée nationale, le 27 mars 1792, par M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine.

« Je pourrois me borner à mettre sous les yeux de l'assemblée un compte de ce qu'elle a le droit de me demander. Mais j'ai résolu de l'informer de toutes les particularités de ma conduite, et des motifs de mes actions durant tout le cours de mon ministère. »

« L'emploi des fonds est ordinairement le principal article de la responsabilité; mais comme il n'a formé durant mon administration qu'un objet de peu d'importance, je présenterai dans ce mémoire mes comptes séparément. Ceux d'un ministre de la marine sont très-simples, parce qu'il n'est point chargé des dépenses qui ont lieu dans les ports. Il

n'est responsable que des marchés qu'il conclut personnellement et de ceux auxquels il donne son consentement. Il doit aussi rendre compte de toutes les dépenses qu'il autorise et de la distribution des fonds par quartier. Les administrateurs placés dans les ports, sur les flottes et dans les colonies, sont chargés de veiller sur l'exacte distribution des fonds qu'on leur confie. Je présente ici les comptes que j'ai réglés et ceux des marchés que j'ai conclus. Ils sont tous fondés sur l'estimation qui a été faite, et conformes aux évaluations ordinaires et extraordinaires des différens articles, et des fonds qui ont été assignés. Je n'ai jamais excédé l'estimation ; j'ai même moins dépensé que je n'étois autorisé à le faire pour tous les articles où il a été possible de faire des économies. Dans un tems où les dispositions des puissances maritimes ne nous donnoient point d'inquiétude, et où les besoins du département de la guerre exigeoient des demandes immenses, cette mesure dictée par le plus pur patriotisme et approuvée du roi, produisit durant les cinq mois de mon administration une économie considérable. »

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur un

sujet si facile à vérifier en examinant les faits. Je passe aux objets les plus essentiels de mon administration, et c'est la dernière réponse que je ferai aux reproches qu'on s'est plu si souvent à me faire; car ayant acquis le droit de dire la vérité, je la dévoilerai toute entière.

Dès mon entrée au ministère et durant le peu de tems que j'y suis resté, j'ai vu les sources de la richesse nationale épuisées, notre principale colonie dévastée, les autres dans un état de trouble, de mécontentement et d'insurrection, notre commerce déclinant, notre marine désorganisée. Nos chantiers, nos arsénaux et nos vaisseaux armés présentoient l'effrayant aspect de l'indiscipline, de l'anarchie et du mépris des lois.

La cause de tous ces maux étoit publiquement connue. Ceux qui devoient obéir avoient osé faire entendre des menaces; ceux qui devoient commander étoient dépouillés de toute leur autorité, on les accabloit impunément d'injures et d'insultes; je dis impunément, parce qu'il n'y a pas eu un seul exemple de punition infligée sur qui que ce soit, à l'occasion des insurrections sur les flottes

et dans les ports , ou des révoltes excitées contre les officiers de la marine. Ceci vous sera démontré d'une manière évidente par les papiers annexés à mon compte : vous verrez que les actes de l'autorité la plus légale étoient considérés comme des insultes par ceux qui étoient passés tout-d'un-coup d'un état de sujétion indispensable à une entière indépendance. Les clubs dont les corporations sont d'une nature beaucoup plus puissante que celles qui ont été abolies par la constitution, ont exercé dans tous les ports une influence funeste à laquelle aucune des autorités constituées n'a pu résister ; car les ouvriers qui reçoivent chaque jour leur salaire, les commis, les inspecteurs et les bas-officiers, au lieu de s'occuper exclusivement de leurs devoirs, ont cessé d'obéir au gouvernement qui les emploie, et sont devenus les plus dangéreux instrumens des séditions et du désordre. Que doit-il résulter lorsque cette classe d'hommes se métamorphose en réformateurs, en orateurs politiques et en censeurs de l'administration ? Que devient l'autorité publique lorsque chaque individu prétend l'exercer? Comment faire exécuter des ordres, lorsque les subordonnés proscrivent, insultent

insultent et mettent en fuite ceux qui doivent les commander?

Tous ces faits sont d'une notoriété si publique, que je ne crois pas qu'on m'accuse de les avoir exagérés. Aux pièces qui constatent la vérité du contenu de ce mémoire, j'en ajouterai quelques-unes moins importantes, parce que mon devoir m'ordonne de ne rien passer sous silence.

On n'oubliera point, sans doute, qu'entre les deux grandes révoltes contre les principaux officiers, entre l'époque de l'insulte faite à M. d'Albert et celle où M. de la Jaille fut emprisonné à l'arrivée du Léopard à Brest, un commis de la marine, alors procureur de la municipalité, prononça publiquement un discours dans lequel il calomnioit et menaçoit tout le corps de la marine, qui étoit complet, aucun de ses officiers n'ayant encore abandonné le service. On dénonça cette harangue scandaleuse à l'assemblée constituante; mais celui qui l'avoit prononcée fut nommé membre de l'assemblée législative, et dans les premiers jours de décembre dernier, il écrivit sur mon compte à la municipalité de Brest dans les termes suivans :

« Nous attendons l'imposteur sans crainte. Vous avez très-bien fait de l'accuser et de le dénoncer.... Vous verrez bientôt comme il sera traité.... Nous méprisons les Marigny, les Bertrand, etc. etc. (1).

Le même homme (2) qui écrivit cette lettre n'hésita point à devenir le rapporteur des dénonciations qu'il avoit encouragées et provoquées.

(1) Cette lettre fut communiquée par la municipalité à M. de Marigny, qui m'en informa, et j'en reçus dans le même temps deux copies. On m'a reproché de n'en avoir pas fait mention (*); mais comment peut-on s'être trompé sur le motif de mon silence? Convaincu que les accusations portées contre moi n'étoient point fondées, je désirois naturellement que le rapporteur fut une personne qu'on ne pourroit pas soupçonner de m'être favorable. Tel étoit mon désir; et n'a-t-il pas été rempli, même au-delà de mes espérances?

(2) Ce violent patriote, nommé Cavelier, vint secrètement à Londres en 1794, dans l'espoir de tirer une récompense pécuniaire du gouvernement, à qui il offrit de faire brûler le port de Brest ou de le livrer aux Anglais. Je fus informé de son arrivée et de ses vues. J'en parlai immédiatement à M. Windham, qui eut autant d'horreur que moi de cette proposition. Je l'assurai que Cavelier étoit un misérable qui ne méritoit aucune confiance; et on lui enjoignit de quitter promptement l'Angleterre.

(*) Voyez l'Appendice, N°. premier.

Telle étoit la situation de la marine lorsque j'arrivai au ministère. Quoique la patience des officiers fut épuisée, ils se montroient encore pleins de valeur, de zèle et de patriotisme. Que devois-je faire? Convenoit-il au ministre du roi d'envenimer le mécontentement en encourageant les informations, les calomnies et les insurrections? Devoit-il obéir aux révoltés des ports ou se conformer à l'esprit et à la lettre de la constitution, en tâchant de rétablir l'ordre et la discipline, en faisant exécuter la loi contre tous ceux qui entreprenoient de l'enfreindre? C'est ce que j'ai fait; et tous ceux qui m'accusent de l'avoir violée moi-même en accordant des congés, ont oublié que je les ai tous justifiés par la lettre de la loi, et que les trois qu'on a jugés les plus répréhensibles se sont trouvés à l'examen aussi conformes aux lois que les autres. Et, en effet, il n'y a pas d'exemple qu'on ait jamais refusé à un chevalier de Malthe la permission de s'absenter en temps de paix pour faire le service de son ordre, parce que les croisières des vaisseaux de Malthe dans la Méditerranée sont de la plus grande utilité pour la sûreté de notre commerce. M. de Nieul, inspecteur de la ma-

rine, n'ayant pas été employé depuis 1789, et ne pouvant pas l'être avant que la nouvelle organisation fut établie, il n'avoit pas besoin, pour s'absenter, d'une permission écrite; car il étoit dans la même situation que tous les officiers généraux qui ne sont point employés, et la permission que je lui donnai n'étoit ni nécessaire, ni revêtue des formes ordinaires. Il ne me la demanda que pour que je sûsse où le trouver dans le cas où j'aurois des ordres du roi à lui transmettre.

On m'a encore reproché de n'avoir point informé le corps législatif du désordre et de la désertion du port de Brest, et d'avoir écrit le 14 novembre à l'éditeur du Moniteur, qu'aucun des officiers de la marine n'avoit abandonné son poste. On avoit sans doute oublié que ma lettre étoit la réponse à une fausse allégation que cet éditeur avoit insérée dans une de ses feuilles. Son numéro précédent assuroit que j'avois demandé à être entendu de l'assemblée, pour lui rendre compte des nouvelles mesures que le roi avoit adoptées relativement à la désertion des officiers de mon département. Je répondis, comme je le devois, que je n'avois

point accusé les officiers de marine d'une nouvelle émigration, parce qu'il étoit de la plus exacte vérité que depuis le commencement de mon administration aucun d'eux n'avoit quitté son poste; et si l'auteur des observations adressées au roi sur ma conduite s'étoit donné la peine d'examiner les pièces annexées au rapport du comité naval, il auroit trouvé, à la page 26, un extrait de la revue du premier octobre, et à la dernière page un extrait de celle du 20 novembre, où le nombre des officiers absens sans permission étoit également de 271. Il auroit été pleinement convaincu qu'au 14 de novembre j'étois fondé à certifier que depuis le commencement de mon ministère aucun officier de la marine n'avoit quitté son poste. Il auroit pu se rappeler qu'une des premières démarches de mon administration fut de proposer au roi le rappel des officiers absens, par une lettre adressée aux commandans des ports, qui commençoit par ces mots :

Je suis informé, monsieur, que l'émigration des officiers de marine se multiplie tous les jours.

S'il s'étoit rappelé cette lettre dont l'assemblée nationale eut connoissance, et qui fut insérée dans les papiers publics, il n'auroit pas pu se dissimuler que le reproche d'avoir célé l'émigration des officiers de marine étoit trop palpablement injuste, pour qu'il put se permettre de me charger de cette accusation devant l'assemblée (1).

Je me flattois qu'en arrêtant le désordre, en punissant toutes les désobéissances et en prévenant les actes de violence qui exposoient dans les ports les officiers de marine à des dangers, et les rendoient inutiles au service, je les mettrois en état de remplir leurs devoirs avec la même fermeté qu'ils avoient opposée, durant deux ans, aux reproches, aux soupçons et aux menaces. Je sentois parfaitement toutes les difficultés de cette entreprise, mais j'étois incapable de

(1) Ces erreurs ne sont pas les seules qu'a commises l'auteur des observations adressées au roi. Il m'accuse *d'avoir accordé des congés, quoique mon prédécesseur les eut totalement suspendus depuis le 15 du mois d'août.* Mais c'est précisément le contraire de la vérité; car dans le cours d'un mois, à compter du 15 d'août, mon prédécesseur accorda à vingt-deux officiers des congés ou des prolongations.

me laisser intimider par des injures personnelles ou par des complots obscurs. J'ai toujours considéré ces attaques comme des preuves honorables de mon zèle pour le bien public. Mais mon courage et mes efforts furent insuffisans, car je ne pouvois agir que par l'autorité du gouvernement et conformément à la loi; mais il n'existoit plus de respect pour le gouvernement, et la loi étoit impunément violée. Il me fut en conséquence impossible d'attaquer le moindre abus sans exciter des clameurs et des accusations toujours fortement appuyées. La première impression est toujours contre l'accusé, particulièrement lorsqu'il est ministre; et dans ces temps malheureux, il est impossible d'occuper une place dans le ministère, sans être aussitôt soupçonné d'erreurs, de fautes volontaires et de manque de patriotisme.

Je réclamai en vain la vengeance des lois contre ceux qui avoient attaqué et blessé M. de la Jaille. Ce crime avoit été commis en plein jour devant des milliers de témoins, et tout Brest connoissoit les coupables. On entama contr'eux des poursuites, on rendit des décrets; mais l'exécution des décrets fut suspendue et la scélératesse protégée par de

puissans démagogues qui effrayèrent les ministres et leur imposèrent silence.

J'essayai d'arrêter les désordres, l'arrogance et l'insubordination qui régnoient dans nos arsenaux; mais tous mes efforts furent inutiles, parce que l'esprit de faction et de licence méprise toutes les autorités et les brave lorsqu'il est encouragé; il n'est plus question de régularité ni d'économie. On peut évaluer à plusieurs millions le temps et les matériaux perdus par l'impossibilité de punir ou de chasser les ouvriers, les inspecteurs, les bas-officiers et les commis qui passoient les journées à débiter dans les clubs des discours incendiaires.

Dans les vaisseaux le désordre étoit d'une autre espèce non moins impossible à détruire.

On a établi une nouvelle forme de jugement pour les fautes commises à bord des navires; cette forme pourra peut-être convenir dans d'autres temps, lorsque les lumières seront plus généralement répandues, lorsque les véritables principes d'une constitution libre seront mieux et plus universellement connus. Mais l'expérience a démontré que dans un pays où la liberté est un objet nouveau pour l'esprit des hommes,

où ils ne sont point encore assez instruits pour la distinguer de la licence, un jury maritime n'aura jamais le succès présumé par l'assemblée constituante. Les décisions des jurés qu'on trouvera dans l'appendice de ce mémoire, rendront cette assertion incontestable (1).

« Ne cherchez point une autre cause de la retraite des officiers de la marine; elle est plus que suffisante. Ceux qui, après avoir donné leur démission, sont restés en France, m'ont tous allégué ce motif dans leurs lettres, dont j'ai cru devoir mettre les copies sous les yeux de l'assemblée. Les sentimens exprimés dans ces lettres annoncent que tous ces officiers répandroient sans hésiter jusqu'à leur dernière goutte de sang pour leur pays, s'ils ne craignoient de perdre leur honneur inséparablement lié avec celui du pavillon français.

« L'assemblée législative dissipera sans doute cette crainte malheureusement fondée, en prenant immédiatement des mesures efficaces pour rétablir l'ordre, la discipline et la soumission aux lois. C'est l'unique moyen

(1) Voyez l'Appendice, n°. 2.

d'éviter la ruine dont la marine française est menacée, et d'empêcher que l'époque de sa nouvelle formation ne soit celle de sa destruction totale.

« Parmi les officiers de la marine marchande on trouvera tout ce que le zèle et le patriotisme sont capables de produire ; mais cè n'est malheureusement qu'au moyen d'une sérieuse étude et d'une longue expérience qu'on peut acquérir les talens nécessaires dans tous les grades. Tourville et Dugay-Trouin ne se formèrent pas en un jour, mais dans les dangers et les batailles.

Supposons toutefois que la marine put fournir à l'état un nombre suffisant d'officiers habiles, sans nuire au commerce et exposer la sûreté de ses navires ; comment ces nouveaux officiers se feront-ils obéir, si l'assemblée n'adopte point des mesures capables de réprimer l'indiscipline et la révolte ? Comment les commandans, quels qu'ils soient, pourront-ils être responsables, s'ils ne peuvent pas compter sur la plus prompte obéissance ? Le moindre délai dans l'exécution d'un ordre, ou de l'obéissance à un signal, peut être funeste à une flotte, et par conséquent à l'état. Il seroit superflu d'observer

que la mesure la plus pressante et la plus indispensable est de supprimer dans tous les ports de mer les sociétés délibérantes que l'assemblée constituante a défendues, et qui ont détruit toute la confiance, le respect et la soumission que les subordonnés doivent à leurs officiers supérieurs.

Je ne m'étendrai point sur la part que j'ai prise à l'administration des colonies; l'assemblée est déjà informée de leurs désastres et de leurs suites funestes. A St.-Domingue et à la Martinique, comme en France, la désorganisation du gouvernement, l'audace des factions et l'impunité des insurrections ont été la source de tous les malheurs. J'ai instamment réitéré mes sollicitations à la présente assemblée, je n'ai cessé de l'inviter à s'occuper sérieusement de la situation des colonies, et j'ai la consolation de savoir que je n'ai point contribué à leurs malheurs.

Enfin, il y a encore une vérité importante que je crois devoir attester et rendre publique; c'est que durant les cinq mois et demi où j'ai siégé dans le conseil, je n'ai jamais vu le roi s'écarter un seul instant de sa fidélité aux principes de la constitution. J'en citerai ici pour preuve un fait récent,

qui fit sur mes collègues une si profonde impression, qu'il ne peut pas être encore effacé de leur souvenir.

Vers la fin du mois dernier, on traita dans le conseil une affaire très-délicate, on pouvoit prendre deux partis différens; l'un auroit ajouté une forte influence au pouvoir de la couronne, sans exciter le moindre mécontentement, parce que c'étoit le vœu général; l'autre étoit plus littéralement conforme à la lettre et à l'esprit de la constitution. Le roi, sans attendre l'avis de ses ministres, n'hésita pas un seul instant à se décider pour le dernier, et nous signifia son opinion dans les termes suivans: « *la constitution doit être exécutée fidélement, et jamais nous ne devons tendre à augmenter les pouvoirs de la couronne.* »

Quel exemple pour les autorités constituées! Et combien il seroit à désirer qu'elles voulûssent toutes renfermer aussi scrupuleusement leurs pouvoirs dans les bornes qui leur ont été prescrites!

Je soumets ces réflexions à la sagesse de l'assemblée nationale. Elles m'ont été suggérées par un zéle pur pour mon pays. Puisse mon successeur, plus heureux que

moi, voir le véritable patriotisme triompher des passions et des fausses opinions que j'ai eu à combattre!

Signé, BERTRAND.

Cet exposé qui fut imprimé et adressé à chacun des membres de l'assemblée, repousse victorieusement toutes les accusations contenues dans le mémoire qu'on avoit adressé contre moi à sa majesté ; je le fis répandre dans tous les départemens, et comme aucun de mes ennemis n'osa entreprendre d'y répondre, l'absurde calomnie qui m'avoit reproché de favoriser l'émigration des officiers de la marine, en leur payant leurs appointemens à Coblentz, et en donnant des congés à tous ceux qui en demandoient, fut oubliée pour quelque tems.

Les Jacobins ne laissoient pas toutefois de continuer à m'honorer de leur haine. Mon nom n'étoit jamais prononcé dans leur club qu'accompagné des épithètes de traître et de perfide. Le seul crime dont ils m'accusoient étoit d'être un des membres du comité autrichien, et pour faire croire à l'existence de ce comité imaginaire, des factieux publioient tous les jours de prétendues découvertes de nouvelles conjurations.

Ce fut dans le mois de septembre suivant que le perfide Hébert, dans sa relation du massacre des prisonniers d'Orléans et de Versailles, renouvela les accusations dont Cavelier, Rouhier, etc., m'avoient chargé, et il eut l'effronterie de les appuyer d'une confession qu'il prétendoit que j'avois faite au moment de ma mort, car il me supposoit du nombre des victimes de cette odieuse atrocité, et la relation de mon châtiment, accompagnée de mon testament de mort, ne formoit pas la partie la moins intéressante de son journal.

On verra dans le cours de ces mémoires le motif de cette imposture, (1).

(1) Un ancien officier de la marine française, déclaré indigne et incapable de servir le roi par une cour martiale, et condamné à une détention de vingt années, vient de publier récemment un ouvrage dont l'objet est sans doute de prouver qu'il est digne et capable de servir la république, non-seulement en qualité de contre-amiral, dont il a aujourd'hui le rang, mais même dans le poste éminent d'amiral en chef auquel il paroît prétendre. Cet ouvrage est intitulé : *Précis des événemens de la guerre maritime, des causes de la décadence de la marine française, et des moyens de la rétablir*. Le nom de l'auteur est, Y. J. Kerguelin. Cet amiral digne, par ses impostures, d'être l'écho ou

même le continuateur du journaliste Hébert, répète, d'après la relation des massacres de Versailles, que je facilitois l'émigration des officiers généraux et des autres officiers de la marine; que j'avois présenté la liste d'un corps dont tous les membres étoient à Coblentz, quoiqu'on les payât comme présens à Toulon, Brest, Rochefort ou Paris. Il ajoute qu'étant l'esclave d'une cour corrompue, je n'étois propre qu'à favoriser ses vues criminelles et entraver les courageux efforts des amis de la liberté; enfin il m'impute le rapide avancement du général Truguet, jeune homme sans expérience, qui fut subitement porté à la place de contre-amiral.

Si je voulois me servir de quelques mémoires relatifs à M. Kerguelin, que j'ai trouvés dans mes bureaux parmi ceux des autres officiers de marine qui ont été cassés pour des fautes moins graves, il me seroit facile de prouver qu'il est prudent de se méfier de ses assertions dans toutes les circonstances. Je n'aurois qu'à citer le rapport qu'il a fait de sa première expédition aux Terres-Australes, dont il donna la plus séduisante description, quoiqu'il n'eut jamais vu ce pays qu'à l'aide de sa lunette. Tout ce qu'il raconta de la richesse des cultures, de l'industrie, de l'intelligence et de la douceur des habitans, est complètement démenti par M. de Rosili l'aîné, qui commandoit le cutter armé de vingt hommes qu'on y envoya, et qui assure qu'il n'apperçut sur ce roc aride, ni indices de culture, ni habitans; qu'il n'y rencontra que quelques oiseaux de mer si peu sauvages qu'ils se laissoient prendre à la main, et quelques traces d'un quadrupède de la plus petite espèce.

Cette description, exactement conforme à celle du capitaine Cook, fera connoître la manière dont ceux qui désirent atteindre à la vérité, doivent expliquer les assertions de M. Y. J. Kerguelin. Ainsi, par exemple, quand il assure « qu'étant l'esclave d'une cour corrom- » pue je n'étois propre qu'à favoriser ses vues crimi- » nelles, » cela signifie que lorsque je suis entré dans le conseil, il n'y avoit point de cour, et que le plus vertueux et le mieux intentionné des rois étoit, comme toute l'Europe le sait, le seul esclave de son palais. Lorsqu'il avance « que les officiers émigrés étoient » payés à Brest, Toulon, etc. » nous devons conclure qu'on n'en payoit aucun; et dans le fait, aucun ne pouvoit être payé sans envoyer un certificat de résidence au trésorier qui étoit personnellement responsable, et qui ne recevoit jamais d'ordres à cet égard du ministre. Lorsqu'il me reproche « d'avoir présenté » une fausse liste des officiers de marine et d'avoir » porté prématurément Truguet au rang de contre- » amiral » c'est-à-dire que la liste publiée durant mon administration avoit été faite et ordonnée sous mon prédécesseur, et que le général Truguet ne fût élevé au rang de contre-amiral que plusieurs mois après ma retraite. Enfin, quand il m'accuse d'avoir détruit la marine, il est évident que je n'y eus aucune part, et qu'on doit imputer son délabrement aux causes que j'ai expliquées dans mon mémoire, et à la négligence du comité naval, qui ne fit point passer les décrets indispensables pour rétablir l'ordre et la discipline de ce département. C'est ce que le ministre affirme lui-même dans son rapport sur la situation de la France, qu'il prononça

nça devant l'assemblée le 10 juin 1792, c'est-à-
nviron quatre mois après ma retraite. Le ministre
justice, en parlant au nom de tous ses collègues,
ıça « que tout étoit en désordre dans le départe-
ıt de la Marine lorsque M. Lacoste y entra, et
les choses étoient encore dans le même état, parce
malgré tous les efforts de ce ministre et *de ses pré-
ɔsseurs* pour obtenir de l'assemblée des loix réglé-
ıtaires, on n'avoit pas encore passé un seul décret
ıtif à la nouvelle organisation de la marine. »

CHAPITRE XXII.

M. de Fleurieu, nommé gouverneur du prince royal, n'est point installé dans son office. — Après ma démission, le roi me témoigne le désir d'entretenir avec moi une correspondance épistolaire. — Objet de cette correspondance. — Sa majesté me confie la conduite de quelques affaires surveillées précédemment par M. de Lessart. — Espions employés par la police. — Arrangement conclu avec un des principaux membres de la police. — Mesures dispendieuses et inutiles. — Danton soudoyé par la cour. — Les nouveaux ministres contraignent le roi de déclarer la guerre contre son inclination.

La formation de la maison du roi pouvoit être différée sans inconvénient ; mais il n'en étoit pas de même de la nomination d'un gouverneur pour M. le dauphin, ou en parlant plus constitutionnellement, pour le prince

royal. L'assemblée constituante avoit manifesté l'envie de s'arroger ce pouvoir, ou de le rendre nul entre les mains du roi, en lui fournissant une liste dans laquelle il seroit tenu de choisir le gouverneur de son fils. Mais la longue liste qu'ils présentèrent parut si absurde aux yeux du public, qu'ils jugèrent à propos d'ajourner l'exercice de ce droit prétendu; et depuis cette époque jusqu'à celle de la dissolution de cette assemblée, l'importance et la multiplicité des affaires les avoit détournés de renouveler à cet égard leurs prétentions. Mais comme ils n'y avoient pas formellement renoncé, il paroissoit très-présumable que la seconde assemblée feroit la même tentative, si en différant de nommer le gouverneur du prince royal, le roi lui laissoit soupçonner qu'il ne se croyoit pas autorisé à former un choix sans leur entremise.

Peu de jours après ma retraite j'en fis au roi l'observation, et je l'invitai à faire sans délai cette nomination. Sa majesté sentit parfaitement la justesse de ce conseil; mais il hésitoit encore sur sa conduite.

« Qui pourrois-je choisir, me dit le roi? Connoissez-vous quelqu'un qui conviendroit

dans cette place, et que les jacobins pourroient y souffrir? J'aimerois mieux laisser mon fils sans gouverneur, que d'exposer l'homme de probité que je nommerois, aux insultes du peuple, et peut-être à des dangers pour sa vie. Cependant je crains fort que si je ne fais pas moi-même le choix d'un gouverneur, les jacobins ne proposent Condorcet, l'abbé Syèyes, ou quelqu'autre dans les mêmes principes. Avez-vous quelqu'un en vue? »

Non, Sire, lui répondis-je; je croyois que votre majesté y avoit réfléchi et fait un choix. Je dois toutefois l'informer que dans le temps où les ministres s'occupoient de former la la maison du roi, M. de Fleurieu leur parut mériter la préférence, étant assez bien vis des jacobins depuis la preuve qu'il a donnée de sa modération vis-à-vis du secrétaire Bonjour.

Je crois effectivement, dit le roi, que M. de Fleurieu nous conviendroit; il est très-instruit, et c'est un homme de probité dans lequel je pourrois avoir confiance. Il n'y a contre lui que sa grande timidité, et peut-être un excès de douceur. Mais est-il certain qu'il accepteroit cette place?

Je ne crois pas, lui répondis-je, que les ministres s'en soient informés. Si votre majesté le juge à propos, je verrai M. de Fleurieu, et je sonderai ses dispositions sans lui donner à connoître que votre majesté m'y a autorisé.

Faites, me dit le roi, et ne tardez pas à m'informer du résultat.

J'allai immédiatement chez M. de Fleurieu et motivai ma visite sur le désir de causer avec lui relativement à sa pension, en lui disant que je croyois l'avoir assurée avant de quitter mon administration. Après avoir fait insensiblement tourner la conversation sur la nécessité de nommer un gouverneur au prince royal, je lui observai qu'il devroit penser à cette place, parce qu'il étoit très-propre à la bien remplir. Il me répondit modestement que de toutes les places du royaume, c'étoit celle dont son ambition seroit plus flattée; mais qu'il étoit si loin de se croire les talens nécessaires pour la bien remplir, qu'il n'entreprendroit point de se faire comprendre dans la liste des candidats : sa conversation me fit toutefois présumer qu'il en accepteroit l'offre avec grand plaisir, et je retournai de suite chez

le roi, qui fut très-satisfait de mon rapport.

La nomination de M. de Fleurieu à la place de gouverneur du prince royal fut différée jusqu'à la fin de mars. Le roi en informa l'assemblée par une lettre qu'on envoya sur-le-champ à un comité.

J'avois observé à sa majesté qu'il falloit installer M. de Fleurieu sans attendre le rapport du comité, afin que l'assemblée n'imaginât pas que la constitution lui donnoit à cet égard des pouvoirs plus étendus que pour la nomination des ministres, où elle n'avoit point le droit de contrôle. Je représentai aussi à M. de Fleurieu que s'il ne prenoit pas immédiatement possession, la prérogative du roi seroit attaquée, parce que les délais encourageoient les prétentions de l'assemblée. On négligea toutefois mon conseil.

M. de Fleurieu n'avoit point d'inquiétude à cet égard. Il avoit fait sonder quelques membres du comité qui s'étoient montrés très-disposés en sa faveur. Le rapport devoit se faire dans la semaine, et il ne paroissoit pas redouter de grands obstacles. Il arriva cependant, comme je l'avois prévu, que sous différens prétextes on différa le rapport de semaine en semaine,

et qu'il ne fut jamais fait; de façon que la nomination de M. de Fleurieu ne produisit point d'autre avantage que celui d'empêcher l'assemblée de choisir un gouverneur au prince royal. Au reste, il fut heureux pour M. de Fleurieu de n'avoir pas pris possession de sa place avant le 10 d'août, car il auroit très-probablement été du nombre des illustres victimes qui périrent dans cette journée, et la France auroit perdu en lui un homme recommandable par ses lumières, ses talens et la pureté de ses principes.

En quittant le ministère, j'exprimai au roi mes regrets de ne plus pouvoir lui rendre mes devoirs avec la même assiduité, sans donner matière à des soupçons dangereux pour sa majesté. Je proposai en conséquence de me borner à venir tous les samedis à son lever, et cette mesure me parut nécessaire, parce que si on ne m'y avoit pas vu du tout, on en auroit conclu que nous avions des entrevues secrètes.

Le roi approuva cet expédient, et me chargea en même temps de surveiller une opération qui avoit été primitivement imaginée et mise en train par Alexandre Lameth. Elle avoit été dirigée depuis par M. de Lessart,

et paroissoit plus nécessaire que jamais dans les présentes circonstances. Elle avoit pour objet de connoître très-exactement les dispositions de l'esprit public, au moyen de quelques personnages qu'on nommoit des observateurs, et qui s'occupoient constamment de cette enquête.

Ils étoient alors au nombre de 35. Quelques-uns suivoient les séances de l'assemblée nationale, d'autres fréquentoient le club des jacobins et celui des cordeliers, tandis que d'autres se mêloient dans les groupes du Palais-Royal et des Thuileries, et parcouroient les cafés et les guinguettes. Leur mission étoit d'appuyer par des applaudissemens toutes les motions constitutionnelles ou royalistes, et de huer ou même d'insulter ceux qui proposoient des mesures opposées aux intérêts du roi ou de la constitution. Ils faisoient tous les jours le rapport de ce qu'ils avoient vu ou entendu. Les plus intelligens et les plus chèrement payés étoient chargés de combattre par-tout les motions incendiaires. Giles, officier subalterne de la garde-nationale et très-dévoué au roi, recevoit tous leurs rapports et les remettoit à M. de Lessart, dont il recevoit l'ordre

pour les opérations du lendemain. Ces mêmes hommes étoient chargés de placer durant la nuit des placards constitutionnels ou royalistes, selon les circonstances.

Le roi savoit par ce moyen tout ce qui se passoit à Paris, et auroit pu en tirer des avantages fort au-dessus des frais qui montoient à-peu-près à 8 mille livres par mois, si son aversion pour toutes les mesures vigoureuses que les circonstances exigoient eut été moins prononcée. Mais elle étoit si invincible, que les informations ne servoient qu'à l'alarmer et le tourmenter.

Cependant, lorsque le roi me proposa de m'en charger, j'étois si convaincu que le salut du roi et de la famille royale pouvoit dépendre d'être averti à temps du danger, que j'acceptai cette mission sans hésiter, quoique je sentîsse parfaitement le péril auquel je m'exposois; car si j'avois été découvert ou même soupçonné, j'aurois couru le risque, non-seulement d'être traduit au tribunal d'Orléans, mais d'être massacré par la populace.

Mais pour que le danger que je courois pût au moins produire tous les avantages dont cette opération étoit susceptible, je pro-

posai au roi de faire investir les *observateurs* de commissions, à l'effet de découvrir et d'indiquer aux tribunaux de la police le nom et la demeure des plus séditieux d'entre les vagabonds de tous les pays qui infestoient alors la capitale. Sa majesté ayant approuvé cette idée, je m'occupai immédiatement de trouver parmi les juges-de-paix du département de la police, un homme intelligent et bien intentionné. Je le rencontrai dans la personne de M. Buob, alsacien de naissance, qui avoit été avant la révolution l'associé de M. Duvernois, banquier, et depuis un des juges-de-paix qui composoient le tribunal de la police correctionnelle, où son infatigable activité lui donnoit une très-grande influence. Je chargeai un homme de confiance de sonder les dispositions de Buob. Elles se trouvèrent telles que je pouvois les désirer, et il vint chez moi le lendemain, vers les neuf heures du soir. Je lui dis que le roi ayant été informé du zèle et de l'activité qu'il mettoit dans l'exercice de ses fonctions relatives à la police de Paris, m'avoit chargé de lui en témoigner sa satisfaction. Buob flatté de ce compliment, s'étendit beaucoup sur les

services que le tribunal rendoit journellement, et il ajouta que si on lui donnoit un peu de secours, il en rendroit de beaucoup plus importans.

« Mais malheureusement, me dit-il, je n'ai pas pour payer des agens d'autres fonds que le produit des amendes et des confiscations. »

Ne voulant pas le laisser soupçonner que le roi avoit connoissance du plan relatif aux observateurs, « vous ne manquerez point d'argent, lui dis-je, si je puis vous obtenir la confiance d'une association de riches citoyens qui, pour leur propre sûreté, ont fait un fonds considérable à l'effet de soudoyer un certain nombre d'individus qui les informent de tout ce qui se passe dans la capitale, et je ne doute pas qu'à ma recommandation ils ne consentent à mettre ces individus sous vos ordres.

« Oh! mais, répondit-il, il n'est pas possible d'avoir dans ces gens-là la même confiance que dans ceux qui servent depuis long-temps la police, et nous manquons de fonds pour leur salaire.

» Eh bien! lui dis-je, je proposerai à la société d'accorder 100 livres de gratification

pour la découverte de chaque personnage séditieux, et l'argent sera payé aussitôt que le criminel aura été convaincu.

» Le roi, dit Buob, ne pourroit-il pas prendre cela sur la liste civile ?

» Je me garderai bien, lui répondis-je, de le proposer. M. de la Porte qui est d'une exactitude rigoureuse, ne manqueroit pas d'inscrire cet article sur son registre, et les suites pourroient devenir aussi désagréables pour vous que préjudiciables pour le roi. »

Buob parut approuver cette observation, et je ne jugeai point à propos de m'ouvrir davantage, avant de savoir un peu mieux à qui j'avois affaire.

Les dénonciations commencèrent dès la semaine suivante, et avant la fin de juillet, cinquante-huit d'entre les séditieux les plus violens furent arrêtés et jugés. Les uns furent condamnés à trois ans de détention; d'autres à deux ans dans les prisons de Bicêtre, où ils restèrent jusqu'au dix d'août. Dans ce triste jour, la populace força les portes et les mit en liberté.

L'un de ces misérables, nommé Fournier, commandoit le détachement qui partit de

Paris, qui força les prisons d'Orléans, conduisit les prisonniers à Versailles et les livra aux assassins qui les attendoient.

Sa majesté me confia encore l'inspection d'un autre établissement de la même espèce, mais beaucoup plus dispendieux, à la tête duquel étoit un intrigant dont, pour quelques raisons, je passerai le nom sous silence. M. de Montmorin avoit commencé à l'employer en qualité d'agent des secrètes négociations du ministère, pour faire adopter ou rejetter différentes motions dans l'assemblée ou dans le club des jacobins, Il avoit assez bien rempli sa mission et reçut des récompenses proportionnées à ses services ; car indépendamment de ce que le ministre lui donnoit pour lui personnellement, il est très-probable qu'il s'approprioit encore une partie de ce qu'il devoit distribuer à d'autres. Cet homme adroit et insinuant, toujours de l'avis de celui avec lequel il conversoit, n'étoit dans le fait attaché à aucun parti, Il persuada à M. de Montmorin qu'au moyen de son intimité avec les personnages les plus populaires de la révolution, il pouvoit servir essentiellement le roi, particulièrement en excitant et maintenant l'esprit de

de loyauté parmi la garde-nationale-parisienne, en faisant habituellement société avec les officiers et les soldats qui avoient de l'influence dans leurs bataillons. Mais il observa que pour y réussir il falloit le mettre en état d'en inviter tous les jours à dîner une vingtaine, et de leur faire de tems en tems de petits présens. Il évaluoit la somme nécessaire à toutes ces opérations à 34 mille livres par mois, et il se flattoit d'avoir bientôt en sa faveur la majorité de toutes les sections.

Loin d'hésiter à lui accorder ce qu'il demandoit, les ministres croyoient même faire un marché très-avantageux, et pour prévenir les soupçons que ces dépenses pouvoient faire naître, M. de Lessart, ministre de l'Intérieur, lui donna un emploi de dix mille livres d'appointemens, qui, avec son revenu personnel, pouvoient être censés suffire aux dépenses qu'exigeoient ses opérations. Après avoir bien examiné, je n'apperçus point que cette mesure eut produit l'avantage de concilier, ni la garde-nationale, ni les sections, qui paroissoient toujours très-mal disposées. Et comme ces frais, qui montoient à 400,000 livres par an, ne pouvoient être fournis que par la liste

civile, je persuadai au roi de réserver cette somme pour quelqu'objet plus utile. Bien des gens apprendront peut-être avec surprise que ce fut par l'entremise de cet agent que le fameux patriote Danton reçut cent mille écus du ministère, pour proposer ou appuyer différentes motions dans le club des jacobins. Il remplit avec fidélité ses engagemens, en se réservant toujours la liberté d'employer les moyens qu'il croyoit les plus convenables pour faire passer ses motions. Sa méthode ordinaire consistoit à les assaisonner de violentes déclamations contre la cour et contre les ministres, afin d'éviter le soupçon de connivence.

Après la retraite de M. de Montmorin, M. de Lessart qui continuoit à employer le même agent, se trouvant un jour au comité chez le garde-des-sceaux, le rompit brusquement en disant qu'il avoit donné rendez-vous à quelqu'un pour traiter une affaire de la plus grande importance. Je le descendis chez lui, et dans le trajet il me dit que l'affaire en question consistoit à donner une somme de 24 mille livres à une personne qui les porteroit à Danton, pour l'engager à faire passer une certaine motion dans le club des

jacobins. Cette somme me parut exorbitante, et comme j'avois une personne de confiance dans le club, j'observai à M. de Lessart qu'à moins que l'affaire ne fut d'une nature très-importante et très-délicate, je réussirois probablement à la faire passer sans qu'il lui en coûtât une obole. Lorsqu'il m'eut informé de l'objet, je jugeai qu'il pourroit être utile, et qu'en travestissant la motion dans le style populaire du jour, il seroit très-possible qu'elle eut du succès. En conséquence, par l'adresse de celui dont je me servois habituellement dans le club, Dubois-Crancé se chargea le lendemain de la présenter, et elle passa sans opposition.

Lorsque l'agent dont j'ai omis le nom apprit de M. de la Porte que le roi m'avoit confié la surveillance des opérations secrètes dans lesquelles il étoit employé, il vint chez moi, et après avoir fort exagéré ses services, il m'assura que vers la fin de décembre 1791, M. de Lessart l'avoit chargé de faire des propositions aux députés Brissot, Vergniaud, Guadet, l'abbé Fauchet et un autre encore vivant et dans l'assemblée, dont je passerai, par cette raison, le nom sous silence. Ces députés avoient, dit-il, consenti à vendre

au

au ministre leurs voix et leur influence dans l'assemblée, pour la somme de six mille livres chacun par mois. Il ajoûta que M. de Lessart avoit trouvé la somme trop forte, et que comme ils n'en avoient voulu rien rabattre, la négociation avoit été rompue et n'avoit servi qu'à irriter les cinq députés contre ce ministre.

Si on trouvoit surprenant que ces députés eussent consenti à confier un secret si important à un homme de cette espèce, tout ce que je pourrois certifier d'après ma connoissance personnelle, c'est que les députés en question se montrèrent depuis les implacables ennemis de M. de Lessart ; mais quant au fait, je n'ai point d'autre autorité que la déclaration de l'agent.

Ce fut vers ce temps-là que M. Servan fut appelé au département de la guerre, à la place de M. de Graves, et le ministère fut alors complettement composé de jacobins, qui, sous la protection du côté gauche de l'assemblée, demandoient à grands cris une déclaration de guerre contre la Prusse et l'Autriche. Le roi, persuadé que leur principal motif étoit de se procurer des motifs plus plausibles pour l'accuser d'une intelli-

gence secrète avec les cours de Vienne et de Berlin, différa la décision finale du conseil le plus long-temps qu'il lui fut possible, et ne consentit à proposer la déclaration de guerre à l'assemblée qu'après que chacun des ministres eut écrit et signé séparément son opinion personnelle.

L'Assemblée reçut ce message avec transport et décréta la guerre par acclamations. Les ennemis du roi et de la reine s'occupoient beaucoup moins de mettre la France en état de résister aux puissances qu'ils provoquoient, que de tirer avantage de la situation critique où ce nouvel ordre de choses alloit placer leurs majestés. L'exactitude scrupuleuse avec laquelle le roi, fidèle à son serment, adhéroit à la constitution, avoit jusqu'alors déconcerté les projets des jacobins, et décrédité les assertions de ceux qui proclamoient continuellement qu'il détestoit la constitution, et n'avoit rien tant à cœur que de la détruire. Forcés d'abandonner une accusation vague à laquelle on ne faisoit plus d'attention, les jacobins y substituèrent celle de trahison contre la nation, et on reprocha au roi de négliger volontairement les ordres de mettre les villes frontières en état

de défense, de les approvisionner de munitions, et de mettre les régimens au complet de guerre. Ils l'accusèrent aussi d'entretenir secrètement une correspondance avec l'empereur, de lui indiquer les endroits des frontières où il trouveroit moins de résistance, et même de lui envoyer de l'argent pour défrayer ses opérations militaires. Des gens de la populace déclarèrent à la municipalité de Paris qu'ils avoient rencontré des fourgons pleins d'argent, qui s'acheminoient sur la route de Vienne. Enfin, les cafés, les promenades et les clubs retentissoient des complots et des conjurations du prétendu comité autrichien.

Ces accusations, quoiqu'absurdes, devinrent dangereuses, parce que le roi ne voulut jamais consentir à les réfuter: l'avidité et la crédulité du peuple pour les histoires de complots et de trahisons, dispensoient les orateurs des clubs de présenter les preuves de leurs assertions.

CHAPITRE XXIII.

Situation critique dans laquelle le Roi se trouvoit alors. — Imposture du comité autrichien renouvelée. — Carra dénonce au club des Jacobins M. de Montmorin et M. Bertrand comme membres de ce prétendu comité. — Ils rendent plainte contre lui et contre plusieurs journalistes. — Proposition envoyée à M. Bertrand par le club des Jacobins. — Imprudence du juge Larivière. — Décret d'accusation contre lui. — Brissot et Gensonné entreprennent de prouver l'existence du comité autrichien.

Le Roi ne s'étoit pas encore trouvé dans une situation si dangereuse. Son conseil étoit entièrement composé de ministres jacobins, et cette mesure qu'on lui avoit fait considérer comme un moyen de se rendre populaire, ne servit qu'à lui enlever tout le mérite des actes de popularité qu'on attribuoit à l'influence des ministres ; car ils prenoient grand soin de répandre dans le public qu'ils en

étoient les auteurs, et que toutes les mesures nécessaires qui déplaisoient à la multitude étoient exclusivement l'ouvrage du Roi. Ainsi ce malheureux prince, livré à ses ennemis sans soutien, sans ressource, ne pouvoit opposer à leurs calomnies et à leurs complots que la douceur de son caractère et sa patience inépuisable. Ses persécuteurs comptoient trop malheureusement sur ces qualités toujours dangereuses pour un trône qui chancelle, et capables d'émouvoir les fondemens de celui qui paroît le plus solide.

On renouvela le conte absurde du comité autrichien ; on s'en servit avec succès pour irriter le peuple contre la cour ; et pour convaincre le peuple de son existence, on employa les expédiens les plus criminels et les plus perfides.

Un certain Richer-de-Sérisy alla chez M. Renaud-St-Jean-Dangely, et l'invita, au nom de la princesse de Lamballe, de se rendre à un comité qu'on devoit tenir chez elle le vendredi à six heures du soir. Il lui dit qu'il y trouveroit MM. Malouet, Montmorin et Bertrand. Renaud en fut la dupe. Tous ses doutes sur le comité autrichien disparurent, et sa dose de vanité fut suffisante pour lui

faire considérer comme la chose la plus naturelle, qu'on l'eut invité à une entrevue où on devoit discuter des sujets de la plus haute importance, et où il falloit réunir de la sagesse et des lumières. L'invitation de la princesse lui donna une grande idée de sa propre importance, et il ne douta point qu'elle ne l'eut appelé par l'ordre exprès du Roi et de la Reine. Il ne put pas toutefois se défendre d'être un peu surpris que leurs Majestés eussent si bien deviné qu'il étoit beaucoup meilleur royaliste qu'il n'en avoit eu jusques-là l'apparence et qu'il ne se l'étoit cru lui-même. Rempli de ces idées, il alla chez M. Malouet avec qui jamais il n'avoit eu de relation d'amitié, quoiqu'ils eussent été tous deux membres de l'assemblée constituante. M. Malouet fut un peu surpris de sa visite; mais il le fut bien davantage de l'entendre se féliciter des fréquentes occasions qu'il alloit avoir de se trouver dans sa compagnie.

Où donc, lui demanda M. Malouet, nous rencontrerons-nous si souvent ?

Au comité de madame de Lamballe, lui répondit Renaud.

En honneur, monsieur, lui dit Malouet, j'ignore absolument ce que vous voulez dire.

Je ne connois point madame de Lamballe, et je ne suis d'aucun comité.

Ce n'est pas un comité public, reprit Renaud, mais un comité qui se tient secrètement chez la Princesse. Elle m'a fait l'honneur de m'inviter à m'y rendre vendredi prochain vers les six heures du soir ; et on m'a prévenu que j'y trouverois MM. Malouet, Montmorin et Bertrand. Ainsi, vous voyez qu'il est inutile de garder plus long-temps vis-à-vis de moi votre réserve.

Je vous proteste, monsieur, reprit Malouet, que tout ce que vous me dites est absolument nouveau pour moi. Je n'ai jamais mis le pied chez la princesse de Lamballe ; à peine la connois-je de vue, et je ne suis d'aucun comité, ni secret, ni public.

Que dois-je donc penser, reprit Renaud très-étonné, du message que j'ai reçu de Richer-Sérisy ?

Je présume, lui répondit Malouet, que c'est une plaisanterie, ou qu'on a voulu vous tendre un piége, et je vous conseille de vous tenir sur vos gardes.

Ils se quittèrent, et Malouet vint immédiatement chez moi me raconter cette aventure. Elle me parut mériter d'autant plus

d'attention, que depuis quelques jours les journalistes et les motionneurs du Palais-Royal et autres lieux publics, faisoient tous leurs efforts pour animer le peuple par de violentes déclamations au sujet des complots ourdis par le prétendu comité autrichien. Ils annonçoient une liste de tous les membres dont il étoit composé, et invitoient en même-temps tous les bons patriotes à venger ces infâmes conspirations tramées contre leur liberté.

Le dimanche précédent on avoit arrêté au Palais-Royal deux orateurs qui déclamoient contre la cour et le comité autrichien. Leurs harangues véhémentes et leurs sentimens pàtriotiques excitoient si généralement l'admiration, que les agens de la police n'auroient pas osé les interrompre, si on n'avoit pas découvert qu'ils joignoient le geste à la parole, et que tout en déclamant ils profitoient de l'attention de leurs auditeurs pour vuider leurs poches.

En visitant ces deux zélés patriotes, on leur trouva la fleur-de-lys sur l'épaule et des patentes du club des Jacobins dans leurs poches.

Lorsque j'eus connoissance de tous ces

aits, j'allai en conférer avec M. Montmorin qui se trouvoit aussi intéressé que moi dans cette affaire. Je fus encore informé que dans la journée précédente, Carra avoit dénoncé le comité autrichien au club des Jacobins, indiqué M. de Montmorin et moi comme les deux principaux membres de ce comité.

Je crus ne pas pouvoir rencontrer une meilleure occasion pour démasquer la perfidie de ces misérables et faire connoître les odieux motifs de leur calomnie. M. de Montmorin crut au contraire qu'il seroit plus sage de mépriser ces clameurs et de laisser tomber cette atrocité d'elle-même. Mais comme il vit que je ne me proposois pas d'adopter son opinion, il me pria sérieusement de ne rien hazarder dans une affaire si dangereuse, avant d'y avoir mûrement réfléchi. Mes réflexions ne furent pas longues, et leur résultat fut de rendre plainte au tribunal criminel contre Carra et ses complices, et particulièrement contre les journalistes qui concouroient à répandre la fable du comité autrichien, nommément contre Brissot et Condorcet, auteurs de la Chronique de Paris et du Patriote Français ; mais avant de pré-

senter cette accusation, je jugeai à-propos de la soumettre au Roi et à la Reine. En conséquence, je leur en envoyai une copie. Je fis partir un courrier pour Anet, où étoit la princesse de Lamballe, que j'informai de ce qui venoit de se passer. Je lui demandois si elle connoissoit Richer-de-Sérisy; si elle l'avoit chargé d'inviter Renaud-Saint-Jean-d'Angely à venir à un comité chez elle ou dans son appartement du palais.

Le lendemain le roi me renvoya la copie de ma plainte avec l'apostille suivante écrite en marge de sa propre main :

« J'ai lu à la Reine le projet de plainte. Nous ne pouvons pas nous méprendre sur le motif qui suggère cette démarche, et nous en sommes bien vivement touchés; mais nous craignons l'un et l'autre qu'elle ne vous compromette : prenez-y garde. »

Le même jour je reçus de madame de Lamballe une réponse précisément telle que je l'attendois. « Elle ne connoissoit ni Richer-Sérisy, ni Renaud-d'Angely, et n'avoit de sa vie été d'aucun comité. »

J'écrivis au Roi que la crainte d'un danger personnel ne me feroit jamais hésiter sur une

démarche que je croirois avantageuse pour sa Majesté.

En conséquence, j'allai trouver Buob, le juge-de-paix qui me conseilla de porter cette affaire au tribunal de police correctionnelle, alors en vigueur, et de présenter ma plainte au juge-de-paix Larivière, qui étoit le membre le plus intelligent et le mieux disposé de ce tribunal.

Le lendemain ma plainte fut publiée dans les journaux, et les colporteurs en vendirent à Paris six mille copies. Cette démarche fit une très-grande impression, et à l'exception des Jacobins furieux de se voir publiquement démasqués, tous les partis s'en réjouirent, particulièrement les royalistes qui continuoient de fréquenter le palais et de faire leur cour au Roi, et qui craignoient en conséquence d'être compris dans la liste des membres du comité autrichien dont on annonçoit la publication. Le dimanche suivant, lorsque je parus au lever du Roi, je reçus de toutes parts des complimens et des remercîmens de ma démarche.

Après avoir entendu les dépositions de la princesse de Lamballe, de M. Malouet et de Renaud-d'Angely, et avoir cherché en

vain Richer-Sérisy (1), M. Larivière lança un mandat-d'amener contre Carra. Il se présenta et déclara pour sa défense qu'il avoit été autorisé par Merlin, Bazire et Chabot, membres du comité de sûreté-générale, à publier contre MM. de Montmorin et Bertrand l'accusation qui avoit donné lieu à cette plainte.

Dans ces entrefaites, un jacobin avec qui j'avois eu précédemment quelque liaison, vint chez moi et tâcha en vain de m'alarmer sur les suites de cette affaire.

Ceux qui vous ont engagé à l'entreprendre, vous ont, me dit-il, donné un très-mauvais conseil. Je n'ose vous découvrir toute l'étendue du danger qui vous menace.

Eh bien! moi, lui répondis-je, je vais vous le dire. On menace de m'assassiner, n'est-ce

(1) Environ un mois après cette affaire, Richer-Sérisy vint chez moi, et m'assura que l'invitation qu'il avoit faite à Renaud n'étoit qu'une plaisanterie de sa propre invention pour ridiculiser l'absurde vanité de ce personnage, et que les jacobins n'y avoient point de part. Cela peut être vrai; mais le contraire ne pouvoit pas moins paroître très-probable à ceux qui n'étoient pas dans la confidence de Sérisy, et qui se fioient médiocrement à sa véracité.

pas? Je m'y attends et j'ai fait mes préparatifs en conséquence. Voici une excellente espingole chargée de vingt-cinq balles, et quatre paires de très-bons pistolets, sans compter mon épée. Mon frère n'est pas moins bien pourvu, et je me fie du surplus à la Providence. Mais quelles que puissent être les suites de ma démarche, je ne pourrai en acsuser personnne, car je n'ai point reçu de conseils.

C'est une affaire très-malheureuse, reprit le jacobin; mais vous pourriez la tourner à votre avantage et vous faire autant d'amis parmi les Jacobins que vous en avez parmi les aristocrates.

Cela seroit curieux à voir en vérité, lui répondis-je. Croyez-vous sérieusement que cela soit possible?

Non-seulement possible, reprit-il, mais très-facile, et je vous en réponds.

Dites-moi donc, répliquai-je, comment il faut s'y prendre, car très-certainement je ne le devinerai pas?

Il ne s'agit que de retirer votre plainte, et de déclarer que votre attaque étoit originairement dirigée contre quelques individus; mais qu'ayant apperçu qu'elle pouvoit

compromettre un grand nombre d'excellens patriotes dont les intentions sont pures et louables, vous vous désistez de toute poursuite. Vous remplirez, par ce moyen, sans vous exposer, votre objet principal; car vous pouvez être assuré qu'il ne sera plus jamais question du comité autrichien.

Et c'est là votre avis, lui dis-je? Eh bien! je réponds clairement que s'il m'étoit encore possible de le suivre, je n'y consentirois pas, et que quand même j'en aurois aujourd'hui l'envie, je ne le pourrois pas, parce que les juges ont déjà fait leurs informations et qu'ils n'ont plus qu'à prononcer la sentence.

Oh! quant à cela, me dit-il, on trouvera des moyens pour arrêter leurs procédures.

N'en parlons plus, je vous prie, lui dis-je avec un peu d'humeur.

Je vous supplie M., répliqua-t-il, de réfléchir à votre entreprise: c'est une affaire infiniment sérieuse, et c'est mon sincère attachement pour vous qui m'engage à vous donner ce conseil; car personne ne m'a invité à vous parler de cette affaire à laquelle je vous conjure encore une fois de réfléchir.

Oui, oui, lui répondis-je, n'ayez point

d'inquiétude, je vous souhaite le bon jour. Ce fut ainsi que notre conversation se termina.

M. de Montmorin, convaincu du bon effet que cette mesure avoit produit, joignit sa plainte à la mienne, et quelques jours après nous portâmes de concert notre accusation contre Merlin, Bazire et Chabot, qui, d'après le témoignage de Carra, étoient les véritables instigateurs de la dénonciation faite contre nous dans le club des Jacobins. Sur cette seconde plainte Larivière lança un mandat-d'amener contre ces trois personnages; mais se laissant malheureusement emporter par l'ambition de jouer un grand rôle, et de fixer sur lui les regards, il oublia toutes les règles de la prudence, et s'attira l'indignation de l'assemblée en faisant exécuter la loi sans aucune espèce de ménagement contre des membres populaires, qu'il fit sortir de leurs lits et conduire à cinq heures du matin devant son tribunal. Il donna pour prétexte de cette conduite inconsidérée que voulant éviter de les déranger de leur séance à l'assemblée, il avoit choisi cette heure afin que tout fut fini lorsqu'elle commenceroit.

Il auroit dû prévoir que cette attaque hardie

contre la dignité de la représentation nationale, exciteroit la colère de l'assemblée; et en effet, Larivière fut mandé à la barre pour rendre compte de sa conduite. Il se présenta avec fermeté, et observa pour sa justification que la constitution n'ayant point établi de distinctions dans la manière d'arrêter les personnes des classes différentes il n'avoit pas pu prendre sur lui d'introduire une nouvelle forme.

Ce tribut rendu à l'égalité des droits lui concilia la faveur des tribunes et d'une partie de l'assemblée; mais, malheureusement pour lui! il s'attira la haine de la majorité, par le ridicule que le rapport des dépositions et de ses informations jetta sur la fable du comité autrichien. Brissot et Gensonné ne purent souffrir qu'une invention dont ils s'étoient servis contre la cour avec tant de succès, fut traitée de chimère absurde. Ils n'hésitèrent point à affirmer que les circonstances insérées dans le procès étoient fausses, et à s'engager de mettre sous les yeux de l'assemblée des preuves évidentes de l'existence du comité autrichien et des complots qui s'y tramoient.

On ajourna le rapport à huitaine; et dans ces entrefaites, le Roi affecté du danger que

M.

M. Larivière s'étoit attiré par un zèle sincère, quoique mal-entendu, chargea le ministre de la justice d'ordonner à l'accusateur public de poursuivre les inventeurs du prétendu comité autrichien, et ceux qui faisoient circuler publiquement cette calomnie (1). Mais ceci n'empêcha pas l'assemblée de lancer un décret d'accusation contre Larivière, qui fut en conséquence transféré dans les prisons d'Orléans pour avoir manqué de respect à la nation dans la personne de ses représentans.

Ce véritablement honnête homme partagea le sort des prisonniers qui furent envoyés à Orléans. On les massacra tous dans le mois de septembre suivant, à l'exception de quelques domestiques et d'un officier d'artillerie, nommé Loyauté, qui reçut plusieurs blessures dangéreuses, mais point mortelles.

Le rapport de Brissot et de Gensonné attirèrent à l'assemblée un grand concours. Chacun des rapporteurs parla long-temps et fut écouté avec attention; mais au lieu des preuves évidentes qu'ils avoient annoncées, leurs discours ne consistoient qu'en déclamations et en assertions dénuées de toute espèce de preuve.

(1) Voyez l'Appendice, No. 1.

Tout cela n'est que des mots, s'écria-t-on de toutes parts : où sont vos preuves ? Le silence des rapporteurs à cette interrogation fut suivi de huées et d'éclats de rire, durant lesquels l'assemblée leva sa séance.

Quelques jours après, M. de Montmorin et moi présentâmes séparément notre réponse à ces rapports, et nous jetâmes tant de ridicule sur cette fable, que depuis ce jour, ni les journalistes ni les motionneurs n'osèrent plus faire mention du comité autrichien, et qu'on rioit au nez de ceux qui vouloient réchauffer dans le particulier cette imposture.

CHAPITRE XXIV.

Message secret dans les cours étrangères. — On en charge Mallet-Dupan. — Je conseille au roi de l'adresser au baron de Breteuil. — Réponse de sa majesté. — Effet que la malheureuse issue du voyage de Varennes avoit produit sur l'esprit du roi, relativement à M. de Breteuil. — Pouvoirs que sa majesté avoit confiés à ce ministre. — Epoque et motifs de leur révocation. — Origine de la querelle entre M. de Calonne et M. de Breteuil. — Le roi m'ordonne de recommander Mallet-Dupan au maréchal de Castries, et de correspondre avec Mallet. — Arrivée de Mallet-Dupan en Allemagne. — Il reçoit une lettre de créance de la main du roi. — Epuisement de la liste civile. — Emprunt secret.

La campagne alloit s'ouvrir, et quoique le Roi ne put pas prévoir toutes les suites funestes qui devoient en résulter, il voyoit

commencer la guerre avec beaucoup d'inquiétudes. Il craignoit sur-tout que les victoires des Prussiens et des Autrichiens qu'il considéroit comme certaines, ne rallumâssent avec plus de violence la fureur des jacobins contre les prêtres et les nobles qui n'avoient pas quitté la France.

Ces craintes que Sa Majesté m'exprima dans ses lettres, me suggérèrent l'idée de lui proposer d'envoyer une personne de confiance à l'Empereur et au roi de Prusse, pour tâcher d'en obtenir qu'ils ne fissent contre la France qu'une guerre défensive, et qu'ils attendissent pour agir offensivement qu'ils y fussent absolument forcés; et que dans le cas où leurs armées entreroient en France, ils les fissent précéder d'un manifeste dans lequel ils déclareroient « que, forcés de repousser par les armes une attaque injuste, ils ne l'imputoient ni au roi, ni à la saine partie de la nation française, mais à une faction criminelle qui opprimoit également la nation et le souverain; qu'en conséquence, loin de renoncer aux sentimens d'amitié qui les unissoient avec la France, ils n'avoient d'autre intention que de délivrer la nation de la tyrannie, et de rétablir

l'ordre et la tranquillité dans le royaume; qu'ils ne se proposoient point de se mêler de la forme du gouvernement, mais uniquement d'assurer à la nation le droit de choisir celle qui lui paroîtroit la plus convenable; qu'ils renonçoient à toute prétention à des conquêtes ; qu'ils respecteroient également les propriétés des particuliers; que leurs majestés prenoient tous les sujets fidèles et paisibles sous leur protection, et ne considéroient comme leurs ennemis que les ennemis de la France, et nommément la faction des jacobins et tous leurs adhérens, etc. etc. »

D'après l'éloge que j'avois souvent entendu faire par M. Malouet de Mallet-Dupan que je ne connoissois pas personnellement, j'invitai le Roi à s'en servir dans cette occasion. Ce choix me parut d'autant plus convenable, que M. Mallet n'ayant jamais paru à la Cour et étant peu connu de ceux qui la fréquentoient, pouvoit passer en Allemagne par la voie de Genève, où il faisoit fréquemment des voyages, et que son départ n'exciteroit point de soupçons.

Le Roi qui avoit déja entendu parler des talens et de la probité de M. Mallet-Dupan, accepta ma proposition. Il auroit été im-

prudent de lui donner des lettres-de-créance; mais il étoit indispensable de lui fournir les moyens de convaincre l'Empereur et le roi de Prusse qu'il tenoit sa mission de Louis XVI. Dans ma lettre à sa Majesté je lui proposai d'adresser Mallet-Dupan à M. de Breteuil, et j'en donnai pour motif les pouvoirs que ce ministre avoit reçus du Roi. En réponse à cet article, sa majesté écrivit en marge :

« Point du tout : il n'y a plus de pouvoirs; mais vous pouvez adresser Mallet-Dupan, en mon nom, au maréchal de Castries, avec les précautions que vous proposez; elles sont indispensables. »

Cette réponse me rappela que j'avois quelquefois apperçu chez le roi l'air mécontent lorsqu'on prononçoit devant lui le nom de M. de Breteuil : une fois entr'autres où il n'y avoit avec lui que M. de Lessart et moi, il avoit dit avec un ton d'humeur :

« C'est lui qui nous a fait faire ce maudit » voyage de Varennes. »

Ayant eu souvent depuis l'occasion de converser avec M. le marquis de Bouillé, je le priai une fois de m'expliquer cette expression du Roi, qui me sembloit tout-à-fait incompatible avec la lettre adressée à l'Assem-

blée par le marquis, après le retour du Roi, dans laquelle M. de Bouillé prenoit sur lui tout le blâme. Le marquis me dit qu'il avoit écrit cette lettre pour détourner la fureur de l'Assemblée, du Roi et de quelques autres; mais il m'assura en même-temps que le projet de Varennes avoit été primitivement proposé par le baron de Breteuil; que ce ministre lui avoit envoyé le 22 octobre 1790, une lettre du Roi, par l'évêque de Pamiers, qui l'avoit informé du plan arrêté pour la fuite de sa majesté et de la famille royale à Montmédi, en observant que ce n'étoit qu'à cette condition que l'Empereur consentoit à agir en faveur du Roi, et que le baron étoit le principal agent de ce projet; que lui marquis de Bouillé avoit sérieusement représenté les suites funestes que pourroit avoir une pareille entreprise; qu'il seroit plus prudent d'attendre que la majorité du peuple, et particulièrement de l'armée, fut désabusée, et que l'opinion générale devint plus favorable au Roi; que cette opinion s'amélioroit tous les jours, et qu'au moyen de l'influence que la fameuse affaire de Nancy lui avoit donnée sur les troupes et sur les habitans de l'Alsace et de la Lorraine,

il lui auroit été très-facile de leur faire prendre la cocarde blanche, si le Roi ne le lui avoit pas expressément défendu; que l'évêque de Pamiers avoit répondu à toutes ces observations que le Roi étoit déterminé à suivre ce plan, mais qu'il en différeroit l'exécution jusqu'au printems, afin que M. de Bouillé eut le temps de faire tous les préparatifs nécessaires pour son succès. M. de Bouillé m'ajouta qu'il correspondit depuis avec le Roi et la Reine, par l'entremise du baron de Fersen et de la baronne de Korpf; qu'il avoit fréquemment renouvelé ses remontrances à leurs majestés et à M. de Breteuil lui-même sur les dangers de cette entreprise.

M. de Bouillé imputoit sa malheureuse issue, 1°. aux soupçons des troupes détachées pour protéger le passage du Roi, qui restèrent trop long-temps sur la route, parce que le départ de Paris fut différé de 24 heures, et que M. de Bouillé n'en fut informé qu'après le départ de plusieurs détachemens.

2°. Le Roi oublia d'envoyer, comme on en étoit convenu, un ou deux courriers en avant qui devoient précéder de deux heures la voiture de la famille royale, afin d'avertir

les officiers qui commandoient les détachemens et les postes établis sur la route.

3°. A une pause occasionnée par un accident arrivé à la voiture entre Paris et Châlons.

4°. A un détachement placé à la première poste après Châlons, qui se retira avant l'arrivée de la famille royale. L'officier qui le commandoit, après avoir attendu une heure au-delà du temps où on supposoit que le Roi devoit arriver, imagina qu'on avoit renoncé à cette expédition, et se retira avec sa troupe (1).

Relativement aux pouvoirs donnés au baron de Breteuil, je rapporterai mot pour mot ce que m'ont dit deux membres du conseil que les princes, frères du roi, formèrent en Allemagne dans l'année 1792; ils jouissoient l'un et l'autre de la confiance des deux princes.

Lorsqu'au moment du rappel de M. Neker

(1) Les assertions de M. de Bouillé, relativement à l'arrestation du roi, sont confirmées ou au moins fortement appuyées par un état que ce général fit des rapports de tous les officiers employés dans cette expédition. On trouvera cette pièce curieuse et authentique, toute entière, à la fin de ce chapitre.

M. de Breteuil quitta Versailles, il fut investi du pouvoir de traiter avec les cours étrangères et de proposer, au nom du roi, toutes les mesures qui, dans son opinion, devoient tendre à rétablir l'autorité royale et la tranquillité intérieure du royaume. Il ne paroît pas que ce pouvoir ait produit aucun avantage, tandis que M. de Breteuil fut autorisé à l'exercer ; mais ce qui suit fait présumer qu'il continua de s'en servir lorsqu'il n'en avoit plus le droit, à moins qu'il n'ait reçu de sa majesté de nouveaux pouvoirs postérieurs à l'époque en question, c'est-à-dire, au mois de mai 1792 ; et dans ce cas, il lui sera facile de se justifier complétement, en présentant les seconds pouvoirs avec les premiers qui avoient été révoqués.

Dans le mois de juillet 1789, lorsque le roi fut contraint d'aller à l'hôtel-de-ville de Paris, il laissa entre les mains de Monsieur, son frère, un papier qui le déclaroit lieutenant-général du royaume, et lui confioit le gouvernement dans le cas où le roi seroit dépouillé des moyens d'exercer son autorité. Monsieur rendit ce papier au roi en 1790. Mais lorsque la famille royale fut en juin

1791 sur le point de partir pour Montmédi, le roi dit à M. Defersen qui étoit dans le secret du voyage, qu'il lui donneroit un second papier semblable au premier, pour le remettre à Monsieur, afin qu'il en fît usage si le roi étoit arrêté et privé de sa liberté. La précipitation du départ ayant empêché le roi d'écrire ce papier, il chargea M. Defersen qui l'accompagna durant une partie de la route, d'aller trouver Monsieur en quelqu'endroit qu'il fût, et de l'informer verbalement de ses intentions; de l'assurer que le roi son frère lui enverroit le papier en question signé de lui dès qu'il trouveroit l'occasion de le lui faire sûrement parvenir.

M. Defersen s'acquitta de sa commission lorsqu'il joignit les princes à Bruxelles, après l'arrestation du roi, et Monsieur écrivit à M. de Breteuil pour l'en informer. La lettre étoit datée du 2 juillet 1791. Monsieur lui déclaroit que les intentions du roi son frère, dont il venoit d'être authentiquement informé, étoient que lui, Monsieur, de concert avec monseigneur le comte d'Artois, se chargeât de toutes les négociations avec les cours étrangères, à l'effet d'obtenir la liberté du roi et de rétablir l'ordre et la tranquillité de l'état; qu'en conséquence

M. de Breteuil devoit, dès ce moment, considérer les pouvoirs qu'il avoit anciennement reçus comme révoqués et nuls, et qu'à l'avenir il ne devoit plus rien entreprendre pour le service du roi, que ce qui lui seroit prescrit par les frères de sa majesté.

Peu de jours après, Monsieur reçut du roi ses pouvoirs écrits et datés du 7 juillet 1791.

Le baron de Breteuil répondit à Monsieur qu'il joindroit, sous très-peu de tems, les princes, et qu'il se conformeroit à leurs intentions. Il vint en effet les trouver à Bonn, où ils s'arrêtèrent en allant à Coblentz, et il n'hésita point à reconnoître que ses pouvoirs étoient révoqués; mais il supplia Monsieur de lui permettre de conserver ces papiers comme la plus flatteuse récompense de ses longs services. Il donna en même tems sa parole d'honneur qu'il n'en feroit plus aucun usage, et ne se mêleroit en aucune manière des affaires de la France ou des princes, à moins qu'ils ne lui en donnâssent l'ordre.

Cependant, malgré tout ceci et les nouveaux ordres envoyés par le roi à M. de Vioménil, vers la fin de l'année 1791, pour

lui défendre d'agir autrement que de concert avec les frères de sa majesté et le maréchal de Castries, on assure que postérieurement à la fatale journée du dix août 1792, il recommença, au nom du roi, une correspondance avec les différentes cours, comme s'il eut été investi de nouveaux pouvoirs; que sans consulter les frères de sa majesté ni le maréchal de Castries, il envoya le vicomte de Caraman à Berlin et le marquis de Bombelles à Petersbourg; mais l'impératrice refusa formellement de le reconnoître, et continua de traiter avec M. d'Estherazy qui représentoit les princes à la cour de Russie, comme le baron de Roll les représentoit à Berlin.

Lorsque M. le baron de Breteuil vit l'empereur et le roi de Prusse déterminés à reconnoître Monsieur pour régent du royaume, il écrivit à ces deux souverains qu'il avoit en sa possession des papiers très-importans relatifs à cet affaire, et qu'il viendroit les joindre à l'armée, s'ils vouloient différer d'exécuter leur résolution jusqu'à son arrivée. Il fit en même tems entendre à Monsieur qu'il ne mettroit point d'obstacle à sa régence, pourvu qu'il lui permît de remplir les intentions du roi, relative-

ment au choix des membres de son conseil. Il informa toutefois indirectement les deux monarques et les princes que la présence de M. de Calonne étoit le seul obstacle qui l'empêchoit de concourir immédiatement à leurs vues.

Les princes ne savoient quel parti prendre lorsque M. de Calonne qui avoit toujours déclaré qu'il se retireroit dès que les princes se disposeroient à rentrer en France, dit à leurs altesses : — que puisque sa résidence auprès d'eux, qui n'avoit d'autre motif qu'un zèle très-désintéressé, étoit considéré comme un obstacle à la régence de Monsieur, il alloit avec leur permission faire sa retraite; et il ajouta qu'il voyoit avec peine que malgré les dispositions qu'il avoit manifestées, M. le baron de Breteuil persistoit à rejetter leur réconciliation. M. de Calonne partit emportant la reconnoissance des deux princes et l'estime de la plûpart des officiers de l'armée. M. de Breteuil arriva bientôt à Verdun et se comporta comme s'il eût été seul investi de toute l'autorité. Il oublia ses engagemens; et au nom du roi et de la reine il s'opposa à la régence, qu'on étoit sur le point de déclarer et de reconnoître.

Comme la haine de M. de Breteuil contre M. de Calonne et les préventions qu'il excita contre lui dans l'esprit de la Reine, contribuèrent fortement à la révolution, l'origine de cette querelle funeste ne peut pas être considérée comme étrangère à ces Mémoires. J'en fus informé dans le temps par M. de Montmorin, qui étoit intime ami de M. Lenoir; et M. de Calonne m'en a communiqué depuis toutes les circonstances, telles que je vais les présenter à mon lecteur.

En 1783, M. de Breteuil et M. de Calonne ayant été appelés au ministère à-peu-près vers le même temps, formèrent entr'eux un traité d'alliance qui leur auroit été mutuellement avantageux, s'ils l'avoient fidèlement observé de part et d'autre.

Un des articles de leur convention portoit, que dans le cas où l'un des deux croiroit avoir à se plaindre de l'autre, il viendroit immédiatement lui demander une explication amicale.

Cette bonne intelligence dura environ deux ans et contribua à donner une nouvelle vigueur au gouvernement, prodigieusement relâché sous les ministres foibles qui s'étoient succédés presque sans interruption depuis la fin du siècle de Louis XIV.

Une intrigue qui avoit pour objet de d
placer M. de Calonne et de le remplac
par M. Foulon, divisa les deux ministr
C'étoit le projet de quelques-uns des pri
cipaux membres du parlement, qui tenoie
leurs conciliabules à l'hôtel de Choiseul.
paroît que la Duchesse de Grammont s'y pr
toit, dans l'espoir qu'il pourroit en résu
ter un renouvellement total du minist
qui replaceroit peut-être son frère à s
ancien poste. Cette perfidie étoit d'auta
plus révoltante que M. de Calonne av
récemment persuadé au Roi d'avancer
duc de Choiseul trois millions pour deux an
sans intérêts, à condition qu'il donneroit u
caution suffisante, et c'étoit l'unique re
source qui put empêcher le duc de fai
banqueroute. Ce fut la reine qui suggé
cette mesure, et elle en appuya l'exécuti
de toute son influence, pour prouver sa r
connoissance à M. de Choiseul, qu'elle co
sidéroit comme celui à qui elle étoit red
vable du titre de reine de France.

Les amis de M. de Calonne l'informère
des menées de M. Foulon, et les agens
la police ne tardèrent pas à en découvr
toutes les circonstances. M. Lenoir, alo

lieutena

lieutenant de Police, en fit soigneusement mention dans ses rapports adressés à M. le baron de Breteuil, et celui-ci, en sa qualité de ministre de l'intérieur, en rendit ou au moins devoit en rendre compte au Roi. Plusieurs jours se passèrent après la découverte de ce complot, sans que sa majesté en dit un seul mot à M. de Calonne, qui fut surpris de son silence. Mais enfin le Roi, non-seulement lui en parla, mais lui fit des reproches de ne l'avoir point informé de cette affaire, et particulièrement de ce qui s'étoit passé à l'hôtel de Choiseul. M. de Calonne répondit qu'étant convaincu que sa majesté en avoit trouvé toutes les circonstances dans les rapports de M. Lenoir, il avoit gardé le silence, espérant que le Roi lui en parleroit et daigneroit lui témoigner quelqu'intérêt sur le complot dont il avoit été l'objet.

« Il n'y en a pas un mot, lui dit le Roi, dans les rapports de M. Lenoir qui m'ont été présentés par M. de Breteuil, et si j'ai tardé jusqu'aujourd'hui à vous en parler, c'est parce qu'hier je n'en avois pas la moindre connoissance. »

M. de Calonne n'imaginant point que M.

de Breteuil put avoir des motifs pour faire un mystère au Roi de cette intrigue, présuma que sa majesté avoit parcouru superficiellement les rapports, et comme il en avoit par hazard quelques-uns dans sa poche, il les présenta au Roi qui parut très-surpris, en les lisant, d'y trouver des faits dont il n'avoit point de connoissance. Il les compara aux rapports des mêmes dates qu'il tenoit de M. de Breteuil, et fut très-irrité de la différence.

M. de Calonne voulut excuser son collègue, en disant qu'il n'avoit pas eu très-certainement l'intention de tromper sa majesté, mais peut-être seulement de différer le rapport de cette affaire jusqu'à ce qu'elle fut mieux éclaircie.

« Cela, répondit vivement le Roi, ne peut point excuser un rapport faux ou inexact, et je vous charge d'ordonner à M. Lenoir, en mon nom, de m'envoyer à l'avenir directement ses rapports. »

M. de Calonne, après avoir en vain représenté au Roi que cette innovation mortifieroit le baron, lui observa que comme il n'appartenoit pas au ministre des finances de transmettre les ordres du Roi au lieutenant

de police, s'il se chargeoit de cet ordre, M. de Breteuil pourroit le soupçonner de l'avoir suggéré; mais que si sa majesté persistoit dans son intention, il valoit mieux qu'elle en informât M. Lenoir lui-même verbalement ou par écrit.

« Eh bien! reprit le Roi, dites seulement à M. Lenoir qu'il m'adresse personnellement un de ses rapports, et après l'avoir reçu je lui écrirai de continuer. Je me propose aussi d'en parler à M. de Breteuil, mais jusques-là ne lui dites rien de ce qui s'est passé entre nous. » En conséquence de l'ordre du Roi notifié par M. de Calonne, M. Lenoir adressa directement à sa majesté le rapport de la police.

Le même jour le Roi écrivit à M. Lenoir de continuer de lui adresser ses rapports jusqu'à ce qu'il ait reçu de lui de nouveaux ordres. Le valet de pied chargé de cette lettre n'ayant pas trouvé M. Lenoir chez lui, alla malheureusement le chercher à l'hôtel de M. de Breteuil, et s'étant annoncé de la part du Roi, on lui ouvrit, comme c'étoit l'usage, les deux battans de toutes les portes.

Le ministre étoit occupé d'affaires avec M. le lieutenant de police; il s'avança pour

recevoir la lettre, mais on lui dit qu'elle étoit adressée à M. Lenoir qui la prit et la mit modestement dans sa poche.

Lisez, lisez votre lettre, lui dit le Baron, d'un ton impérieux.

Je la lirai chez moi, monsieur, lui répondit M. Lenoir.

Non, monsieur, reprit M. de Breteuil; quand un lieutenant de police reçoit une lettre du roi, il faut qu'il la lise sur-le-champ et que toute autre affaire soit suspendue. M. Lenoir obéit, et après avoir lu sa lettre, il se disposoit à la remettre dans sa poche, lorsque le Baron le questionna sur le contenu. M. Lenoir lui répondit qu'il n'étoit pas autorisé à le communiquer?

Pourroit-on savoir, monsieur, lui dit le Baron, depuis quand vous avez commencé à recevoir des lettres du roi?

C'est la première, lui dit Lenoir.

Et le roi vous a-t-il défendu de me la communiquer?

Non, monsieur, mais...

Mais, mais, dit M. de Breteuil, une lettre du roi adressée à un lieutenant de police ne doit pas être un mystère pour le ministre de Paris, et tout en parlant,

il arracha la lettre des mains de M. Lenoir et la lut.

Depuis quand, monsieur, lui dit le Baron, êtes-vous dans l'usage d'adresser au roi vos rapports ?

Je ne lui en ai envoyé qu'un, lui répondit M. Lenoir.

Et pourquoi, je vous prie, monsieur, lui en avez-vous envoyé un ?

Parce que j'en ai reçu l'ordre de sa majesté.

Et qui est-ce qui en a été le porteur ?

Il ne m'est point permis de le nommer.

Ah! dit le Baron, c'est un secret... cela suffit... Nous verrons !

M. Lenoir reprit ses papiers et se retira, laissant le Baron très-agité et de fort mauvaise humeur.

Dès que M. Lenoir fut sorti, M. de Breteuil demanda sa voiture et courut à Versailles. Il descendit à l'hôtel de M. de Vergennes qu'il soupçonnoit violemment d'être l'auteur de la mortification qu'il venoit de recevoir, et il s'en plaignit dans les termes les plus amers.

Comme le roi n'en avoit pas dit un seul mot à M. de Vergennes, il écouta M. de

Breteuil avec l'air de la surprise, et sans pouvoir lui donner la moindre explication de ce qu'il désiroit savoir ; au moyen de quoi il revint à Paris tout aussi mécontent et aussi peu instruit qu'en partant pour Versailles.

M. de Calonne ayant été informé de cette scène par M. de Vergennes chez qui il vint au moment où le Baron venoit de le quitter, dépêcha un courrier à M. Lenoir avec une lettre dans laquelle il le prioit de communiquer à M. de Breteuil toutes les circonstances de l'affaire, telles qu'elles s'étoient passées.

Le Baron très-impatient de découvrir le fond de ce mystère, vint à l'hôtel de la police environ une heure après le courrier de M. de Calonne, et recommença ses questions à M. Lenoir, qui exécuta l'intention de M. de Calonne, en lui répétant mot pour mot la conversation de ce dernier avec le roi, et tout ce qui s'en étoit suivi.

M. de Breteuil qui avoit été durant deux jours agité des plus vives inquiétudes, crut appercevoir un complot évidemment formé pour sa ruine, et quoique le récit de M. Lenoir fut clair et naturel, il ne voulut y

voir que les manœuvres ténébreuses d'un ennemi qui cherchoit à le perdre. Dès cet instant, la haine et la vengeance germèrent dans son cœur. Au lieu d'aller, conformément à leur convention, demander une explication à M. de Calonne, il ne songea qu'à se venger de sa prétendue perfidie. En conséquence, il alla représenter cette affaire à la reine comme une manœuvre de la malveillance, personnellement dirigée contr'elle. Il lui observa que M. de Calonne étant l'intime de M. Lenoir, avoit déterminé le roi à se faire adresser directement tous les rapports de la police, au moyen de quoi elle alloit dépendre en quelque façon de ce ministre, par la facilité qu'il auroit de représenter ses actions les plus innocentes sous un jour défavorable, qui pourroit lui faire perdre totalement l'estime du roi.

La reine qui ignoroit le motif de l'ordre donné à M. Lenoir, prêta l'oreille avec confiance aux suggestions du Baron. Violemment irritée contre M. de Calonne et M. Lenoir, elle alla immédiatement trouver le roi, et lui fit contr'eux des plaintes amères. Le roi se mit à rire, en l'assurant qu'il

n'y avoit pas un seul mot de vérité dans toute l'histoire dont elle paroissoit si sérieusement inquiète.

Loin de se laisser désabuser par cette assurance, la reine rejetta obstinément toutes les explications qui pouvoient tendre à justifier M. de Calonne, et resta fermement convaincue qu'il avoit formé le dessein dont M. de Breteuil l'accusoit.

Enfin cette princesse devint l'instrument d'une vengeance injuste, et saisit soigneusement toutes les occasions de nuire à M. de Calonne. Ah! si elle avoit pu prévoir les suites funestes de sa disgrace qu'elle hâtoit avec tant d'ardeur!

Mais en revenant à la commission de Mallet du Pan, je dois expliquer en quoi consistoient les précautions que le roi m'avoit recommandé d'observer relativement à la lettre que je devois lui donner pour le maréchal de Castries. Cette lettre étoit ouverte, sans adresse et rédigée de manière que dans le cas où on l'auroit arrêté et trouvé la lettre, rien n'auroit pu indiquer qu'elle étoit destinée pour un autre que du Pan lui-même.

Elle étoit écrite en style vague, insigni-

fiant en apparence, et à-peu-près dans les termes suivans :

« Le porteur de la présente a la confiance et les instructions d'une famille qui compte sur votre attachement, je le recommande à votre zèle ; son voyage a pour unique but de servir cette famille intéressante, et je ne doute point que quand il vous aura informé de l'affaire dont il est question, vous ne secondiez ses vues par tous les moyens qui vous seront possibles. »

On recommanda particulièrement à M. Mallet du Pan d'inviter les puissances étrangères à ne jamais placer les émigrés dans les premiers rangs des armées, et de les employer autant qu'il seroit possible dans les garnisons. Cet article avoit, dit-on, pour motif les inquiétudes qu'on avoit suggérées au roi ; on lui persuadoit que les émigrés ne mettroient point de bornes à leurs prétentions si il avoit l'humiliation d'être redevable à leurs services du rétablissement de son autorité. Quoique très-certain qu'on a fait des efforts pour inspirer cette odieuse jalousie au roi et à la reine, je leur dois la justice de déclarer que je n'ai jamais rien apperçu qui put indiquer le succès de ces

manœuvres : tout ce que j'ai vu m'a persuadé au contraire que leurs majestés avoient la plus tendre amitié pour les princes, et s'intéressoient sincèrement au sort de la noblesse française ; elles avoient particulièrement horreur de tout ce qui pouvoit tendre à une guerre civile, et le plus ardent désir du roi étoit que les émigrés rentrâssent en France sans avoir versé une seule goutte du sang de leurs compatriotes.

J'avois inventé un chiffre qu'il étoit presqu'impossible de démêler sans en avoir la clef ; elle n'étoit connue que de Mallet du Pan et de Malouet, à qui il adressoit alternativement ses lettres, pour éviter les soupçons qui auroient pu naître s'il en étoit venu trop fréquemment d'Allemagne à mon adresse. Nous convînmes que M. Malouet me communiqueroit immédiatement toutes les lettres qu'il recevroit, et que j'en ferois passer une copie au roi, ainsi que de toutes celles que Mallet du Pan m'adresseroit directement.

Peu de jours après l'arrivée de Mallet du Pan en Allemagne et ses premières conférences avec le duc de Brunswick et les ministres des cours de Vienne et de Berlin,

il m'écrivit qu'il étoit satisfait de la réception du maréchal de Castries qui lui avoit donné des lettres de recommandation, mais que sa mission n'étant appuyée que d'une lettre de moi, et mon intimité avec le roi n'étant point connue en Allemagne, il paroissoit que la confiance n'étoit fondée que sur l'accueil du maréchal de Castries, et qu'il en résultoit une circonspection et une réserve qui ne lui permettoient pas d'espérer un grand succès de ses négociations, à moins que je ne parvinsse à lui faire passer, par une voie sûre, quelques lignes de la main du roi : il ajoutoit qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elles fussent signées, parce que ceux à qui elles étoient destinées connoissoient parfaitement l'écriture du roi. Je fis passer cette lettre au roi, et je lui proposai d'écrire en peu de mots sur une petite bande de papier : « La personne qui vous présentera ce papier » connoît mes intentions, et vous pouvez » avoir confiance en ce qu'il vous dit en » mon nom. »

La poste étoit une voie assez sûre ; on n'avoit point encore introduit l'usage d'arrêter et de décacheter les lettres : celle qui renfermoit ce papier n'étoit ni pliée, ni ca-

chetée de manière à exciter l'attention des mouches que l'assemblée avoit placées dans les bureaux de la poste ; elle ne fut point adressée à Mallet du Pan sous son nom, mais sous celui d'un banquier allemand. Ma lettre n'étoit point en chiffres et ne contenoit pas un mot des affaires publiques et de celles du roi, mais uniquement la relation circonstanciée d'une prétendue contestation entre deux associés d'une maison de commerce. Il s'agissoit de la terminer à l'amiable par l'entremise du banquier à qui la lettre étoit censée être écrite.

Lorsque le roi en eût fait lecture, il ne craignit plus d'y insérer les deux mots que je sollicitois. Il les écrivit, et la lettre fut envoyée à Mallet du Pan. Elle produisit tout l'effet qu'on pouvoit désirer; car, lorsque le duc de Brunswick et les ministres de Vienne et de Berlin entendirent M. de Castries affirmer qu'elles étoient de la main du roi, ils n'hésitèrent plus à s'expliquer relativement au manifeste que Mallet du Pan leur proposoit.

Ils en discutèrent avec lui tous les articles, et parurent d'abord disposés à l'adopter. Mais à l'ouverture de la campagne, le duc de

Brunswick y fit des changemens considérables, dont l'effet ne répondit pas à ses intentions. Ses menaces parurent ridicules à tout le monde, à l'exception de ceux qui avoient la bonhommie de croire que son armée, toujours victorieuse, seroit en moins de huit jours aux portes de Paris. En général, loin d'inspirer la terreur et de calmer la sédition, son absurde manifeste excita le sentiment de l'indignation, et on supposa que le roi avoit dicté les articles relatifs à la sûreté de sa personne et de sa famille.

Si Mallet du Pan eut été présent lorsqu'on proposa les changemens, il n'auroit pas manqué de représenter le mauvais effet qu'ils devoient produire ; mais il étoit alors en Suisse et considéroit sa mission comme finie, du moment où on avoit approuvé et paru adopter le manifeste. Lorsque j'appris son départ de l'Allemagne, je lui écrivis, au nom du roi, de retourner à Francfort; mais ni cette lettre ni une autre dans laquelle je lui envoyai quelques jours après de nouvelles instructions, ne lui parvinrent, et j'ignore ce qu'elles sont devenues; mais dans quelques mains qu'elles soient tombées, on n'a

CHAPITRE XXV.

Relation circonstanciée du voyage du roi et de la famille royale, depuis Châlons sur-Marne jusqu'à Varennes, certifiée par M. de Bouillé.

En conséquence des ordres du roi et de la reine, M. de Bouillé informa M. Goguelas, officier supérieur, de la résolution prise par leurs majestés d'aller à Montmédi, et des dispositions qu'il avoit faites pour les recevoir. Cet officier avoit été envoyé à Paris peu de tems avant le départ du roi, et apporta au général les ordres définitifs de sa majesté. Conformément à ces ordres, le général envoya M. Goguelas reconnoître les différens postes sur la route, et attendre personnellement leurs majestés à Pontsommeville, le premier poste après Châlons et trois lieues au-delà de cette ville. M. Goguelas étoit porteur d'un ordre écrit du roi, qui enjoignoit au commandant du détachement d'obéir à M. de N. qui devoit arriver douze heures avant la famille royale,

M. de N. fut autorisé par sa majesté à communiquer les ordres de M. de Bouillé à chacun des officiers qui commandoient des détachemens dans cette occasion, et en même tems à leur donner des ordres particuliers selon les circonstances qui pourroient être survenues depuis que le général avoit formé son plan.

A chaque poste après Pontsommeville, M. de N. ou M. de Goguelas devoit précéder d'un certain temps l'arrivée de la famille royale, pour donner des ordres aux officiers qui commandoient, et pour que les troupes et toutes les choses nécessaires fussent disposées à assurer et faciliter le passage des voitures. M. de Bouillé étoit resté dans une position centrale, pour pouvoir protéger, en cas de besoin, la famille royale.

Conformément à ce plan, M. de Goguelas avoit quitté Varennes pour se rendre à Pontsommeville le 20 juin, avec quarante hussards du régiment de Lausun, sous prétexte d'escorter une forte somme d'argent destinée à la solde des troupes. Ces hussards étoient sous les ordres de M. Boudet, lieutenant. Ils passèrent la nuit du 20 à Ste-Ménehoult et arrivèrent le 21 à Pontsommeville. Quarante

dragons du régiment royal, commandés par M. d'Andouin leur capitaine, arrivèrent le même jour à Ste-Méneh oult. Cent dragons du régiment de Monsieur et soixante du régiment royal vinrent le 20 à Clermont, sous prétexte d'aller en cantonnement à Mouzon-sur-Meuze, mais avec ordre de séjourner le 21 à Clermont. Ils étoient sous les ordres de M. de Damas. Soixante hussards de Lausun, commandés par M. Rodwel, lieutenant, furent postés à Varennes, et cent du même régiment à Dun, sous les ordres de M. Deslongs. Cinquante cavaliers de royal Allemand, commandés par M. Guntzer, furent placés à Meuze, village entre Dun et Stenai. Ces derniers étoient destinés à escorter la famille royale jusqu'à Montmédi, où sa majesté auroit trouvé plusieurs régimens prêts à former un camp, et d'autres déjà en marche devoient venir les joindre le 21 et le 22. Quelques-uns des officiers qui commandoient ces détachemens étoient dans le secret; les autres attendoient de bonne foi la caisse militaire. Ils avoient ordre de tenir leur troupe toujours prête et de veiller attentivement à ce qui se passeroit autour de leurs postes. Un courrier devoit précéder la voiture de la fa-

mille royale de quelques heures et prév
les officiers commandans de l'arrivée
roi.

Les ordres signés du roi, que M. de
M. de Goguelas devoient présenter
cessivement aux différens détachem
enjoignoient aux officiers et aux soldats
corter le roi et sa famille, et d'user de
leurs moyens pour protéger leur passage
deux MM. devoient informer le roi à
arrivée à Pontsommeville des disposi
des troupes destinées à l'escorter, et sa
jesté devoit en même-temps s'explique
la manière dont il vouloit continue
route.

Dans le cas où le roi auroit jugé à-pı
de se faire connoître, chaque détache
devoit serrer de près la voiture et l'ac
pagner jusqu'à ce qu'il fut relevé pa
autre détachement à la poste suivante.
si le roi préféroit garder l'incognito, sa
ture devoit passer pour celle qui port
trésor. Chaque détachement devoit se re
à une certaine distance, afin de donn
roi le temps de changer de chevaux,
exciter de soupçons. Ils ne devoient
toutefois s'éloigner à une trop grande

tance, afin de pouvoir donner, en cas de besoin, du secours. Dans l'une ou l'autre de ces suppositions, M. de N. ou M. de Goguelas devoit informer les officiers qui commandoient les détachemens que sa majesté étoit dans la voiture; mais les soldats n'en devoient être instruits que dans le cas où sa majesté ne jugeroit point nécessaire de garder l'incognito. Après le passage du roi, chaque détachement devoit s'avancer sur Montmédi avec toute la diligence possible, à l'exception de celui de Pontsommeville qui devoit s'arrêter à Ste-Ménehoult durant 15 à 20 heures, pour empêcher, durant ce tems, toutes personnes de passer, quelles qu'elles pûssent être. Durant ce même temps, M. de Bouillé devoit prendre des mesures pour empêcher qu'aucunes nouvelles ne parvînssent dans le camp, et assurer par ce moyen au détachement de Ste-Ménehoult la facilité de se retirer sûrement à Montmédi.

A l'entrée de la traverse de Varennes à Dun, comme la route étoit mauvaise, M. de Bouillé avoit eu la précaution d'y placer un nombre suffisant de chevaux frais, afin qu'à l'arrivée du Roi rien ne retardât son passage. Les chevaux appartenoient à

M. de N., et y avoient été conduits sous prétexte de transporter ses ustensiles de campement à Mouson. Avant de venir à Paris prendre les ordres du Roi, M. de N. avoit chargé un officier de son régiment de faire conduire ces chevaux qui devoient partir le 17 juin, pour être rendus le 20 à Varennes et y attendre de nouveaux ordres. Ces dispositions avoient été faites dans la supposition que le Roi partiroit le 19, comme c'étoit d'abord son intention; mais une femme de service chez Monseigneur le Dauphin, et connue pour une violente démocrate, devant finir sa semaine le 20, on jugea prudent de différer le départ de la famille royale jusqu'à ce que cette femme eut quitté le château. En conséquence, ils ne partirent que le 20 à minuit. La lettre que le Roi écrivit à M. de Bouillé pour l'informer de ce changement, ne lui parvint que le 15 dans l'après-midi, et il envoya immédiatement des ordres pour que les dragons des régimens de royal et de Monsieur se missent en marche un jour plus tard, et qu'ils n'arrivâssent à Clermont qu'un jour avant la famille royale. Mais l'officier chargé des chevaux du soi-disant équipage de M. N. oublia malheureu-

sement de donner de nouveaux ordres à ceux qui les conduisoient à Varennes, et en conséquence ils y arrivèrent vingt-quatre heures plutôt qu'on ne se l'étoit proposé. La prolongation de leur séjour dans cette ville fit naître les soupçons qui devinrent si funestes. On ne les plaça point à l'endroit convenu, et lorsque ceux qui étoient chargés de les placer arrivèrent à Varennes, les soupçons qu'ils avoient excités et les murmures qui en étoient la suite ne permettoient plus de les changer de place.

Rapport de M. Boudet.

Les détachemens arrivèrent à l'heure précise à leur destination. Les hussards de Lauzun entrèrent le 20 juin à Sainte-Ménehoult : l'officier qui les commandoit les logea dans une auberge, mais il négligea de faire au magistrat du lieu la déclaration d'usage, relativement à sa route et à sa destination. Cette omission occasionna de la surprise et des bruits qui circulèrent dans la ville. Ils augmentèrent dans la matinée du 21 à l'arrivée d'un détachement des dragons du régiment du Roi. L'inquiétude que la cou-

duite du commandant des hussards avoit répandue parmi les habitans, leur fit examiner les dragons plus attentivement. La fermentation étoit au point qu'ils voulurent entreprendre de désarmer cette dernière troupe.

Le Roi sortit le 20 à minuit des Tuileries. Sa voiture cassa près de Châlons, et cet accident le retarda de plusieurs heures. On attendoit la famille royale à Sommeville le 21 vers les trois heures après-midi. Quoique M. de N. et M. Goguelas eussent calculé que cette heure devoit être à-peu-près celle de l'arrivée du Roi, il n'étoit pas moins de leur devoir d'y passer toute la journée avec le détachement de hussards, puisque l'instruction du commandant portoit que le convoi qu'il devoit escorter passeroit dans le cours de la journée. Cependant, lorsque vers les cinq heures de l'après-midi ces messieurs ne virent arriver ni la famille royale, ni le courrier qui devoit la précéder, ils quittèrent Sommeville et retirèrent tout le détachement de ce poste important, d'où devoient partir des ordres pour tous les autres. Les deux officiers ont sans doute été déterminés à tenir cette étrange conduite par de fortes raisons qui ne sont pas toutefois encore

connues. On en a donné pour principal motif les indices d'inquiétude et de fermentation qui commençoient à se manifester parmi les habitans de ce canton. Ces messieurs craignirent, dit-on, qu'un plus long séjour n'exposât la sûreté du Roi et de la famille royale.

MM. de N. et de Goguelas retirèrent les troupes de Sommeville à cinq heures de l'après-midi. Leurs Majestés y arrivèrent une heure après et n'y trouvèrent ni troupes, ni les deux personnes chargées de leurs instructions, qui devoient servir de courriers et donner l'éveil aux différens postes placés sur la route. Leurs Majestés poursuivirent toutefois leur chemin sans retard jusqu'à Sainte-Ménehoult, tandis que le détachement qui venoit de quitter Sommeville se replioit sur Varennes. Par une fatalité qui semble avoir constamment accompagné le Roi, l'officier qui commandoit le détachement voulut éviter de repasser à Sainte-Ménehoult où il avoit été assez mal accueilli la veille. Au lieu de suivre la grande route, où il auroit immanquablement rencontré la voiture du Roi, il prit la traverse et s'égara avec les deux personnes chargées des ordres

du Roi ; de façon qu'ils n'atteignirent Varennes qu'environ une heure après l'arrestation de sa majesté.

La famille royale étoit arrivée à Sainte-Ménehoult sans avoir été précédée par un courrier. Lorsque la voiture arrêta pour changer de chevaux à la poste, l'officier qui commandoit le détachement de dragons, supposant que ces voitures étoient celles qu'il devoit escorter, donna l'ordre à ses dragons de monter à cheval, mais les habitans s'y opposèrent et la garde nationale de la ville s'empara des écuries.

Le Roi n'appercevant point ceux sur lesquels il comptoit, regardoit par la portière de sa voiture avec l'air de l'inquiétude ; il fit beaucoup de questions concernant la route, et fut reconnu par un postillon qui courut en informer le maître de poste. Le passage de sa Majesté ne souffrit cependant point de retard. Il atteignit Clermont tandis que le maître de poste de Sainte-Ménehoult dépêchoit son fils à Varennes pour informer de l'approche du Roi, et aviser aux moyens de l'empêcher de passer outre. Le Roi changea de chevaux à Clermont, et on lui laissa prendre paisiblement la route de Varennes. M. de

Damas qui commandoit les dragons de Royal et ceux du régiment de Monsieur, attendoit avec impatience l'arrivée d'un courrier, conformément à la convention, et tint constamment ses troupes prêtes; mais il n'avoit pas pu faire d'autres préparatifs pour la sûreté de sa Majesté. Ayant toutefois appris que deux voitures dont on lui fit la description avoient changé de chevaux à la poste, il ne douta point qu'elles ne fussent celles du Roi et de la Reine. En conséquence, il fit monter ses dragons à cheval. Le district et la municipalité du lieu, inquiets de cette alerte, exigèrent qu'il leur rendit compte de cet ordre imprévu. M. de Damas, sans leur répondre, poussa des éperons son cheval et dit à ses dragons de le suivre; mais les menaces et les sollicitations de la garde nationale l'emportèrent, et les dragons abandonnèrent bassement leur commandant. M. de Damas continua seul sa route jusqu'à Varennes, où il arriva quelques instans après le Roi.

Le fils du maître de poste de Ste.-Ménehoult dévança le roi de quelques heures. Un quartier-maître des dragons de Royal, qui étoit dans le secret, l'ayant observé at-

tentivement, le vit sortir de la ville et soupçonna son intention. Etant parvenu à sortir aussi sans être apperçu de ses camarades ni de la populace, il résolut d'empêcher le succès de ce dessein funeste et poursuivit ce jeune homme jusqu'à une lieue de la ville. Mais la crainte d'épuiser son cheval qui avoit une longue traite à faire, l'empêcha de l'atteindre, et le fils du maître de poste s'appercevant qu'on le poursuivoit, quitta la route, s'enfonça dans les bois et gagna Varennes à travers des sentiers détournés qu'il connoissoit. Il y arriva vers les onze heures du soir; et avec le moins de bruit possible il éveilla tous ceux qu'il crut disposés à seconder son projet. Au moyen d'un certain nombre de charriots et de charettes, ils encombrèrent et barricadèrent le pont de Varennes qui séparoit la ville haute de la ville basse.

Tandis qu'ils s'occupoient de ces préparatifs, le roi arriva dans la ville haute, et les voitures arrêtèrent à la premiere maison, où on espéroit trouver des relais prêts à partir; mais ils étoient malheureusement dans une auberge de l'autre côté du pont. M. de Bouillé avoit envoyé dans la ma-

tinée du vingt-un le plus jeune de ses fils et M. de Raigecourt, à Varennes pour y faire les préparatifs nécessaires à l'arrivée du roi. Ils n'avoient point assez de confiance dans l'officier qui commandoit le détachement pour l'informer de l'arrivée du roi, mais ils lui recommandèrent de tenir sa troupe prête à escorter le convoi. Leurs ordres portoient de ne commencer leurs préparatifs qu'après l'arrivée d'un courrier qu'ils attendoient avec impatience. D'ailleurs, leur apparition dans la ville avoit fait naître des soupçons, et la crainte de les augmenter les détermina à attendre l'arrivée du courrier pour ramener dans la ville haute les chevaux qu'on avoit placés par méprise dans la ville basse. L'officier qui commandoit le détachement à Varennes avoit ordre d'escorter un convoi, et en cas que les habitans montrâssent quelques dispositions à l'arrêter, de monter à cheval avec sa troupe, de s'assurer de tous les passages et de faciliter celui du convoi par la force si elle devenoit nécessaire; mais comme aucune de ces mesures n'eut son exécution, le fils du maître de poste eut tout le tems de faire ses arrangemens sans le moindre obstacle.

Leurs majestés furent très-inquiètes de ne trouver à leur arrivée ni les relais ni les troupes qui devoient assurer leur passage; et pour comble d'embarras, leurs postillons menacèrent de dételer leurs chevaux et de s'en aller. La reine descendit de voiture et s'informa des relais dans plusieurs maisons. Personne ne la reconnut; elle marcha quelque temps avec le roi dans la ville haute, avec l'espoir de rencontrer quelqu'un qui l'informeroit de ce qu'il leur importoit tant d'apprendre. Mais toutes leurs démarches furent inutiles. Ils revinrent à leur voiture avec la même inquiétude, et obtinrent des postillons d'avancer avec les mêmes chevaux. Comme ils passoient sous une arcade à une petite distance du pont, une bande de déterminés qui les attendoient, arrêtèrent les voitures, se saisirent du roi, le firent descendre avec sa famille et les conduisirent prisonniers dans la maison du procureur de la commune. Le roi se plaignit avec courage et dignité de cette violence, mais ce fut en vain. En un instant toutes les rues furent barricadées, les écuries des hussards environnées, la garde nationale sous les armes et l'alarme répandue par le son du tocsin.

Le jeune de Bouillé et M. de Raigecourt, informés du tumulte, coururent à l'hôtel du commandant; mais ils trouvèrent les rues barricadées : ils n'eurent que le temps de monter à cheval et d'échapper à la multitude armée, pour aller en toute diligence informer M. de Bouillé de l'évènement.

Environ une heure après l'arrestation du roi, M. N. et M. de Goguelas arrivèrent à Varennes avec le détachement de Pontsommeville. Aux portes de la ville ils trouvèrent deux pièces de canon et un nombre de volontaires de la garde nationale qui voulut d'abord s'opposer à leur passage. Ils demandèrent qu'on informât de leur arrivée un détachement de soixante hussards de leur régiment, qui étoit dans la ville. M. Rodwell qui commandoit ces hussards vint les trouver seul. M. Boudet, commandant en chef du détachement de Pontsommeville, lui déclara que les voitures arrêtées contenoient le roi et la famille royale, et lui ordonna d'employer toutes les mesures nécessaires à la sûreté de leurs majestés; mais Rodwell, au lieu d'obéir à son commandant, partit immédiatement de Varennes, sous prétexte

d'aller rendre compte à M. Bouillé de ce qui se passoit. Il disparut et laissa le commandement de son poste entre les mains d'un quartier-maître très-peu affectionné au roi, qui tint constamment les hussards dans l'inaction.

Le détachement de Pontsommeville étant le seul dans la ville qui parut disposé en faveur du roi, s'avança vers la maison où sa majesté étoit détenue avec sa famille et environnée par un nombre de gardes-nationales. M. de Goguelas, au lieu d'essayer de les dissiper en donnant des ordres au détachement, s'adressa au procureur de la commune qui feignoit encore d'ignorer qui étoient les personnes détenues, et demanda la permission de les voir; il fut admis, et en les quittant il revint déclarer au peuple que c'étoit bien véritablement le roi et sa famille. Cette information rendit le peuple plus obstiné à les retenir.

M. de Goguelas voulant découvrir si les habitans n'avoient pas séduit les troupes durant son absence, leur fit le commandement de *haut les armes*, et leur demanda ensuite très-imprudemment si elles étoient pour le roi ou pour la nation. « *Vive la nation*,

nation, répondirent-ils; *nous tenons et tiendrons toujours pour elle !*

Cette réponse, évidemment dictée par la multitude qui les environnoit, annonça que dans cette ville séditieuse le roi ne pouvoit compter sur aucun secours. M. de Goguelas feignant en conséquence d'adopter le sentiment général, résolut d'attendre paisiblement l'arrivée des forces suffisantes pour délivrer le roi et sa famille.

Tandis que ces mouvemens se passoient à Varennes, M. de Bouillé étoit très-inquiet de ne point recevoir de nouvelles. Il avoit passé la nuit à cheval entre Dun et Stenai, et dès le matin il s'étoit rendu sur la route qui conduit à Montmédi, afin d'être à portée de donner des secours, s'ils étoient nécessaires. Il arrivoit dès les quatre heures du matin aux portes de Stenai, lorsque M. de Raigecourt, le chevalier de Bouillé et M. de Rodwel l'informèrent de la situation du roi et de sa famille. Il ordonna sur-le-champ au régiment Royal-Allemand de monter à cheval; mais les chevaux n'étoient point sellés, quoique l'officier qui le commandoit eut reçu dès la veille l'ordre d'être prêt au point du jour, et qu'il fut connu du régiment que le roi devoit

passer durant la nuit. M. de Bouillé envoya en même temps à Montmédi ordonner à M. de Klinglin, maréchal-de-camp, de faire marcher sur Dun un des bataillons de Nassau, et d'expédier des ordres au régiment suisse de Castella, alors en marche, sur Montmédi, pour qu'il détachât un de ses bataillons à Stenai, où il attendroit de nouveaux ordres. M. de Bouillé fit aussi passer des ordres aux détachemens de Mouzon et de Dun, pour qu'ils marchâssent en toute diligence sur Varennes, en les prévenant qu'il les suivroit de près avec le régiment de Royal-Allemand : il leur enjoignit d'employer aussitôt leur arrivée tous les moyens possibles pour délivrer le roi et sa famille.

Lorsque Royal-Allemand fut à cheval, M. de Bouillé se mit à leur tête, et pour s'assurer de leurs dispositions, il leur lut les ordres du roi. Il les informa de l'évènement qui occasionnoit leur marche et leur distribua de l'argent. Ils se montrèrent tous très-bien disposés et suivirent le général avec une gaîté qui sembloit être garant du succès ; mais il étoit cinq heures du matin lorsqu'ils partirent.

Extrait d'un Rapport de M. Deslongs.

M. Deslongs qui commandoit alors le détachement de Dun, occupoit avec ses hussards toutes les rues et les issues de la ville. Ayant été informé par M. Rodwel de la dangereuse situation de la famille royale, il marcha avec ses troupes sur Varennes, sans attendre l'ordre du général, laissant à Dun un officier avec 24 hommes pour assurer le passage à travers cette ville. Il fit en une heure et demie les cinq lieues qui séparent Dun de Varennes, et arriva dans cette dernière ville à cinq heures du matin. Il se proposoit de commencer immédiatement l'attaque, et de vaincre tous les obstacles pour parvenir jusqu'au roi; mais les barricades qu'il apperçut en entrant dans la ville le forcèrent de renoncer à son plan. Le poste avancé de la garde nationale exigea de M. Deslongs qu'il allât rendre compte à la municipalité des motifs qui l'amenoient à Varennes. Il refusa et demanda la liberté de joindre son détachement à celui qui étoit dans la ville; on lui répondit que sa demande étoit contraire aux ordres du roi. M. Deslongs, convaincu par cette réponse que

le roi étoit à Varennes, sollicita la permission de lui rendre ses devoirs. M. de Seiguemond, commandant de la garde nationale et chevalier de St.-Louis, y consentit; il s'engagea de le protéger et lui donna sa parole d'honneur qu'il parleroit au roi sans témoins. Pour assurer l'exécution de cette promesse, M. Deslongs exigea qu'on remît un ôtage entre les mains de ses hussards: il se proposoit d'informer le roi des secours qui étoient arrivés, de ceux qu'on attendoit, et d'observer s'il ne seroit pas possible de forcer, l'épée à la main, les barricades. Elles lui parurent si fortes, particulièrement sur le pont, qu'il perdit l'espoir d'y réussir, à moins que le détachement de M. Boudet ne voulut y concourir. En arrivant à la maison où la famille royale étoit détenue, il apperçut, à sa grande surprise, trente hussards devant la porte et commandés par un garde national. Cette évidente défection lui enleva toute espérance de faire entrer son détachement dans la ville. Après avoir attendu près d'une heure et demie, il fut introduit dans la chambre où étoit le roi; mais M. de Seiguemont oubliant sa parole d'honneur, y entra avec lui. Lorsque M. Deslongs lui en fit le repro-

che devant le roi, il s'excusa en disant que les citoyens ne vouloient point consentir à lui accorder une conférence particulière avec sa majesté. Il permit toutefois à M. Deslongs de s'entretenir à voix basse avec sa majesté, dans un coin de la chambre. Le roi fut alors instruit de sa situation réelle, de l'obstacle insurmontable que les barricades opposoient et de la défection d'une partie des troupes. M. Deslongs l'informa en même temps de la marche de M. Bouillé à la tête du régiment Royal-Allemand.

Le roi étoit dans une si violente agitation, que M. Deslongs lui répéta trois fois cette information, parce qu'il sembloit ne l'avoir pas entendue. Enfin, il pria sa majesté de lui donner des ordres pour M. de Bouillé. « Vous pouvez lui dire, répondit le roi, que je suis ici prisonnier et que je doute fort qu'il puisse m'en tirer, mais que je le prie d'y faire tous ses efforts. »

M. Deslongs parla aussi à la reine; mais comme elle étoit plus proche du commandant de la garde nationale, il lui fit en allemand le même rapport qu'il avoit fait au roi. Cette infortunée princesse se plaignit amèrement de ses persécuteurs, et particulière-

ment de ce qu'ils ne vouloient pas lui permettre d'aller à Verdun, où le roi et sa famille auroient pu se reposer plus commodément. Le roi ayant invité M. Deslongs à ne point prolonger sa conversation en allemand pour éviter de se rendre suspect, cet officier prit congé et demanda tout haut les ordres de leurs majestés. « Je suis prisonnier, lui répondit le roi, et je ne puis plus donner d'ordres. »

M. Deslongs ayant rejoint son détachement, envoya un bas-officier à M. Boudet avec l'ordre d'attaquer ceux qui détenoient le roi, tandis qu'il forceroit les barricades et s'avanceroit à son secours.

Après une absence fort longue, le bas-officier revint sans avoir pu parler à M. Boudet que le peuple avoit bloqué avec son détachement dans le couvent et le jardin des Cordeliers.

Dans ces circonstances, M. Deslongs n'eut d'autre ressource que d'attendre l'arrivée de Royal-Allemand; mais il ne tarda pas à apprendre que le roi et sa famille, forcés de remonter dans leur voiture, étoient sur la route de Paris, environnés d'une multitude armée. Le chevalier de R.... étant venu

joindre M. Deslongs, ils tentèrent de traverser la rivière dans l'intention d'attaquer l'escorte qui conduisoit le roi et de le délivrer. Ils passèrent le premier bras, mais l'autre étoit trop profond ; et ne pouvant point donner de secours à la famille royale, ils se résignèrent à attendre M. de Bouillé qu'ils rencontrèrent vers les neuf heures du matin près de Varennes. Désolé d'un départ auquel il ne s'attendoit pas, le général persistoit à suivre le roi et à tenter un dernier effort ; mais personne ne savoit où trouver un gué pour passer la rivière qui séparoit le régiment de la famille royale, et les chevaux étoient épuisés d'une marche longue et forcée. Stenai est à plus de cinq lieues de Varennes ; d'ailleurs le roi étant parti depuis plus d'une heure et demie, on ne pouvoit plus espérer de l'atteindre, ni par conséquent de le délivrer. M. de Bouillé, plongé dans la plus vive douleur, regagna Stenai avec ses troupes.

Indépendamment de ce rapport, M. de Bouillé rédigea personnellement un mémoire pour être présenté au roi, dans lequel il expose les circonstances qui ont fait échouer

le plan adopté pour protéger sa majesté et sa famille dans leur trajet de Paris à Montmédi (1).

(1) Voyez cet exposé dans l'Appendice N°. dernier.

CHAPITRE XXV.

Le décret d'accusation lancé contre Larivière intimide ses collègues. — Les mémoires de madame de la Motte secrètement brûlés. — Ce qui en résulte. — Les scélérats soudoyés par les jacobins sont employés à exciter une commotion populaire. — L'assemblée décrète la dissolution de la garde constitutionnelle du roi, et lance le même jour un décret d'accusation contre M. de Brissac. — Les ministres forcent le roi de sanctionner le décret qui supprime sa garde. — Ma lettre au roi pour lui conseiller de refuser sa sanction, arrive trop tard.

Tous les juges-de-paix furent si intimidés par le décret d'accusation lancé contre Larivière, que ma plainte et celle de M. de Montmorin n'eurent point de suites ; aucun d'eux n'osa s'en charger, mais nous avions rempli notre principal objet en faisant connoître publiquement l'imposture du prétendu comité autrichien. Cette fable avoit été

inventée peu de temps après l'ouverture de la première assemblée, pour irriter le peuple contre le roi, la reine et leurs plus fidèles serviteurs. Les jacobins furieux de se voir privés d'une des bases de leurs calomnies, guêtoient l'occasion de la renouveler, et profitèrent à cet effet d'une imprudence commise par un des commis de M. de la Porte.

M. de la Porte avoit acheté, par l'ordre du roi, l'édition entière des mémoires que la fameuse madame de la Motte avoit remplis de calomnies contre la reine. Il ordonna de les brûler avec toute la précaution et le secret possibles. Le commis chargé de l'ordre eut l'imprudence d'en confier l'exécution à un nommé Riston, personnage intrigant et factieux, précédemment avocat à Nancy, qui avoit commis plusieurs faux et même contrefait le sceau du roi. Cette affaire avoit été suivie par le tribunal des requêtes de l'hôtel, et en qualité de maître des requêtes, j'avois assisté à son interrogatoire. Dans cette occasion je courus de très-grands dangers, non-seulement de la part de la populace qu'il avoit ameutée et qui remplissoit la salle, mais de la part de ce scélérat lui-même qui eut l'insolence de

vouloir s'élancer sur moi, et qui l'auroit fait si les huissiers ne m'avoient pas garanti de sa fureur. En conséquence des principes patriotiques nouvellement reçus, il fut acquitté; mais il n'en fut pas moins reconnu coupable par tous ceux qui suivirent l'instruction de son procès. Ce même Riston se voyant chargé d'une commission qui intéressoit le roi et à laquelle le mystère de son exécution donnoit un air d'importance, songea beaucoup moins à s'en acquitter d'une manière satisfaisante qu'à faire parade d'une confiance dont il avoit en effet lieu d'être surpris. Le 30 Mai, à dix heures du matin, il fit transporter l'édition des mémoires à la manufacture de Sèves, dans un charriot qu'il accompagnoit. Il fit allumer un grand feu et brûler les mémoires en présence de tous les ouvriers de la manufacture, après avoir défendu expressément qu'aucun d'eux n'approchât du feu. Cette précaution excita la curiosité et fut la source d'une infinité de différentes conjectures. On se servit efficacement du feu allumé à Sèves pour enflammer l'imagination de la populace de Paris. Ce même jour, on annonça dans l'assemblée qu'on avoit tiré des bureaux de M. de la Porte et brûlé à Sèves une

correspondance secrète et sans doute importante. Brissot et les jacobins affirmèrent avec véhémence que les papiers qu'on avoit brûlés si mystérieusement étoient les registres, lettres, papiers, ect. du comité autrichien dont ils avoient si long-temps proclamé l'existence.

M. de la Porte fut mandé à la barre : il déclara la vérité de cette affaire ; et Riston ayant été appelé à son tour, confirma la déclaration de M. de la Porte ; mais ces explications, quoique très-claires, n'appaisèrent point la fermentation que cette affaire avoit occasionnée dans l'assemblée. Le parti de la Gironde, qui avoit depuis quelques temps eu en vue la déchéance ou l'abdication du roi et de s'emparer de la régence en plaçant le prince royal sur le trône, saisit avidement l'occasion de préparer et de faciliter l'exécution de son projet.

Le courage et la fidélité des gardes constitutionnelles formoit un obstacle que les girondins redoutoient, quoiqu'ils pussent opposer à cette garde des milliers de scélérats armés, indépendamment d'une bande choisie et soudoyée par les jacobins.

Le juge-de-paix Buob me donna sur ce sujet l'information suivante :

« La bande soudoyée recevoit originairement cinq livres chacun par jour; mais à mesure que le nombre augmenta, la paye diminua et fut enfin réduite à quarante sols. On admettoit par préférence les déserteurs et les soldats chassés de leurs régimens. Le dernier compte de leur solde attestoit qu'au commencement de mars la bande des jacobins étoit composée de sept cents cinquante hommes effectifs. Ils avoient pour commandant un chevalier de Saint-Louis, et pour être admis il falloit lui jurer une obéissance aveugle et illimitée. Ce commandant recevoit ses ordres du comité des jacobins, et le nouveau corps se mêloit avec les spectateurs dans les tribunes de l'assemblée, dans les séances des sections et dans les groupes du palais royal; mais leur service consistoit principalement à exciter et appuyer les commotions populaires. »

Pour frayer le chemin à la déchéance ou l'abdication du roi, les girondins se proposoient de l'effrayer par une insurrection de la populace contre le palais; et, pour y réussir plus facilement, ils jugèrent à propos de faire décréter par l'assemblée la suppression de la garde constitutionnelle. Ils se ser-

virent à cet effet très-efficacement de la fermentation excitée par l'histoire de Sèves, pour persuader à l'assemblée que les gardes constitutionnelles étoient en état de contre-révolution, et qu'ils avoient reçu du roi et de la reine un drapeau blanc pour s'en servir dans l'occasion; mais que ce drapeau étoit alors caché dans un caveau de l'Ecole-Militaire.

On en fit la recherche inutilement; mais quoiqu'on n'eut découvert ni drapeau blanc, ni rien de relatif au comité imaginaire, l'assemblée fut sur le point de lancer un décret d'accusation contre tous les officiers de la garde du Roi. Elle fut retenue par la crainte d'exciter contr'elle le ressentiment de tout le corps, et son décret ne porta que sur le brave et infortuné duc de Brissac, qui fut enlevé dès le lendemain et conduit dans les prisons d'Orléans, d'où il ne sortit que pour être massacré avec les autres prisonniers à Versailles.

Le Roi ne se dissimula point que la suppression de sa garde avoit pour unique motif de lui enlever le secours d'une troupe de braves gens résolus de le défendre au péril de leur vie. Il fut très-agité, et le lendemain

du décret il manda de très-bonne heure ses ministres, pour leur communiquer une lettre qu'il se proposoit d'envoyer à l'Assemblée, dans laquelle il annonçoit le refus de sa sanction; mais il refusèrent tous de contresigner cette lettre, et en conséquence elle ne put pas partir. Alors sa majesté proposa d'aller elle-même à l'Assemblée et d'y prononcer un discours dans lequel elle expliqueroit les motifs qui la déterminoient à refuser sa sanction. Mais tous ses ministres refusèrent de l'accompagner; ils poussèrent même la bassesse et la perfidie jusqu'à assurer que tous les soldats de la garde seroient infailliblement massacrés par le peuple, si tout le corps n'étoit pas licencié immédiatement, et que par le retard de sa sanction sa majesté exposoit fortement tous les individus de son palais. Enfin le malheureux prince, sans prendre le temps de réfléchir, sanctionna ce décret funeste.

Une heure après il reçut ma lettre dans laquelle, ignorant ce qui s'étoit passé, j'insistois sur la nécessité de forcer l'Assemblée de se conformer à la constitution, qui accordoit au Roi une garde de dix-huit cents hommes, sur laquelle le corps législatif

n'avoit aucune autorité. Je lui rappelois que c'étoit au Roi que toutes les plaintes contre sa garde en général devoient être adressées; que l'autorité de l'Assemblée se bornoit à recevoir les plaintes et à prononcer des décrets d'accusation contre les individus de cette garde, s'ils y donnoient occasion, et que dans cette supposition ils devoient être jugés par les tribunaux compétens.

Avant de recevoir la réponse du Roi, j'appris avec autant de regret que de surprise qu'il avoit déja sanctionné le décret, et que le Duc de Brissac étoit parti pour les prisons d'Orléans. Il avoit résisté aux sollicitations de toute sa famille qui le pressoit de fuir, ne croyant pas qu'il put sauver autrement sa vie.

Ce même jour je reçus la réponse du Roi, écrite de sa main en marge de ma lettre, conformément à notre usage ordinaire dans nos correspondances. A chaque lettre que je recevois de sa majesté, je lui renvoyois celle de la veille, dont je prenois une note; au moyen de quoi ses lettres ne restoient jamais que vingt - quatre heures dans mes mains. J'avois proposé au Roi cette méthode afin que sa correspondance ne lui donnât

point

point d'inquiétude. Un capitaine de la garde, dont l'attachement pour leurs majestés n'étoit point suspect, m'apportoit leurs lettres et leur remettoit les miennes.

On auroit fait alors un crime au roi d'entretenir avec moi des relations, et je jugeai qu'il y auroit de l'imprudence de l'exposer à des risques, même en gardant des copies de ses lettres. Je regrette toutefois vivement de ne les avoir pas conservées; car elles attesteroient toute sa scrupuleuse fidélité pour la constitution, son affection pour son peuple et la fausseté des affreuses calomnies intentées contre lui et contre la reine. M. Malouet est aujourd'hui la seule personne existante qui a eu connoissance de la plupart de ces lettres par la permission du roi, et il peut attester la vérité de ma déclaration. Comme je gardois des notes inintelligibles pour ceux dans les mains de qui je craignois que les originaux tombâssent, je me trouve en état d'insérer ici la réponse de sa majesté relativement à la suppression de sa garde.

« Il n'est plus temps malheureusement de faire ce que vous proposez. Les ministres m'ont affirmé que la fermentation du peuple étoit si violente, que je ne pouvois

pas différer la sanction du décret sans exposer tous les soldats de la garde et toutes les personnes du palais aux plus grands dangers. J'ai donné ma sanction avec beaucoup de répugnance, mais c'est un mal sans remède. »

Il n'y en avoit plus en effet après la sanction, et j'en étois d'autant plus désolé, que malgré la défection des ministres dans cette occasion, on auroit évidemnient obtenu un grand avantage sur l'assemblée, si on avoit pu déterminer le roi à montrer un peu d'énergie; ma lettre l'auroit peut-être encouragé si elle lui étoi tparvenue avant qu'on lui eut arraché sa sanction.

Je proposois à sa majesté d'aller à l'assemblée accompagnée des six principaux officiers de sa garde et de cent gardes à cheval, dont une partie seroit restée à l'entrée de la porte des Feuillans et une autre dans la place Vendôme, tandis que le reste se seroit porté le long du quai jusqu'à la place de Louis XV. J'invitois sa majesté à n'annoncer son dessein d'aller à l'Assemblée qu'un quart-d'heure avant de l'exécuter, et de prononcer à son arrivée le discours suivant:

« Messieurs, nous avons tous juré la

constitution ; votre serment vous oblige de l'observer dans tous ses points, et le mien de la maintenir intacte au moyen des pouvoirs qu'elle a remis dans mes mains. Je viens ici remplir ce devoir, et vous observer l'irrégularité du décret qui ordonne le licenciement de ma garde constitutionnelle. Quelque graves et fondées que puissent être les accusations qui vous ont été dénoncées, elles ne peuvent inculper qu'un petit nombre d'individus, et le décret est directement contraire au vœu de la constitution, qui a ordonné et fixé cette garde. Cet article de la constitution n'est pas moins inviolable que les autres. Ils ont tous, sans exception, été adoptés par vous-mêmes et consacrés par le serment de la nation auquel vous avez tous juré, comme moi, d'être strictement fidèles. Cet engagement solemnel m'oblige de vous déclarer que je ne sanctionnerai jamais le décret qui ordonne la suppression de ma garde, et c'est à vous de réparer votre erreur par une prompte révocation ; car vous ne pouvez point maintenir ce décret sans usurper un pouvoir qui ne vous a pas été donné par la constitution, et faire prévaloir votre opinion sur le vœu de la nation : au moyen de quoi on ne pourroit

CHAPITRE XXVI.

Décrets contre les prêtres non-assermentés, et pour la formation d'un camp dans les environs de Paris. — Division du conseil à ce sujet. — Dumourier détermine le roi à renvoyer trois de ses ministres. — Miaczenski. — Le roi arrête la publication d'un pamphlet contre Dumourier. — Fabrication de faux assignats dans les prisons. — Découvertes importantes relativement aux troubles de Saint-Domingue. — Le mulâtre Raimond. — Démission de Dumourier. — Singulière lettre de ce ministre à M. de la Rosière.

L'ASSEMBLÉE dont les usurpations se multiplioient à mesure qu'elle voyoit le roi dépouillé de ses moyens de résistance, passa dans les premiers jours de juin 1792, deux décrets atroces. Le premier prononçoit le banissement des prêtres qui avoient refusé de faire le serment, et l'autre ordonnoit de former dans les environs de Paris un

camp de vingt mille hommes, composé des volontaires de tous les départemens. On savoit parfaitement que ces volontaires seroient choisis par les jacobins, dont le pouvoir prévaloit par-tout et inspiroit si généralement la terreur, qu'ils se rendoient les maîtres de toutes les élections; de façon que cette armée ne pouvoit pas manquer d'être composée de leurs créatures et des plus déterminés scélérats du royaume. On donnoit pour motif de ce décret la sûreté de la capitale; et sous ce prétexte, M. Servan, ministre de la guerre, de connivence avec le parti de la Gironde, sans ordre du roi ni consulter ses collègues, proposa cette mesure dans une lettre qu'il écrivit au président de l'assemblée. Son véritable but étoit de s'assurer une force imposante contre les royalistes qui restoient à Paris, et contre la portion des Gardes-Nationaux, qui passoient pour être attachés au roi et et à la constitution, que les jacobins avoient évidemment résolu de détruire.

Malgré les efforts perfides que les trois ministres Rolland, Clavières et Servan faisoient pour alarmer le roi, sa majesté montra la plus grande répugnance à sanctionner les deux décrets du camp et des prêtres.

Il existoit alors une mésintelligence entre ces trois ministres et leurs collègues, qui, quoique jacobins, montroient un peu de sensibilité pour la triste situation du roi. Indignés de la conduite de Roland, de Clavières et de Servan, ils résolurent de saisir la première occasion pour les faire destituer. Dumourier, avec l'approbation de ses deux collègues, Duranthon et Lacoste, se chargea de proposer au roi trois nouveaux ministres. Le roi reçut cette ouverture avec la joie d'une personne qui se sent subitement délivrée d'un poids sous lequel elle étoit au moment de succomber. Je ne tardai pas à être informé de la mesure projettée dans une lettre du roi en réponse à celle que je lui avois écrite la veille. Je lui demandois ses ordres relativement à un pamphlet très-violent contre Dumourier, que l'auteur ne vouloit pas publier sans le consentement de sa majesté. En marge de ma lettre, le roi écrivit les mots suivans :

« Ne laissez rien publier contre Dumourier qui se conduit bien pour le moment. Il vient de m'aider à me défaire des trois ministres qui tachoient de me faire sanctionner les deux décrets. »

J'avois eu la surveille une conversation fort extraordinaire avec un gentilhomme polonois, maréchal-de-camp au service de France, intime ami de Dumourier et employé dans l'armée du Nord. On le nommoit Miaczenski. Cet homme que je ne connoissois point du tout, m'envoya demander, par un certain personnage, une entrevue entre onze heures et minuit, parce qu'il avoit, disoit-il, à m'entretenir d'affaires de la plus grande importance.

Il étoit près de minuit lorsqu'il entra chez moi. Il commença par beaucoup d'excuses de m'avoir fait attendre; mais il savoit qu'on guettoit ma maison, et après avoir rodé trois-quarts d'heure dans les rues, il n'étoit entré chez moi que quand il avoit été certain de n'être point observé. Il me demanda avec l'air de l'inquiétude si mon cabinet n'avoit point de communication avec mes autres appartemens, d'où on pouvoit écouter ce qu'il alloit me dire. Enfin, lorsque je l'eus bien tranquillisé, il me communiqua son secret important. Je l'écoutai jusqu'au bout sans l'interrompre, parce que je lui trouvois dans la phisionomie un air de ruse basse dont je me méfiois et qui me tint

sur mes gardes. Je soupçonnois cet homme d'être un espion de Dumourier ou du comité des recherches. Il me parla d'abord de sa naissance, de sa fortune, des motifs qui l'attachoient au service de France, et d'une contestation très-vive, qu'il avoit eue avec M. de Vergennes. Il en avoit publié une relation très-longue et très-circonstanciée, dont il posa un exemplaire sur mon bureau; il en lut quelques passages pour me prouver qu'il n'étoit ni un aventurier ni un homme suspect.

« J'ai l'honneur, me dit-il, d'être parent de la reine à qui je suis redevable de mon avancement dans le service. Leurs majestés n'ont point très-certainement de serviteur plus fidèle que moi. C'est dans la vue de leur être utile que je suis resté en France, et que j'ai sollicité de l'emploi dans l'armée. J'ai trompé le scélérat Dumourier; j'ai feint d'être son ami et j'ai obtenu sa pleine confiance : c'étoit le seul moyen de pouvoir le pénétrer. Il est beaucoup plus dangereux que ne pourroient le croire ceux qui ne connoissent ni son ambition ni son manque de principes. Je passe tous les jours une ou deux heures de tête à tête avec lui;

il aime beaucoup à causer et ne me cache rien; de façon que si vous en avez la curiosité, je pourrai vous informer régulièrement de tous ses projets, ses plans et ses secrets. »

» Cette information, M., lui dis-je, ne pourroit m'être utile à rien et je n'en suis nullement curieux. Mais n'allez-vous pas bientôt joindre l'armée ?

« Oui, M., me répondit-il, et c'est à ce sujet que je voulois conférer avec vous, parce que j'ai les moyens de rendre au roi un service très-important. Je dois commander l'avant-garde, et comme je connois le pays beaucoup mieux que les autres officiers-généraux, ils ont en moi toute confiance. Je suis très-sûr qu'ils n'hésiteront point de faire prendre à l'armée la position que je jugerai à-propos de choisir. Il y en a une qui paroît très-sûre et très-avantageuse, mais dans laquelle néanmoins, en informant le général ennemi, il pourra m'attaquer de manière que l'avant-garde sera infailliblement taillée en pièces, et il en résultera, comme vous pouvez bien l'imaginer, que le reste de l'armée sera inévitablement détruite ou prisonnière.

« Vous vous arrangerez sans doute, lui dis-

je, de manière à être personnellement dans le dernier cas?

« Très-certainement, monsieur, me répondit-il.

« N'avez-vous point, repris-je, quelqu'inquiétude sur le succès complet d'une opération si compliquée?

« Pas la moindre, monsieur, me dit-il, et vous devez concevoir l'épouvante que cette défaite imprévue répandroit dans Paris. Elle produiroit tout-d'un-coup la ruine et peut-être le massacre des jacobins et de l'assemblée nationale; elle feroit abhorrer la nouvelle constitution et rétabliroit très-promptement l'autorité du roi. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'une petite difficulté. Vous savez qu'il n'existe plus ni discipline, ni subordination dans l'armée; on ne peut plus assurer l'obéissance des soldats qu'en les gagnant à force de vin et d'eau-de-vie. J'ai employé constamment cette méthode tandis que mes moyens ont duré; mais ma bourse est épuisée, et je ne puis plus compter sur la confiance des soldats au point qu'il le faudroit pour une mesure si décisive. Une somme de 200,000 liv. seroit suffisante, et je suis persuadé que le roi l'avanceroit avec plaisir, si vous vouliez lui

exposer mon plan et l'appuyer de votre crédit dans l'esprit de sa majesté.

« Je serois bien fâché, monsieur, lui dis-je, de proposer à sa majesté un projet semblable ; car ce seroit un moyen sûr de perdre sa confiance pour toujours. Comment avez-vous pu imaginer, connoissant le caractère du roi, qu'une pareille proposition pourroit lui être agréable ? Et permettez-moi d'ajouter que je ne suis pas moins surpris que, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, vous m'ayez choisi pour me faire cette confidence. »

« Je me suis adressé à vous, monsieur, me répondit-il, comme à celui des anciens ministres qui passe pour être plus sincèrement attaché au roi et le plus capable d'apprécier le service que j'ai l'intention de lui rendre ; et peut-être quand vous y aurez plus sérieusement réfléchi en sentirez-vous mieux l'importance. »

« La réflexion, monsieur, lui dis-je, n'est point du tout nécessaire ; elle ne pourroit servir qu'à me confirmer dans mon opinion. Je crois vos protestations d'attachement pour le roi très-sincères, et vous pouvez compter sur ma discrétion. Je tâcherai d'oublier votre projet. Je vous conseille de

faire de même, et sur-tout de n'en plus faire mention à qui que ce soit. »

Le lendemain je rendis compte au roi de cette conversation. Il approuva mes réponses aux propositions de Miaczenski, et ajouta qu'il le connoissoit pour un très-mauvais sujet dont le but étoit probablement d'obtenir de l'argent.

Je ne finirois pas si j'entreprenois d'insérer la relation de toutes les visites et les conversations singulières que mon zèle connu pour la personne du roi m'attira. Je n'ignorois pas que sous le prétexte d'attachement pour le roi, une partie de ces propositions n'avoit d'autre but que de découvrir si je me mêlois encore de ses affaires, quelles étoient mes intentions, et si j'avois encore la disposition de quelque portion de la liste civile. Je m'étois heureusement accoutumé à considérer toutes les propositions comme des pièges. Je n'adoptois que celles qui me paroissoient avantageuses au roi et toujours avec tant de précautions, que quel que put être l'évènement, je n'avois jamais de danger à craindre. Je n'en citer a qu'un exemple.

Un gentilhomme de Bretagne, nommé le chevalier de l'Angle, dont j'avois connu la

famille durant ma résidence dans cette province, se présenta un jour chez moi avec tous les indices de la plus grande misère. Il sortoit de la maison *de la Force* où il avoit été détenu six mois par une méprise, disoit-il, de la police correctionnelle. C'est toutefois ce que la relation de son affaire me prouva très-imparfaitement. Il m'annonça qu'il avoit à m'entretenir sur un sujet de très-grande importance, mais qu'il me supplioit de lui faire donner d'abord quelque chose à manger, parce que la faim le faisoit souffrir cruellement. Il me parla de ses talens littéraires et me présenta pour échantillon un exemplaire de ses Voyages en Espagne. Il me lut ensuite les deux premières pages d'un journal qu'il se proposoit d'intituler : *le Postillon de la Guerre*. Il étoit écrit passablement et en faveur de la monarchie constitutionnelle. Je n'hésitai point à lui avancer 300 liv. qu'il sollicita pour les frais de la première impression.

Il me déclara qu'étant en prison il avoit vu plusieurs milliers de faux assignats fabriqués par des prisonniers qui les vendoient pour fort peu de chose à ceux qui venoient les voir; que les commissaires de la municipalité

palité qui visitoient les prisons une fois par semaine, se saisissoient de tous les faux assignats qu'ils pouvoient découvrir, mais qu'ils négligeoient la recherche des instrumens qui servoient à les fabriquer.

Convaincu que la fabrication des faux assignats étoit la principale ressource qui fournissoit aux énormes dépenses des jacobins, je dis au chevalier qu'il seroit très-patriotique et très-avantageux pour lui de dénoncer ce qu'il venoit de me dire, et de l'adresser en forme de pétition à l'assemblée nationale, et qu'il seroit fondé à réclamer la récompense promise à tous ceux qui dénonçoient des fabrications de faux assignats. L'espoir d'obtenir de l'argent le détermina, et dès le lendemain sa pétition fut présentée. Mais le comité auquel on la renvoya, craignant sans doute qu'elle ne produisît l'effet que je désirois, n'en fit point le rapport et réussit, durant une quinzaine, à empêcher le chevalier d'obtenir la permission de parler, quoiqu'il se présentât tous les jours à la barre de l'assemblée. Je lui conseillai de publier sa pétition, adressée aux membres de l'assemblée sous le titre de *Complot contre la nation*. Il se prêta d'autant plus docilement

à suivre mon avis, que je l'appuyai d'un assignat de 200 liv. comme une avance pour les frais d'impression. Il promit de me restituer les deux sommes lorsqu'il auroit touché la gratification qu'il avoit droit de réclamer. J'ignore s'il l'a reçue; mais je sais qu'il ne m'a jamais rien rendu. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé un marcheur plus infatigable que ce chevalier. Tous les matin, dès qu'il avoit fait sa feuille, il parcouroit la ville, les fauxbourgs, les promenades, les clubs et les cafés; c'étoit toujours de lui que je recevois les premières informations, et en comparant ses rapports avec ceux de mes autres agens, je les trouvois presque toujours exacts.

Un jour, en conversant avec moi sur les troubles de Saint-Domingue, il entra dans des détails dont je n'aurois jamais imaginé qu'il put avoir connoissance; et comme je lui en témoignois ma surprise, il me dit que personne n'avoit eu une meilleure occasion que lui d'être informé de toutes les circonstances relatives à cette colonie, parce qu'il étoit en relation intime avec la maîtresse du mulâtre Raimond, qui étoit l'agent des mulâtres de Saint-Domingue; que

cet homme avoit pour sa maîtresse la plus aveugle confiance; qu'il lui laissoit lire tous ses papiers ; qu'elle étoit parfaitement instruite de toutes les particularités de sa correspondance, et qu'elle en informoit régulièrement de Langle, parce qu'elle étoit mécontente de son mulâtre qui ne la payoit pas aussi généreusement qu'elle s'en étoit flattée.

Cette découverte me parut d'autant plus intéressante, que les troubles des colonies avoient été excités et étoient encore provoqués par les manœuvres d'un parti connu sous le nom *d'amis des noirs*, et présidé par Brissot et Condorcet. On savoit aussi que les riches mulâtres de Saint-Domingue avoient fourni et envoyé à Paris une forte contribution, mais l'emploi de cet argent étoit encore enveloppé d'incertitude. J'espérois que cette correspondance pourroit éclaircir le mystère et fournir des armes puissantes contre les plus dangereux ennemis de sa majesté. Cette considération fut plus que suffisante pour me faire désirer la possession de papiers d'une si grande importance. Mais avant de m'en ouvrir au chevalier de l'Angle, je voulois être un peu

mieux informé des particularités de cette correspondance, et je lui recommandai d'employer toute son adresse pour engager la maîtresse de Raimond à examiner de nouveau tous les papiers quand elle en trouveroit l'occasion, et à lire les plus anciens avec assez d'attention pour pouvoir lui donner une idée des principaux faits qu'ils contenoient.

Au bout de quelques jours j'eus la satisfaction d'apprendre que ma commission avoit été exécutée avec toute l'intelligence que je pouvois désirer. Le chevalier me présenta des notes dictées par la maîtresse du mulâtre ; elles annonçoient que la première liasse contenoit : 1°. les minutes des plans et instructions envoyés à Saint-Domingue en 1790 et 1791, pour exciter, diriger et soutenir l'insurrection des nègres ; 2°. les copies des pamphlets imprimés et des billets écrits à la main qu'on devoit répandre dans la colonie.

La seconde liasse contenoit le projet d'un plan et le registre d'une contribution qu'on devoit lever sur les mulâtres de Saint-Domingue ; la totalité de la somme montoit à plus de sept millions de livres. Il y avoit

indépendamment de ces papiers un mémoire relatif à l'emploi de l'argent ; une grande partie devoit passer à Paris pour récompenser les anciens services et en obtenir de nouveaux de plusieurs membres de l'assemblée et du club des jacobins ; pour payer des avocats, des auteurs de pamphlets et des journalistes ; pour fournir aux frais des impressions, affiches, etc.

La troisième contenoit des lettres originales adressées à Raimond par ses correspondans de Saint-Domingue, et des notices de ses réponses. Une de ses lettres annonçoit qu'on avoit envoyé à Paris près d'un million *en attendant mieux*, et il paroissoit par sa réponse, que Brissot avoit reçu 300,000 livres, Condorcet 150,000 livres, l'abbé Grégoire 80,000 livres, et Pétion 60,000 liv. ; mais Robespierre n'avoit point voulu accepter d'argent, ni sous le prétexte de distribution, ni à titre de gratification, quoiqu'il servit la cause avec beaucoup de zèle.

La maîtresse du mulâtre n'avoit pas eu le temps de pousser plus loin son examen ; mais c'en étoit assez pour augmenter mon désir d'avoir entre les mains cette curieuse

correspondance. Je demandai au chevalier s'il seroit possible de me la confier pour huit jours, sous prétexte qu'une personne qui écrivoit l'histoire des troubles de Saint-Domingue, désiroit y puiser quelques instructions. Il me répondit qu'il étoit très-sûr d'y déterminer son amie, si je voulois lui envoyer cent louis dont elle avoit le plus pressant besoin. Mais comme je craignois qu'une somme si forte ne fît naître dans l'esprit de cette fille des soupçons qui pourroient nuire au succès de ma négociation, je dis au chevalier que je ne pouvois pas lui faire un présent si considérable, mais que pour la tirer de son embarras du moment, je lui prêterois un millier d'écus qui lui seroient remis par la personne que je chargerois d'aller examiner et prendre les papiers dont j'avois besoin. Elle accepta mon offre avec plaisir et me fit dire qu'elle espéroit terminer cette affaire avant la fin de la semaine. Je promis aussi une centaine de pistoles au chevalier de Langle si sa négociation réussissoit, et il en avoit déja reçu une partie. Mais par malheur, avant que la demoiselle trouvât l'occasion de tirer ces papiers du cabinet de Raimond, il partit

pour Auteuil dans l'intention d'y passer l'été. Elle se flattoit de le déterminer à revenir et de trouver les moyens de remplir son engagement ; et le chevalier à qui j'avois déja payé toute sa somme continuoit à me bercer de cet espoir ; mais la catastrophe du 10 d'août le détruisit sans retour.

Je fus vivement affligé de l'issue d'un projet dont le succès auroit pu avoir des suites si favorables pour le roi, dans la triste situation où il étoit alors.

Deux jours après la destitution de Roland, Clavière et Servan, Dumourier s'apperçut que leurs amis le considéroient comme l'auteur de leur disgrace, et que cette idée lui avoit fait perdre la faveur de la majorité de l'assemblée nationale et du club des jacobins. Il se détermina en conséquence à sacrifier au retour de sa popularité toute autre considération. Convaincu que le roi ne consentiroit jamais à sanctionner les deux décrets du camp et des prêtres, et sur-tout le dernier, au lieu d'y inviter sa majesté il avoit approuvé son refus et provoqué la destitution des trois ministres qui pressoient le roi de donner sa sanction. Mais dans la nouvelle circonstance il n'eut pas honte de

chanter la palinodie ; il poussa la bassesse et la perfidie jusqu'à proposer à sa majesté, ou de sanctionner les décrets, ou d'accepter sa démission. Il ajouta que d'après le mauvais effet que la destitution des ministres avoit produit, ses services seroient plus préjudiciables qu'utiles à sa majesté, si elle persistoit à rejeter les deux décrets. Ce fut en vain que le roi lui remontra l'inconséquence de sa conduite : Dumourier persista, et sa démission fut acceptée.

Je reçus du roi à cette occasion la lettre suivante :

« Concevez, je vous prie, si vous le pouvez, l'étrange conduite de cet homme. Après m'avoir invité à renvoyer trois ministres, parce qu'ils insistoient sur la sanction de ces deux décrets, il m'abandonne parce que je persiste dans la mesure qu'il m'a recommandée. »

Cette observation étoit sans doute très-juste ; mais il est encore plus inconcevable que malgré la notoriété de ces faits, Dumourier ait eu l'insolence d'avancer dans ses mémoires, qu'avant le renvoi des troit ministres, le roi lui avoit solemnellement promis de sanctionner les deux décrets, et

qu'il n'avoit donné sa démission que parce que deux jours après sa majesté changea de sentiment et refusa de remplir sa promesse.

On trouvera peut-être extraordinaire qu'un homme qui rend du passé un compte si infidèle, ait approché la vérité de si près en indiquant l'avenir. On en trouvera la preuve dans la lettre datée du 16 décembre 1789, qu'il écrivit à M. de la Rosière. J'ai copié l'extrait suivant sur l'original, et je l'offre ici à la curiosité du public.

Cherbourg, 16 décembre 1789.

. . . .

. . . .

« Votre gendre m'a raconté votre aventure à Rennes. Comme je vous ai toujours trouvé plus entiché que moi d'aristocratie, et particulièrement dans notre dernière conversation avec M. de Montmorin, j'ai eu des inquiétudes pour vous dans les présentes circonstances : j'apprends avec bien du plaisir que vous vous en êtes si heureusement tiré.

« Restez encore paisiblement cet été dans votre manoir. J'ai grand peur qu'à cette époque vous n'ayez l'occasion d'exercer contre les étrangers vos talens militaires.

Notre liberté sera attaquée par une coalition de despotes, et nos courtisans formeront un escadron de troupes légères qui voltigeront d'un parti à l'autre. C'est alors que des hommes comme nous, des hommes connus par leurs talens et leur conduite, deviendront les chefs que la nation choisira pour défendre sa liberté. Le roi est avec nous et n'abandonnera point la bonne cause. Tout ce que nous ferons en faveur de la liberté sera considéré comme légal.

» Si vous ne voulez pas vous égarer, mon vieil ami, ne perdez jamais ceci de vue. La révolution est déjà faite ; les moyens nous paroîtront peut-être répréhensibles si nous écoutons encore les préjugés qui existoient il y a deux ans ; mais aujourd'hui nous sommes libres, quoique peut-être aux dépens de notre repos. Vos enfans seront plus heureux que vous : imprimez bien cette idée dans leur esprit, rendez-les fiers de leur liberté, rendez-les capables de soutenir la réputation de leur père sous des auspices plus heureux ; car nous étions esclaves, et nous jouissons par anticipation de leur gloire et de leur prospérité futures.

» Tels sont, mon cher ami, les nouveaux

sentimens auxquels il faut nous attacher : si je les voyois s'éteindre dans le cœur de mes compatriotes, je serois le premier à tâcher de les ranimer. Cet enthousiasme patriotique est loin de détruire chez moi les douces sensations qui font mon bonheur. L'amitié est le sentiment le plus cher à mon cœur, et sous ce titre révéré, je vous embrasse de toute mon ame. Mes respects à madame de la Rosière. Assurez vos enfans que vous avez en moi un ami sincère.

DUMOURIER.

CHAPITRE XXVII.

Véritable motif des deux décrets. — Un secrétaire de Condorcet rend visite à M. de Lessart dans sa prison, et l'informe des projets adoptés par le comité secret des jacobins. — M. de Lessart m'en envoie le détail dans une lettre. — J'envoie cette lettre au roi. — Pétition contre un des décrets. — Insurrection du 20 juin. — Proclamation. — Bon effet qu'elle produit. — Décret du département qui prononce la suspension de Pétion. — Le roi, forcé de prononcer sur ce décret, le confirme. — L'assemblée l'annulle. — Funestes pressentimens du roi. — Intéressante conversation avec sa majesté sur l'événement du 20 juin. — Plan que je proposai au roi. — Ses motifs pour ne point l'adopter.

J'AI toujours été persuadé qu'en passant les deux décrets pour le camp et contre les prêtres non assermentés, on avoit été convaincu que le roi refuseroit de les sanc-

tionner et que son réfus produiroit une insurrection. Les girondins se flattoient de hâter, par ce moyen, l'exécution de leur plan contre le roi et contre la monarchie. Quelques jours après que ces décrets furent passés, je reçus de M. de Lessart une lettre que je communiquai au roi et qui me confirma dans mon opinion. Elle contenoit le détail suivant :

« Un particulier à qui M. de Lessart avoit rendu des services essentiels avant la révolution et qui étoit alors secrétaire de Condorcet, passant à Orléans, avoit visité son bienfaiteur dans sa prison et conversé avec lui pendant deux heures. Dans le cours de cette conversation, M. de Lessart l'ayant questionné sur les projets des jacobins, cet homme, par reconnoissance ou parce qu'il croyoit n'avoir rien à redouter de l'indiscrétion d'un prisonnier dont le procès seroit probablement de longue durée, lui fit, sous la promesse du secret, le détail de tout ce dont il avoit connoissance. Il dit à M. de Lessart que le comité secret des jacobins s'occupoit, dans ce moment, à former un plan d'insurrection et d'attaque contre les Thuileries, semblable à celui qui avoit été exécuté le 5 Octobre

1789, contre le château de Versailles. Les jacobins avoient pour objet de forcer le roi à fuir ou à abdiquer la couronne, et dans l'une ou l'autre de ces suppositions, ils se proposoient de nommer un conseil de régence composé de leurs principaux chefs; et si le roi échappoit à cette insurrection sans abdiquer ou sortir du royaume, ils étoient déterminés à exciter, sous quelque prétexte, une nouvelle insurrection pour épouvanter l'assemblée nationale et la forcer de prononcer la déchéance du roi, et de proclamer le prince royal avec un conseil de régence. Mais toutes ces expéditions ne devoient servir qu'à frayer le chemin à l'opération définitive des girondins, qui consistoit dans l'établissement d'une république à laquelle ils ne croyoient pas que l'esprit de la nation fut encore suffisamment préparé; mais ils se flattoient de lui faire goûter peu-à-peu cette forme de gouvernement et de la faire adopter sans la moindre résistance. »

Je fis passer cette lettre au Roi, et conformément au désir de M. de Lessart, je la brûlai dès qu'elle me fut rendue. Sa majesté me répondit que tel pouvoit être le plan des jacobins, mais que tout ce qu'elle pouvoit,

faire consistoit à tâcher d'échapper à leurs piéges, en restant toujours fidèle à la constitution (1).

L'opinion qui se manifesta dans la capitale, à l'occasion du renvoi des trois ministres, fut de nature à faire cesser toutes les inquiétudes relatives au refus de la sanction. On garda le silence sur le décret contre les prêtres, mais on présenta deux pétitions à l'assemblée et au roi, pour obtenir la révocation du camp de vingt mille hommes. Ce décret avoit répandu l'alarme parmi les citoyens, et les gardes nationaux le considéroient comme injurieux à leur fidélité et à leur courage. L'une de ces pétitions avoit vingt- mille signataires, et l'autre huit mille, dont le plus grand nombre appartenoit à la garde nationale. Les jacobins sentirent combien cette coalition pourroit devenir formi-

(1) A cette époque, les chefs du parti de la Gironde étoient en très-grand crédit chez les jacobins. Mais ils abandonnèrent cette société qui poussa bientôt à l'excès ses violences. Au 10 d'août 1792, ils ne se proposoient que l'exécution du plan dont j'ai parlé ; mais Danton, Robespierre et Collot-d'Herbois précipitèrent l'établissement de la république, que les girondins considéroient encore comme trop prématuré.

dable s'ils lui laissoient le temps de se former. En conséquence, ils hâtèrent l'exécution du plan indiqué dans la lettre de M. de Lessart, et il en résulta la trop fameuse insurrection du 20 juin, où le roi sauva sa vie par son sang-froid et son courage, la reine par la dignité de sa contenance, et Madame Elisabeth au moyen du respect qu'elle inspiroit généralement et de l'admiration que produisit le courage héroïque avec lequel cette généreuse princesse exposa sa vie pour sauver celle de la reine (1).

Les crimes de cette horrible journée sont assez connus pour que je me dispense d'en donner ici l'odieux détail. A peine la populace avoit vuidé les appartemens du Palais, que ceux de la même classe qui n'avoient point pris de part à l'insurrection, en invectivèrent les auteurs et témoignèrent hautement leur admiration de la conduite sage,

(1) Lorsque la populace remplit, le 20 juin, les appartemens des Tuileries, quelques-uns des scélérats soudoyés insultèrent madame Elisabeth, qu'ils prenoient pour la reine. — « Ne les désabusez point, dit cette » généreuse princesse aux serviteurs qui l'environnoient; » cette erreur les empêchera peut-être d'attaquer la » reine. »

courageuse

courageuse et modeste du Roi et de toute la famille royale. On publia le lendemain une proclamation parfaitement bien faite. Elle avoit été rédigée par M. Terrier de Montciel, récemment porté au ministère de l'intérieur. Elle produisit le meilleur effet, non-seulement à Paris, mais dans tous les départemens, qui envoyèrent au Roi et à l'Assemblée des adresses dans lesquelles ils demandoient qu'on châtiât sévèrement les auteurs de l'insurrection; ils étoient dans le club des jacobins. Les informations reçues par le département de Paris ne laissèrent pas à cet égard le moindre doute. Il parut évident que le maire Pétion, et Manuel le procureur de la commune, tous deux jacobins exaltés, auroient pu facilement prévenir ou dissiper le rassemblement; mais l'opinion générale les accusoit de l'avoir favorisé, et leur conduite fut universellement jugée si répréhensible, que malgré leur grande popularité, le département n'hésita point à les suspendre de leurs fonctions. Cette démarche produisit une très-grande sensation dans la capitale et fut approuvée par la majorité des citoyens. Les royalistes la trouvèrent beaucoup trop modérée : les jacobins furent enflammés de

fureur et du désir de la vengeance. Conformément à la constitution, les arrêtés du département n'avoient leur exécution qu'après avoir été confirmés par le roi, et on les soumettoit ensuite à l'assemblée législative, qui pouvoit les annuller ou les confirmer, quelle qu'eut été la décision du roi. On présenta en conséquence au roi l'arrêté qui suspendoit le maire de ses fonctions. Sa majesté refusa d'en prendre connoissance, et donna pour motif que comme cette affaire lui étoit personnelle, son opinion et celle de son conseil pourroient paroître suspectes. Il renvoya le décret au président de l'assemblée, en lui observant les motifs qui l'empêchoient de prononcer : il ajouta qu'il s'en rapportoit à la sagesse de l'assemblée. Les jacobins trop adroits pour laisser échapper une occasion de mortifier le roi, et moins inquiets de l'indignation générale qu'ils avoient appaisée en grande partie, firent déclarer par l'assemblée que la conduite du roi, dans cette circonstance, étoit inconstitutionnelle, parce que dans tous les cas sans exception, le roi devoit prononcer sur les arrêtés du département avant qu'on les soumît à la décision du corps législatif. En conséquence,

on rapporta le décret au roi qui, se voyant forcé de décider, n'hésita point à le confirmer; mais le surlendemain l'assemblée annulla son jugement, en révoquant l'arrêté du département. Elle réinstalla Pétion dans sa place et rétablit avec éclat le pouvoir des jacobins, au grand scandale d'un grand nombre de citoyens qui, faute de chefs, gardèrent le silence.

La situation du roi et de la reine devenoit tous les jours plus difficile et plus périlleuse On suivoit avec activité et non moins de succès le plan mentionné dans la lettre de M. de Lessart.

Le roi ne pouvoit plus espérer de se sauver par la force; car indépendamment de son aversion pour toutes les mesures énergiques, la suppression de sa garde, la réunion des Suisses aux troupes de ligne et l'émigration de la noblesse, lui avoient enlevé toutes les ressources de cette espèce. Il ne lui en restoit plus d'autre que de fuir de sa capitale; mais l'évènement déplorable du voyage de Varennes et les humiliations dont il avoit été la source, étoient si douloureusement gravés dans son souvenir, que le danger imminent qui menaçoit toute sa fa-

mille, et la certitude qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que la fuite pour les mettre à l'abri du poignard des assassins, étoit l'unique argument qui put déterminer le Roi à recourir une seconde fois à cette cruelle ressource. Il ne s'occupoit point du tout du soin de sa propre vie; car depuis l'aventure de Varennes, ce malheureux prince étoit fortement persuadé qu'il seroit assassiné; que tous les efforts pour l'en garantir seroient inutiles et pourroient augmenter le danger de sa famille et des amis qui lui restoient fidèles. Livré à ces funestes pressentimens, il attendoit la mort avec un calme héroïque, qu'on auroit pu considérer comme un sentiment d'indifférence pour la vie.

Il lisoit souvent l'Histoire de Charles Ier. d'Angleterre, et mettoit sa principale attention à éviter tout ce qui pouvoit servir de prétexte pour lui faire criminellement son procès.

Le sacrifice de sa vie sembloit ne lui rien coûter. L'honneur de la nation occupoit toutes ses pensées. L'idée d'être assassiné publiquement au nom du peuple lui faisoit une impression violente. Il auroit préféré de périr par le fer d'un assassin dont le meurtre seroit

considéré comme le crime de quelques individus, et non comme un acte national.

Une conversation que j'eus le 21 de juin avec l'infortuné Louis XVI, me découvrit à quel point son imagination étoit frappée de ses pressentimens funestes.

Lorsque je le félicitai d'avoir échappé aux dangers de la veille, il me répondit :

« C'est uniquement pour la reine et pour ma sœur que j'ai eu de l'inquiétude; je ne craignois rien pour moi.

» Mais il me semble cependant, lui répondis-je, que l'insurrection étoit particulièrement dirigée contre votre majesté.

» Je le sais bien, reprit-il; j'ai bien vu qu'ils avoient l'intention de m'assassiner, et je ne conçois pas pourquoi ils ne l'ont pas fait! Mais je ne l'échapperai pas toujours; ainsi je n'en suis pas plus heureux ; car un peu plutôt, un peu plus tard, c'est toujours la même chose.

» Grand Dieu! m'écriai-je, votre majesté croit-elle donc qu'elle doit être inévitablement assassinée ?

» J'en suis convaincu, répliqua le roi; il y a long-tems que je m'y attends, et

je me suis accoutumé à cette idée. Croyez-vous que la mort me fait peur?

» Non, certainement, lui répondis-je; mais je ne voudrois pas que votre majesté se persuadât qu'elle en est si proche, et qu'elle adoptât les mesures vigoureuses qui peuvent seules la mettre à l'abri du danger.

» Il est peut-être possible, me dit le roi, que j'en échappe; mais il y a bien des chances contre moi, et je ne suis pas heureux. Si j'étois seul, je risquerois encore une tentative. Oh! si ma femme et mes enfans n'étoient pas avec moi, on verroit bientôt que je ne suis pas aussi foible qu'on l'imagine! Mais quel seroit leur sort si les mesures que vous m'indiquez n'étoient point suivies du succès?

» Mais si on assassinoit votre majesté, croit-elle que sa famille seroit plus en sûreté?

» Oui, je le crois; ou du moins je l'espère, et s'il en arrivoit autrement, je n'aurois pas à me reprocher d'en être la cause. Mais que croyez-vous que je puisse faire?

» Je crois, lui répondis-je, que votre majesté pourroit à présent sortir de Paris avec

moins de difficulté que jamais, parce que les évènemens d'hier ont démontré trop clairement que votre vie n'est plus en sûreté dans la capitale.

» Oh! je n'entreprendrai point de fuir une seconde fois; j'ai eu trop à souffrir dans la première!

» Je pense comme votre majesté, lui répliquai-je, que vous ne devez point songer aujourd'hui à fuir secrètement; mais l'indignation générale que les évènemens d'hier ont excitée, vous offrent à ce qu'il me semble une occasion très-favorable pour sortir de Paris ouvertement et sans opposition; non-seulement avec le consentement de la majorité des citoyens, mais avec leur approbation. Je supplie votre majesté de me permettre de réfléchir à cette mesure, et de lui soumettre ensuite les moyens d'exécution.

» J'y consens, me dit-il; mais vous les trouverez plus difficiles que vous ne l'imaginez. »

Un des incidens du 20 juin, qui avoit affecté plus vivement les amis du roi, étoit de lui avoir vu conserver le bonnet rouge sur sa tête durant près de trois heures. Je pris la liberté de demander à sa majesté l'explication d'une circonstance qui s'accordoit

si mal avec le courage tranquille qu'on avoit remarqué durant toute cette journée dans sa conduite. Voici qu'elle fut sa réponse :

« Lorsque les clameurs et les cris de vive la nation redoublèrent avec violence en s'adressant évidemment à moi, je répondis à haute voix que la nation n'avoit pas de meilleur ami que moi. Un homme armé d'une pique, évidemment ivre et porteur d'une phisionomie féroce, m'ayant entendu de loin, força son passage à travers la foule, et s'adressant à moi, me dit : « Si ce que vous venez de dire est vrai, prouvez-le en mettant le bonnet rouge. » J'y consens, lui dis-je, et aussitôt il s'avança suivi de ses compagnons et plaça le bonnet sur le bout de mes cheveux, car il étoit beaucoup trop étroit pour que ma tête put y entrer. J'imaginai, je ne sais pourquoi, qu'ils n'avoient l'intention que de poser un instant le bonnet sur ma tête et de le retirer sur-le-champ. Je n'y songeai plus, et à la vérité ce qui se passoit autour de moi étoit plus que suffisant pour me distraire du bonnet. Enfin, lorsqu'après être rentré dans mon appartement, un de mes gens de service m'en fit l'observation, je fus très surpris de l'ap-

percevoir sur ma tête. Je suis très-persuadé que j'aurois pu, sans danger, l'ôter dans la salle; mais je ne suis pas moins convaincu que, si j'avois refusé de le laisser placer sur ma tête, l'homme ivre m'auroit enfoncé sa pique dans le corps. »

M. le maréchal de Mouchy et M. d'Hervilly qui restèrent constamment auprès du roi, et qui virent tout ce qui s'est passé, m'ont raconté tous deux ces circonstances de la même manière. Il en résulte que si le roi n'a pas pu éviter qu'on plaçât le bonnet rouge sur sa tête, on ne peut pas du moins l'accuser de l'avoir gardé si long-temps parce qu'il craignoit de l'oter.

Le 23 juin j'envoyai à sa majesté un plan dont j'ai conservé la notice suivante :

ARTICLE PREMIER. Rétablir la garde constitutionnelle et en informer l'assemblée par une lettre adressée au président, dans laquelle le roi déclarera qu'il a résolu d'en exclure tous les officiers et les soldats contre lesquels il y a des plaintes appuyées de preuves; à l'effet de quoi, l'assemblée sera invitée d'envoyer leurs noms.

II. Donner des ordres pour que les trois mille Suisses cantonnés à Courbevoie soient

envoyés par détachemens de cinq cents hommes, et placés dans les principaux villages sur la route de Fontainebleau, pour assurer le passage du roi.

III. Dès que la garde sera rétablie, ce qui peut se faire en trois jours, tous les officiers et les soldats étant encore à Paris, on écrira une lettre à l'assemblée nationale, dans laquelle on déclarera que la santé du roi et de sa famille ont besoin de prendre l'air de la campagne ; que sa majesté se propose de passer quelques jours à Fontainebleau, et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour que ce voyage n'occasionne point de retard dans l'expédition des affaires publiques : il convient d'écrire aussi pour le même objet une lettre à la municipalité, et de ne faire partir l'une et l'autre qu'au moment où leurs majestés monteront en voiture, de manière que leur intention ne soit publiquement connue qu'après qu'elles seront sorties des barrières. Personne ne doit être mis dans la confidence avant le moment du départ. Le roi et la reine partiront dans la même voiture, comme ils ont coutume de faire dans leurs promenades. Tous les préparatifs qui pourroient exciter des

soupçons de fuite doivent être évités soigneusement.

IV. Il ne doit y avoir qu'une seule voiture et le nombre de gardes qui accompagnent habituellement la famille royale. Les ordres doivent être donnés à trois cents gardes à cheval de joindre le roi à deux mille de Paris, sur la route de Fontainebleau, pour en imposer à ceux qui pourroient être tentés d'empêcher leurs majestés de continuer leur voyage. Le reste des gardes constitutionnels seront distribués dans les différens postes où les Suisses auront été placés d'avance, conformément à l'article second. . . . .

Une heure après le départ de la famille royale, M. de Laporte ou toute autre personne dans laquelle sa majesté aura confiance, informera les domestiques dont le roi et la reine désireront d'être suivis. On leur recommandera de partir les uns après les autres, et d'observer des intervalles suffisans pour qu'un trop grand nombre de voitures ne paroisse pas à-la-fois sur la route et n'excite point l'attention et l'inquiétude. »

Le roi écrivit en marge de mon plan :

« Un départ si précipité, sans préparatifs,

et avant d'en avoir prévenu l'assemblée, à trop l'air d'une fuite. Si je ne partois qu'après la remise de ma lettre à l'assemblée et sa délibération sur cet objet, on passeroit à l'ordre du jour, et dans cet intervalle il y auroit une insurrection pour s'opposer à mon départ. D'ailleurs, il sera toujours impossible d'exécuter votre plan sans mettre plusieurs personnes dans ma confidence. Le rétablissement de ma garde éprouveroit aussi probablement de fortes oppositions. »

D'après ces observations, je formai un nouveau plan, ou plutôt je composai une autre lettre pour l'assemblée, au moyen de laquelle le roi la mettoit dans l'alternative, ou d'approuver son départ par un décret, ou de se rendre responsable de tout ce qu'on pourroit entreprendre contre sa majesté et sa famille. Elle étoit conçue dans les termes suivans :

M. LE PRÉSIDENT,

« La santé de ma famille et la mienne exigent que nous sortions de Paris. Je me propose d'aller à Fontainebleau et je prendrai les mesures nécessaires pour que mon éloignement n'occasionne point de retard dans l'expédition des affaires publiques. Ce-

pendant, si l'assemblée juge que dans cette circonstance je ne dois pas m'éloigner de Paris, je différerai mon départ de quelques jours.

» Je vous prie de m'informer de l'opinion de l'assemblée à cet égard. Je désire aussi qu'elle soit prévenue que je m'occupe de reformer ma garde constitutionnelle.

» J'invite l'assemblée à m'indiquer les noms des officiers et des soldats contre lesquels il existe des plaintes appuyées de preuves, afin qu'ils soient exclus de ma nouvelle formation. »

En envoyant ce nouveau plan à sa majesté, je lui observai que l'assemblée ne pourroit pas se dispenser de délibérer sur sa lettre, et que si les représentans approuvoient son départ, il n'y auroit plus d'obstacle à craindre; mais que si au contraire ils déclaroient la présence du roi indispensable à Paris, ils ne pourroient pas se dispenser de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de sa personne, afin de se laver du soupçon de s'être opposés à son départ, dans l'intention de le faire assassiner.

Ce plan fut encore rejeté par le roi, qui écrivit la réponse suivante en marge:

« Il est incontestablement nécessaire de s'occuper de la sûreté ; mais encore faut-il le faire avec dignité, et je n'en trouve point dans le plan que vous me proposez. »

Cette réponse étoit d'un style auquel je ne me serois jamais attendu de la part du roi ; je la soupçonnai d'avoir été dictée par la reine, et le lendemain je fus confirmé dans mon opinion en recevant d'elle une lettre conçue à-peu-près dans les mêmes termes.

Quoiqu'accablée par le malheur, cette infortunée princesse se laissoit toujours abuser par l'espérance de voir les affaires du roi prendre d'elles-mêmes un tour favorable ; elle s'en flatta jusqu'au dernier moment, et c'est à cette étrange sécurité ou à ce manque de jugement qu'il faut imputer sa répugnance pour les mesures qui pouvoient encore sauver le roi et elle-même du danger dont ils étoient menacés l'un et l'autre.

CHAPITRE XXVIII.

Représentation au roi sur la nécessité d'adopter un plan et de le suivre. — Le roi approuve la proposition de consulter MM. Montmorin et Malouet sur sa situation. — Opinion de sa majesté sur M. Malouet. — Plan pour gagner les tribunes de l'assemblée. — Rejeté par le roi. — On l'exécute à son insçu. — Il le découvre et en ordonne la suspension. — Plan général de conduite proposé au roi. — M. de Lafayette.

J'ÉTOIS loin de penser que le plan que j'avois proposé au roi put blesser les foibles restes de la dignité royale, et je considérai sa réponse beaucoup moins comme l'expression de son jugement à cet égard, que comme l'effet de son indécision ordinaire, comme l'opinion de la Reine, et comme la suite de l'illusion dans laquelle on tenoit sa majesté relativement à l'attachement des Parisiens et à la fidélité de la garde nationale, qu'on lui représentoit sous un jour beaucoup trop

favorable. La crainte de le décourager m'avoit moi-même long-temps empêché de lui découvrir toute l'étendue des dangers qui l'environnoient. Mais je jugeai que dans cette circonstance mon devoir m'ordonnoit de lui déclarer que sa situation étoit devenue trop critique pour que je pusse me permettre de lui donner personnellement des conseils sans le concours des autres serviteurs dans la prudence et l'attachement desquels sa majesté avoit mis sa confiance ; qu'il me paroissoit absolument indispensable de former un plan de conduite adapté aux présentes circonstances et de le suivre strictement, afin de ne pas se trouver à la merci des évènemens, sans précaution ni moyens de résistance ; que si sa majesté avoit déjà adopté un plan et daignoit me le communiquer, je le présenterois à MM. Malouet et de Montmorin, et qu'après en avoir fait avec eux l'examen, je transmettrois le résultat de cette conférence à sa majesté, qui prendroit le parti que sa sagesse lui dicteroit. J'ajoutai que le juge-de-paix Buob paroissoit fortement persuadé que rien n'étoit plus urgent que de s'assurer une majorité dans les tribunes de l'assemblée nationale, en y plaçant un nombre suffisant d'hommes

d'hommes payés pour réduire les émissaires des jacobins au silence.

Le Roi écrivit en marge de ma lettre la réponse suivante :

« 1°. Je sens la nécessité de former un plan, et il me paroît toutefois impossible de n'être pas quelquefois réduit à s'en écarter. Envoyez-m'en un.

» 2°. L'expédient de gagner les tribunes seroit bon s'il étoit praticable ; mais il faut y renoncer. Durant la première assemblée cet essai a coûté plus de trois millions à la liste civile, et j'ai eu constamment les tribunes contre moi.

» 3°. J'approuve fort que vous consultiez MM. de Montmorin et Malouet sur votre plan et sur toute autre affaire importante que vous jugerez utile de me proposer.

Le Roi estimoit M. Malouet et comptoit sur son attachement. Après avoir rempli honorablement les places d'intendant des colonies et de la marine, il s'étoit également distingué dans la première assemblée par son intelligence, son courage et sa probité. Ses opinions, quoique généralement justes, étoient rarement adoptées, parce qu'il n'appartenoit à aucun parti, et qu'en consé-

quence il les avoit le plus souvent tous contre lui. Le côté droit ne pouvoit pas lui pardonner d'avoir désiré un gouvernement représentatif, et le côté gauche étoit violemment irrité de son zèle invariable pour la royauté.

Je ne dis point que dans les premiers temps de la révolution, lorsque les esprits étoient électrisés par les nouveaux systêmes, M. Malouet se soit toujours opposé aux idées adoptées généralement en faveur de la liberté; qu'il n'ait pas désiré une constitution nouvelle et une très-grande réforme. Il avoit peut-être des idées trop exagérées des avantages qu'une nouvelle constitution et un supplément de liberté assureroient à la France. Il imputoit peut-être au gouvernement des actes de despotisme dont le reproche ne devoit uniquement tomber que sur le caractère impérieux de quelques ministres. Il a pu, comme tant d'autres très-honnêtes gens, commettre quelquefois des méprises; mais il est certain que ses intentions furent invariablement très-pures; qu'il fut le premier à prévoir et à annoncer les suites affreuses qui pouvoient résulter de la révolution; que personne ne défendit avec plus de fermeté

les droits et les prérogatives du roi, et qu'il lui donna jusqu'au dernier moment des preuves de zèle et d'attachement incontestables. Enfin, il est le seul qui, après l'acceptation de la constitution nouvelle, eut le courage de monter à la tribune et de protester contre.

M. de Laporte à qui je communiquai le projet de gagner les tribunes, me dit que sa majesté approchoit fort de la vérité dans son compte; car dans le cours de huit à neuf mois, on avoit dépensé sans succès, pour cet objet, deux millions cinq cens mille liv. On soupçonnoit à la vérité ceux qui avoient été chargés de la distribution de cet argent de s'en être approprié la plus grande partie, et comme il étoit impossible de se garantir du même inconvénient dans une affaire de cette nature, le roi avoit résolu d'y renoncer totalement.

Quoique des deux principaux agens employés pour gagner les tribunes, l'un ait acquis dans le temps une terre de 12 cens mille livres, et l'autre une propriété de 8 cens mille francs, je ne me permettrai point d'en conclure qu'ils ont payé avec l'argent de la liste civile; mais je n'hésite point à affirmer

qu'il leur seroit impossible de se laver de ce soupçon, sans se charger inévitablement du reproche d'une négligence presqu'aussi condamnable.

Durant mon administration, ma propre expérience m'a prouvé qu'on pouvoit à bon marché s'assurer les applaudissemens des tribunes. Ce fut dans la journée où je devois prononcer devant l'assemblée ma réponse finale aux dénonciations qu'on avoit faites contre moi. J'étois averti depuis deux jours que le comité secret des jacobins avoit résolu d'augmenter dans cette occasion le nombre de leurs émissaires pour m'accabler complètement par leurs huées. J'en fus informé par un des personnages connus sous le nom de *Vainqueurs de la Bastille*; je lui avois rendu quelques services avant la révolution, et il me resta fidélement dévoué après cette époque. Il avoit de l'influence dans le faubourg Saint-Antoine, et il s'engagea de trouver parmi les ouvriers de ce faubourg deux cents hommes vigoureux et hardis sur lesquels on pourroit compter. Il promit des les conduire aux portes de l'assemblée avant leur ouverture, afin qu'ils pussent s'assurer des places dans les tribunes; ils

convinrent avec leurs chefs des signaux pour huer ou applaudir, et cette manœuvre eut tout le succès que je pouvois désirer. Le discours que je prononçai fut fréquemment interrompu par les applaudissemens des tribunes qui continuèrent long-temps après que j'eus terminé mon rapport. La surprise des jacobins fut extrême; ils se regardoient d'un air consterné sans pouvoir deviner le mystère de cette étrange aventure. J'étois encore dans la salle avec les autres ministres qui avoient eu l'honnêteté de m'accompagner dans cette occasion, lorsque l'abbé Fauchet demanda la parole sur un sujet qu'il annonça comme très-important.

« On vient, dit-il, de me remettre à l'instant une lettre pour m'informer qu'un grand nombre de citoyens ont été payés par le ministre de la marine pour applaudir son discours. »

Mais l'impudence et la fausseté de l'abbé Fauchet, qu'on connoissoit heureusement depuis long-temps, firent mépriser son accusation, avec d'autant plus de raison que plusieurs de mes discours dans l'assemblée avoient été précédemment applaudis des tribunes; car j'avois toujours grand soin de les

assaisonner de certains mots et de certaines phrases que le peuple, sans égard pour l'application, ne manque jamais d'applaudir lorsqu'ils sont prononcés avec un peu d'emphase.

A peine l'abbé avoit achevé ces mots, qu'il s'éleva un murmure général dans l'assemblée et que les tribunes qui en reçurent le signal l'accablèrent de leurs huées.

Cette victoire remportée sur les jacobins ne me coûta rien, parce que mes champions, par amitié pour leur chef, ne voulurent accepter de lui que quelques verres d'eau-de-vie.

En réponse aux notices du roi, je lui rendis compte de cette anecdote, et j'y joignis un plan de Buob pour gagner les tribunes, au moyen duquel les frais ne montoient qu'à 800 liv. par jour. En voici les dispositions:

« Remplir les deux premiers bancs des tribunes de deux cents soixante-deux personnes payées conformément au tarif suivant :

1°. Pour le chef, qui sera seul dans le secret, 50 liv. par jour.

2°. Pour le sous-chef choisi par le premier, 25 liv. par jour.

3°. Pour dix adjudans à 10 liv. chacun

par jour, qui seront choisis par le chef, mais sans avoir de connoissance l'un de l'autre. Chacun de ceux-ci devoit fournir vingt-cinq hommes et les conduire tous les jours à l'assemblée.

4°. Deux cents cinquante hommes à 50 sols chacun par jour.

Le chef devoit se placer au milieu du premier banc d'une galerie, et le sous-chef au même endroit de la galerie opposée. Les chefs ne devoient être connus que des cinq adjudans placés dans chaque tribune. Le sous-chef devoit recevoir l'ordre par un signal de son chef, qui n'étoit entendu que de lui, et en faire un autre qui n'étoit entendu que des adjudans. Ceux-ci devoient faire à leur tour un signal chacun aux vingt-cinq hommes qu'il avoit sous ses ordres. Cette manœuvre s'exécutoit toujours dans les deux galeries au même instant. Les dix adjudans et les deux cents cinquante hommes à leurs ordres devoient être engagés au nom de Pétion, sous prétexte de protéger la constitution contre les aristocrates et les républicains. Une personne ayant la confiance du roi devoit communiquer le plan à un officier des gardes licenciés, et lui fournir l'argent et les instruc-

tions nécessaires pour diriger les tribunes. Cet officier devoit à son tour en charger un homme de confiance, et c'étoit à celui-ci qu'étoit confié le choix du chef qui, en reçevant l'argent et les instructions, devoit conduire toute l'opération conformément au plan que j'ai exposé.

Au moyen de ces précautions, la découverte complète du plan devenoit presqu'impossible; car en supposant qu'un des agens révélât ce qu'il savoit, en faisant disparoître l'autre agent la chaîne de la découverte se trouvoit rompue.

Pour éviter autant qu'il étoit possible d'être dupé, Buob proposa d'envoyer tous les jours dans chaque tribune cinq hommes qui observeroient ce qui se passoit, et qui, après avoir compté à-peu-près le nombre de ceux qui hueroient ou applaudiroient, viendroient lui en rendre compte.

Le roi me renvoya ce plan sans l'approuver; mais lorsque j'en informai Buob, qui étoit de tous les hommes que j'ai connus le plus opiniâtre et le moins traitable, il s'écria en colère :

« Le roi peut dire de ce plan tout ce qu'il voudra, mais je suis convaincu, moi, qu'il

n'y a que ce plan ou quelqu'autre de la même espèce qui puisse le sauver, lui et sa famille. Je les sauverai donc à mes risques et quand même je ne devrois jamais recevoir une obole de la liste civile. »

En conséquence il en fit l'essai pendant une semaine. Durant le premier et le second jours, les chefs se bornèrent à empêcher également de huer et d'applaudir. Leurs signaux pour maintenir le silence eurent pour prétexte d'entendre distinctement les discours des orateurs. Le troisième jour ils commencèrent à applaudir les orateurs constitutionnels avec modération, en continuant toujours d'imposer silence à leurs adversaires. Le quatrième jour ils observèrent la même conduite, en applaudissant toutefois un peu plus vivement les discours constitutionnels. Tout ceci parut fort étrange aux membres de l'assemblée; ils regardoient fréquemment les tribunes avec l'air de la surprise; mais supposant que c'étoit l'effet de quelque méprise, ils n'y firent plus d'attention. Le cinquième jour les mêmes applaudissemens redoublèrent, et les huées contre les motions et les opinions inconstitutionnelles commencèrent à se faire en-

tendre. L'assemblée fut tout-à-fait déconcertée; un des membres ayant questionné un des adjudans, celui-ci lui répondit qu'il étoit pour la constitution et pour Pétion. Cette réponse confirma l'opinion d'une méprise. Le sixième jour les huées et les applaudissemens continuèrent dans le même sens, mais avec beaucoup plus de violence, et l'assemblée en fut offensée. On fit contre les tribunes une motion, et elles y répondirent par des clameurs, des injures et des menaces : quelques-uns des hommes soudoyés poussèrent la hardiesse jusqu'à brandir leurs gourdins et en menacer les députés les plus à leur portée, en s'écriant que l'assemblée n'étoit qu'une bande de coquins qui méritoient qu'on les assommât.

Le président craignant peut-être que les autres n'adoptâssent cette opinion, leva la séance.

En sortant de la salle, plusieurs députés questionnèrent quelques-uns des agens les plus actifs, qui répondirent qu'on les avoit engagés au nom de Pétion. Ces députés coururent chez le maire lui faire leurs plaintes, très-persuadés qu'on l'avoit trompé et qu'il désapprouveroit la conduite de ses agens.

Pétion qui n'avoit pas encore entendu parler de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée, protesta avec beaucoup de vérité qu'il n'étoit pour rien dans cette affaire, et que depuis fort long-temps il n'avoit employé personne dans les tribunes. Il ajouta que c'étoit sans doute quelque manœuvre de ses ennemis, et qu'il feroit toutes les démarches nécessaires pour en connoître les auteurs. Je fus bientôt informé que ses émissaires avoient parcouru le faubourg St.-Antoine, et questionné un grand nombre d'ouvriers sans rien découvrir.

Le roi informé de la frappante métamorphose des tribunes, en devina la source et m'écrivit qu'il voyoit bien qu'on les avoit payées, mais que la chose avoit été poussée trop loin, et qu'il falloit réserver cette ressource pour une occasion plus urgente; mais qu'en attendant il falloit ordonner positivement à Buob de licencier ses troupes.

J'ai souvent pensé qu'il auroit été plus sage de se borner à maintenir le silence dans les tribunes, car c'étoit presque toujours au moyen des applaudissemens et des clameurs que l'assemblée faisoit passer ses décrets les plus violens. Mais Buob étoit jaloux

de prouver au roi qu'en payant les tribunes il seroit facile d'anéantir l'influence des jacobins. Si on pouvoit encore remplir cet objet dans un moment désespéré où le gouvernement n'avoit plus de force, et où pour renverser la monarchie il n'y avoit plus qu'un crime à commettre, il est probable que le plan de Buob auroit pu maintenir le gouvernement, si on l'avoit adopté durant la première assemblée, avant que les jacobins eussent élevé si haut leur puissance et enchaîné l'esprit public.

Après avoir tenu plusieurs conférences avec MM. de Montmorin et Malouet, au sujet du plan que le roi nous demandoit, nous proposâmes à sa majesté les mesures suivantes :

1°. De préparer sans perdre de temps le rétablissement de la garde constitutionnelle.

2°. De différer le plus long-tems possible l'exécution du décret qui supprimoit les Gardes-Suisses, et les réunissoit aux troupes de ligne.

3°. De ne laisser échapper aucune occasion de publier des proclamations rédigées de manière à éclairer le peuple sur les ma-

nœuvres et les piéges des jacobins, et à maintenir les parisiens dans les dispositions favorables que l'insurrection du 20 juin avoit produites; de saisir aussi tous les prétextes pour adresser des lettres à l'assemblée dans le même sens et pour le même objet.

4°. De chercher les moyens de quitter Paris de la manière qui paroîtroit la moins dangereuse.

5°. Nous invitions le roi à ne point partager sa confiance, c'est-à-dire à ne point consulter séparément des personnes qui différoient d'opinions et de principes, parce que ces personnes n'ayant point de communication ensemble, lui donneroient des conseils qui ne serviroient qu'à augmenter son incertitude, ou à le conduire à des mesures opposées qui ruineroient infailliblement ses affaires.

Le roi ne renvoya ce plan que deux jours après l'avoir reçu; j'y trouvai la réponse suivante écrite en marge:

« J'approuve votre plan, mais je ne me dissimule pas les difficultés de son exécution. Expliquez-moi dans votre première

lettre quelles mesures il faut prendre pour le premier et le quatrième articles. »

J'avois déjà réfléchi aux expédiens que nous avions discutés dans notre comité ; mais il me parut inutile d'en informer le roi avant de savoir si notre plan lui convenoit.

Le rôle que M. de Lafayette a joué dans les commencemens de la révolution, ne permet pas de passer la conduite qu'il a tenue depuis, sous silence. Ce général constitutionnel dont le cerveau n'avoit pas été médiocrement échauffé par la révolution de l'Amérique et par ses extravagantes notions de la liberté, avoit été incontestablement un des principaux promoteurs de la révolution française, dont il espéroit devenir le Washington. Ses amis l'en croyoient réellement capable ; mais il a depuis suffisamment prouvé que quelle que puisse être entr'eux la ressemblance pour l'habillement et l'apparence, il ne laisse pas d'y avoir pour les talens et l'habileté une prodigieuse différence.

Mais la justice et la vérité me forcent de déclarer que depuis la fin de mars 1792, les yeux de M. de Lafayette semblèrent s'ouvrir et reconnoître ses erreurs. Sa présente si-

tuation et les malheurs de sa famille ne me permettent pas d'employer une expression plus sévère. Les affreux progrès de la révolution l'alarmèrent, et il parut sincèrement déterminé à tout tenter pour sauver le roi et sa famille.

Quoiqu'il fut loin de posséder la fermeté nécessaire au succès d'une pareille entreprise, il auroit peut-être réussi sans l'extrême aversion de leurs majestés pour les mesures vigoureuses et leur répugnance à contracter une obligation si importante vis-à-vis d'un homme qu'ils avoient si long-temps considéré comme leur ennemi.

Vers le commencement de juin, je rencontrai un jour chez M. de Montmorin M. de Lally-Tolendal, récemment arrivé d'Angleterre; il m'invita à faire un tour de jardin, et nous eûmes ensemble la conversation suivante:

Monsieur, quoique la France ne soit plus ma patrie et que j'appartienne aujourd'hui à l'Angleterre, je conserverai jusqu'au dernier soupir mon vif attachement pour la personne de Louis XVI, mon respect pour ses vertus et ma reconnoissance des bontés dont il m'a comblé.

réunir, comme Trajan, la liberté du peuple aux prérogatives du souverain.

« Tout ceci, lui dis-je, est sans doute très-beau; mais pour l'exécution du premier article, pour la délivrance du roi, quels sont vos moyens? »

« Lafayette, avec sa garde nationale, me répondit-il, ou avec son armée, ou avec l'une et l'autre. »

« Lafayette, Lafayette, m'écriai-je; comment cet homme a-t-il pu obtenir votre confiance après la conduite que nous lui avons vu tenir? »

Il ne s'agit plus, reprit-il, de ce que M. de Lafayette a fait il y a trois ans, mais de ce qu'il peut et veut faire aujourd'hui. N'est-il pas possible que le même homme, après avoir été enflammé et égaré par l'amour de la liberté, désire ardemment aujourd'hui de comprimer une licence criminelle qu'il reconnoît contraire à la véritable liberté? Dans ce moment Lafayette continue son roman: il commence à croire aux droits de la royauté, parce qu'il les voit adoptés, réglés et consolidés par le vœu et les sermens du peuple. Mais si les titres nouveaux de la royauté sont aussi sacrés pour lui que les anciens le

sont pour nous; s'il est aussi sincèrement attaché à la monarchie parce qu'elle est dans la constitution, que nous parce qu'elle est dans notre cœur, que nous importe cette différence s'il marche avec nous vers le même but? C'est de ses actions que nous avons besoin, et non de ses motifs.

Quoique ces raisonnemens fussent loin de me convaincre, je ne pus pas refuser de faire passer au roi le long mémoire que M. Malouet me donna de la part de M. de Lally.

Quelques jours après M. de Lafayette écrivit sa fameuse lettre du 16 juin, adressée à l'assemblée contre les jacobins, dont il demandoit que le club fut fermé. Cette lettre fut vivement applaudie par la majorité de l'assemblée et par les tribunes, mais elle irrita les jacobins au point que pour prouver qu'ils n'étoient point intimidés par les menaces du général, ils excitèrent l'insurrection du 20 juin. Les horribles circonstances de cette journée enflammèrent l'armée d'indignation, et encouragèrent M. de Lafayette à paroître le 28 du même mois à la barre de l'assemblée. Au nom de tous les officiers et les soldats de son armée, il demanda la punition des auteurs et des complices des crimes et des excès commis le 20.

Lorsque le roi fut informé dans la matinée du 28 de l'arrivée de M. de Lafayette et de la demande qu'il devoit faire à la barre de l'assemblée, il en conçut les plus belles espérances, mais elles ne durèrent pas longtemps; car quoique le discours que le général prononça eut toute l'énergie convenable aux circonstances, quoiqu'il eut obtenu des applaudissemens et les honneurs de la séance, à peine fut il assis que plusieurs députés, et entr'autres Vergniaux et Guadet, attaquèrent sa conduite avec violence.

Ils lui reprochèrent d'avoir quitté son poste sans permission, et d'avoir voulu intimider l'assemblée au nom de son armée; et ils ajoutèrent que ces deux circonstances étoient plus que suffisantes pour motiver un décret d'accusation.

Durant ces déclamations qui furent aussi applaudies des tribunes, M. de Lafayette garda un morne silence, au moyen de quoi le favorable effet qu'avoit produit sa démarche disparut si complètement, qu'il crut ne pouvoir rien faire de mieux que de sortir pendant la nuit de la capitale et de rejoindre promptement son armée.

La présence de M. de Lafayette à la barre

de l'assemblée auroit fait probablement une impression fort différente, si avant son arrivée ses amis avoient prévenu à Paris la nombreuse partie de la garde-nationale qui lui étoit affectionnée; si quelques centaines de ses gardes l'avoient accompagné à la barre, tandis que les autres auroient rempli les tribunes et les alentours de la salle; si au premier mot de Guadet, M. de Lafayette avoit rappelé ce député à l'ordre, en adressant au président le discours suivant :

« Il paroît, M., que le membre qui m'attaque oublie que suis ici porteur de la pétition de toute une armée fidèle à la constitution, et qu'il est d'autant plus urgent que l'assemblée délibère à l'instant sur cette pétition, qu'avant mon départ mes soldats m'ont fait promettre de leur dépêcher un courrier à la fin de cette séance, pour les informer de la décision de l'assemblée; et je ne dois pas vous dissimuler, MM., que si votre décision n'étoit pas conforme à la demande constitutionnelle que je viens de de vous faire en leur nom, il pourroit en résulter des suites très-fâcheuses. »

Il y a toutefois lieu de croire que M. de Lafayette ne fut pas totalement découragé

par le mauvais succès de son ambassade; car le dix juillet M. de Lally vint encore me trouver d'un air triomphant, et me dit en me présentant un papier : lisez ce que je suis chargé de remettre au roi, et conservez encore, si vous le pouvez, vos doutes ! » C'étoit une longue lettre que M. de Lafayette avoit écrite de son armée, et dans laquelle il exposoit un plan dont l'exécution étoit, disoit-il, toute préparée pour ouvrir un passage au roi à travers ses ennemis, et le conduire sûrement à Compiègne, ou dans le Nord de la France, environné de sa garde contitutionnelle et et de sa fidèle armée. Tout ceci devoit se faire constitutionnellement.

Je transmis cette lettre au roi, mais quoique la méfiance de sa majesté pour M. de Lafayette fut dissipée en grande partie, elle ne put jamais se persuader qu'il fut capable d'accomplir, comme le général Monk, la restauration de la monarchie; et le plan qu'on lui proposoit ne lui parut que très-imparfaitement propre à en assurer le succès. En conséquence, le roi m'envoya une réponse obligeante, mais négative, que je remis à M. de Lally pour la transmettre à M. de

Lafayette. Elle étoit conçue dans les termes suivans :

« Dites-lui que je suis sensible à la preuve d'attachement qu'il me donne, en se proposant de courir pour moi de si grands dangers; mais il seroit imprudent de faire mouvoir en même temps un si grand nombre de ressorts : le plus sûr moyen de me servir est de continuer à être la terreur des factieux, en remplissant habilement ses devoirs de général. »

CHAPITRE XXIX.

Complot de Santerre pour assassiner la reine. — L'assassin est arrêté avant d'avoir pu commettre son crime. — Une de mes lettres, adressée à la reine, est enlevée de ma table par un journaliste. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Mesures proposées au roi à cette occasion. — Etablissement d'un club sous la dénomination de club national. — Troupe de Lieutaut. — Le maire d'Etampes.

Quoique le roi eut donné son approbation au plan que MM. de Montmorin, Malouet et moi lui avions présenté de concert, son exécution paroissoit encore fort incertaine, parce que leurs majestés ne pouvoient jamais se décider à donner pleinement leur confiance à une personne ni à un conseil composé de plusieurs personnes. Ils en consultoient d'autres et déféroient toujours plus ou moins à leurs opinions, quelqu'opposées qu'elles pussent être à leur

plan général. Il en résulta que des différens projets de lettres, proclamations et mesures que nous avions recommandées, sa majesté en adopta quelques-unes et en ajouta d'autres qui détruisirent l'effet du tout.

Ainsi, malgré nos efforts, de nouvelles fautes multiplioient tous les jours les dangers qui menaçoient le roi et la monarchie. Insensibles à ceux que nous courions personnellement, nous ne songions qu'aux moyens de sauver cette famille auguste et infortunée, et il falloit tout le zèle et l'attachement dont nous étions animés, pour n'être point découragés par les obstacles que l'indécision du roi opposoit continuellement au succès de nos mesures.

Vers la fin de juin, ou dans les premiers jours de juillet, un nommé Grammont Carton, qui m'étoit totalement inconnu, vint chez moi entre huit et neuf heures du soir. Il me dit qu'il étoit officier de l'état major de l'armée, et qu'il avoit à me communiquer un secret de très-grande importance, relatif à la sûreté de la reine; mais que comme je ne le connoissois pas, il désiroit, avant de s'expliquer, que je consultâsse cette princesse dont il étoit, dit-il, per-

sonnellement connu depuis le 6 octobre 1789. J'écrivis le lendemain à la reine pour l'informer de cette conversation, en supprimant toutefois ce qui la concernoit. Je me bornai à lui demander si ce Grammont Carton méritoit quelque confiance, en lui observant qu'il suffiroit de me renvoyer ma lettre avec un *oui* ou un *non* pour toute réponse.

Le même jour, vers les midi, ma lettre me revint avec une réponse verbale de la reine, qui consistoit dans les quatre mots suivans :

» Oui, mais avec circonspection. »

Après avoir posé ma lettre sur mon bureau, je continuai de causer durant une demi-heure avec la personne qui me l'avoit rapportée. Un journaliste de ma connoissance entra dans mon appartement. Il avoit à la main quelques papiers qu'il jetta sur mon bureau, et il les couvrit avec son chapeau. Ayant ensuite pris un siége, il m'expliqua le motif de sa visite; c'est-à-dire qu'il me pria de lui prêter cent pistoles dont il avoit besoin pour subvenir aux frais d'une nouvelle édition de son rapport de l'insurrection du 20 juin. Sa relation de cet

évènement étoit très-exacte; elle présentoit la conduite de sa majesté sous le jour le plus avantageux, et devoit faire par conséquent sur l'esprit du peuple une impression très-favorable.

Je fus d'autant plus surpris de cette demande, qu'aussitôt après la publication de cette feuille il étoit venu m'informer qu'il avoit eu l'intention d'imprimer une seconde édition et de la distribuer *gratis* dans la capitale et les faubourgs, mais que la mauvaise situation de ses affaires ne lui en laissoit pas la faculté. Sur cette représentation je lui avois donné 300 livres qu'il déclara suffisantes. Cependant, comme il m'assura qu'il s'agissoit d'une troisième édition dont il distribueroit un millier d'exemplaires dans les principales villes du royaume, et qu'il ne demandoit les mille francs qu'à titre d'emprunt qu'il me rembourseroit des profits de la vente, je lui accordai sa demande, et après avoir pris son chapeau et ses papiers, il s'en alla. Une demi-heure après qu'il fut sorti je cherchai ma lettre à la reine, et ne la trouvant pas, je conclus que je l'avois brûlée, comme c'étoit mon intention. Au bout d'environ quinze jours, un de mes frères vint chez

moi avec l'air de la consternation, et me dit que ma correspondance avec la reine étoit découverte ; qu'on avoit trouvé une de mes lettres adressée à cette princesse. Comme j'étois convaincu que la reine brûloit toutes mes lettres lorsqu'elle ne me les renvoyoit pas, je présumai que c'étoit un piége pour découvrir, par mon inquiétude ou ma tranquillité, si j'avois ou n'avois point de correspondance avec la reine. Je tranquillisai mon frère et je le priai en même-temps de remonter, s'il étoit possible, à la source de cette calomnie.

Il revint chez moi le lendemain et me dit qu'un de ses amis, dont les intentions relativement à moi ne pouvoient être suspectes, l'avoit assuré qu'il tenoit cette information d'une personne qui avoit vu ma lettre, composée de huit à dix lignes écrites de ma main. Je n'en fus pas plus alarmé, parce que je présumai que c'étoit une lettre supposée dans laquelle on avoit contrefait mon écriture.

Dans l'après-midi du même jour, le baron de Gillier vint me faire quelques questions de la part de madame Elisabeth. Je lui parlai de l'histoire qu'on avoit fait courir d'une cor-

respondance entre la reine et moi ; je lui demandai s'il en avoit entendu parler.

« Non-seulement j'en ai entendu parler, me répondit-il, mais j'ai lu votre lettre à la reine.

» Vous avez lu ma lettre à la reine!..... cela n'est pas possible.

» Je vous répète, répliqua-t-il, que j'ai lu votre lettre à la reine ; mais soyez bien tranquille, car je l'ai fait brûler devant moi. Dans cette lettre vous demandiez à la reine si vous pouviez donner quelque confiance à une personne qui se disoit connue de la reine, et qui vous avoit annoncé un secret important qu'il vouloit vous communiquer.

» Mais où avez-vous vu cette lettre ? »

» Entre les mains d'un journaliste. La dernière fois qu'il vint chez vous, il la prit par mégarde sur votre table avec des papiers qui lui appartenoient. »

« Vous m'avez rendu, lui dis-je, un très-grand service ; car plusieurs personnes m'ont assuré que celui qui étoit en possession de cette lettre, se proposoit de m'en faire payer chèrement la restitution, et il le pouvoit ; car, quoique la lettre fut fort insignifiante, la découverte d'une correspondance

avec la reine auroit pu me devenir funeste.»

Le jour où je reçus la réponse de la reine, M. Grammont revint chez moi, et lorsqu'il sut qu'elle m'avoit autorisé à écouter ce qu'il avoit à me dire, il m'assura qu'il étoit très-positivement informé d'un complot de Santerre pour assassiner la reine; qu'un grenadier de son bataillon avoit pris l'engagement de commettre ce crime pour une forte somme d'argent, dont il avoit déjà reçu une partie; qu'il avoit confié son secret à une fille avec qui il vivoit, et qu'il se proposoit d'épouser quand il auroit reçu le reste de sa récompense. Cette fille, qui faisoit le métier de blanchisseuse, communiqua son secret à une de ses amies qui n'eut rien de plus pressé que d'en faire part à son amant, et celui-ci le communiqua à M. Grammont dont il étoit le perruquier. Il lui dit qu'il connoissoit le grenadier de vue; qu'il étoit facile à reconnoître par une large cicatrice sur la joue gauche, et que le 14 juillet, jour de la fédération, avoit été choisi pour l'exécution de son crime.

Quoique les autorités de cette découverte me parussent un peu suspectes, l'affaire étoit d'une nature trop sérieuse pour être négligée.

J'en informai M. de Laporte. Je ne doutois pas qu'il ne prît toutes les précautions nécessaires; mais je ne laissai pas d'ordonner au juge-de-paix Buob de placer autour du palais une douzaine d'espions, pour guetter le grenadier, dont on leur donna le signalement, avec ordre d'avertir au plus prochain corps-de-garde dès qu'ils l'appercevroient, parce que M. de Laporte m'avoit prévenu que tous les commandans de poste avoient ordre de l'arrêter.

Le 14 juillet, M. Grammont alla lui-même au château : le grenadier parut sur les huit heures du soir, vêtu en habit bourgeois; et quoique la sentinelle de la porte royale l'eut apperçu, il parvint à s'échapper. Le même soir, à onze heures, il eût l'impudence de revenir en uniforme et fut arrêté au pied de l'escalier qui conduisoit à l'appartement de la reine. Les plumes de son bonnet qui étoient d'une couleur différente de celles du bataillon alors de service, le firent remarquer, et on le reconnut à la cicatrice de sa joue. Après l'avoir conduit au corps-de-garde, on le fouilla et on trouva un grand coutelas caché dans la doublure de son habit. Le lendemain matin, tandis qu'on

le conduisoit chez le juge-de-paix, il fut délivré par une bande de scélérats qui l'attendoient à la porte du château.

Je fus informé de cet évènement par M. Grammont, que je déterminai à faire sa déclaration des faits ci-dessus à M. Maingeot, juge-de-paix de la section des Tuileries, et à les faire certifier par les officiers de garde aux appartemens de la reine. On dressa du tout un procès-verbal.

Cet acte de notoriété fut fatal à M. Maingeot. Il fut du nombre des honnêtes gens qui périrent dans la journée du 10 août. Santerre informé qu'il avoit dressé le procès-verbal rélatif au grenadier, envoya chez lui une bande d'assassins qui le massacrèrent, saisirent ses papiers et les portèrent en triomphe à leur digne chef.

J'ai appris depuis de M. Grammont que, deux jours après le 10 août, Santerre avoit fait afficher son signalement à tous les coins de rue, avec la promesse d'une forte récompense à celui qui lui livreroit Grammont mort ou vif.

Ce fait peut être vrai; mais obligé moi-même de rester caché depuis le 10 d'août jusqu'au moment où j'ai pu sortir de la France,

je n'ai pas eu l'occasion de m'en informer.

Les circonstances firent du 14 juillet un jour fort critique. Le roi ayant refusé sa sanction au décret des vingt mille hommes, on n'avoit pas pu établir le camp sous Paris. Pour y suppléer, les jacobins y attirèrent, sous le titre de fédérés, tous les bandits du royaume, et entr'autres la fameuse bande des soi-disant Marseillois qui, dès le jour de leur arrivée, attaquèrent dans les Champs-Élysées un détachement de la garde nationale parisienne qu'on supposoit affectionnés au roi. Plusieurs officiers et soldats furent blessés.

Parmi les mesures de sûreté que ces bandes de scélérats rendoient nécessaires, celle qui me parut la plus efficace et la plus praticable, fut d'établir dans une maison du Carousel une réunion sous le nom de club national, où tous les officiers et les soldats de la garde nationale sur lesquels on pouvoit compter, fraterniseroient avec les autres citoyens affectionnés au roi, et pourroient se rassembler pour défendre le palais en cas d'attaque.

Buob, qui fut le premier à me suggérer cette mesure, me proposa en même-temps

d'y

d'y ajouter sept à huit cens auxiliaires choisis dans la manufacture de papier, dont les principaux ouvriers étoient presque tous des zélés royalistes. Ceux-là devoient être seuls dans le secret, et deux d'entr'eux devoient venir tous les matins au club et y passer la journée, afin de pouvoir avertir promptement les autres d'amener du secours, s'il devenoit nécessaire.

La paie de ces principaux ouvriers étoit de 5 liv. par jour, et celle des ouvriers ordinaires de 2 liv. pour les jours où on les employoit, et de 10 sous lorsqu'on ne les dérangeoit point de leurs atteliers. La destination de cette force n'étoit connue que des principaux ouvriers; les autres savoient seulement qu'ils devoient se joindre à la garde nationale pour maintenir l'ordre à Paris. Ils devoient porter des bonnets rouges et être armés de piques dont on avoit fait un amas dans le club. Pour éviter que les espions des jacobins ou d'autres individus dont les principes n'étoient pas connus, s'introduisissent parmi eux, on ne pouvoit y être admis qu'à une majorité de suffrages des trois-quarts de l'association.

Le roi approuva ce plan, et me dit d'en

faire les frais, qui se montoient à environ cent pistoles par jour, en y comprenant les autres dépenses du club, comme les rafraîchissemens qu'on donnoit à très-bas prix pour attirer les soldats en plus grand nombre. Les piques, les bonnets rouges, les bancs, les chaises, etc. coûtèrent 9 mille francs, et il ne fallut que quatre jours pour monter cet établissement.

Vers le même tems on forma une autre association de la même espèce et pour le même objet; elle étoit composée d'un nombre d'hommes choisis parmi la populace et commandés par un nommé Lieutaut, précédemment officier de la garde nationale à Marseille. Cet homme, brave et intelligent, avoit joué un des principaux rôles dans l'insurrection de cette commune contre la révolution, durant la première assemblée nationale.

Je ne connoissois Lieutaut que de réputation, mais j'avois employé avec succès un de ses aides-de-camp dans la journée où l'on fit la honteuse fête des soldats de Châteauvieux, qu'on ramena en triomphe des galères.

Indépendamment de son courage et de son dévoûment au roi, Lieutaut avoit le

talent de changer si complétement son air de phisionomie et le son de sa voix, qu'il étoit presque impossible de le reconnoître. Il se faisoit passer tantôt pour un Marseillais, tantôt pour un ouvrier des fauxbourgs, et contrefaisoit parfaitement leur accent et leurs manières. Il s'introduisoit, par ce moyen, dans tous les clubs et les groupes; il découvroit leurs projets et m'en rendoit compte.

Comme il y avoit à craindre que les jacobins, qui cherchoient l'occasion de faire du bruit, ne saisîssent le moment où la la populace reviendroit de la fête des galériens qui devoit se faire au Champ-de-Mars, et qu'ils ne l'excitâssent à attaquer les Thuileries, je chargeai l'associé de Lieutaut d'employer une trentaine des gens de son parti à haranguer les groupes et à leur recommander, au nom des jacobins, de Pétion, Marat, Robespierre, etc., etc., de ne point déshonorer une fête patriotique par des violences et du tumulte. Je lui fis promettre en même-tems que, dans le cas où ses efforts pour maintenir l'ordre seroient inutiles et qu'il y auroit à craindre pour le château, il reviendroit avant que la popu-

lace quittât le Champ-de-Mars, et qu'il avertiroit du danger par un signal d'un endroit du Pont-Royal qu'on pouvoit voir aisément du pavillon de Flore, où M. de la Porte plaça un homme en observation à une fenêtre. Cette précaution fut heureusement superflue; la journée se passa beaucoup plus tranquillement que nous n'avions osé l'espérer. J'ignore si on doit l'attribuer à la vigilance de mes agens, ou à un plan des jacobins, qui avoient peut-être pris des précautions contre le tumulte, afin d'habituer les Parisiens à voir des rassemblemens de la populace sans en craindre le danger.

La fête des galériens de Châteauvieux, inventée par les jacobins pour irriter le peuple contre la prétendue tyrannie du roi, eut tout le succès qu'il pouvoit désirer. Les soldats rébelles qui avoit mérité la mort, furent conduits, dans un char de triomphe, au Champ-de-Mars, où l'infâme Collot-d'Herbois les proclama martyrs de la liberté et victimes du despotisme. A ce titre il leur prodigua des caresses et de l'argent, indépendamment d'une somme considérable produite par une contribution générale.

Cette odieuse farce, très-propre à fami-

liariser le peuple avec les idées de révolte et à les encourager, détruisit complétement les foibles restes du respect qu'on avoit encore pour le roi et pour son autorité.

Buob, dont le zèle étoit toujours actif, me proposa d'effacer l'impression de cette orgie par une fête en l'honneur du maire d'Etampes, massacré dans une émeute populaire, tandis qu'il remplissoit les devoirs de sa place, et universellement regretté.

J'en informai le roi qui approuva la proposition et suggéra les moyens de rendre la fête plus imposante.

« Cette fête, me dit-il, est très-bien imaginée, et elle produiroit encore un meilleur effet si la motion venoit des sections ou de la municipalité. »

Buob se chargea de faire présenter cette motion par ses agens dans les sections et dans le conseil de la commune, comme le vœu de tous les bons citoyens, dont un grand nombre avoit déjà souscrit pour défrayer la dépense de la fête. Une somme de dix mille livres dont le roi m'avoit autorisé à disposer pour

cet objet, passa pour le produit de la souscription de deux cents donateurs anonymes.

En conséquence, la fête en l'honneur du maire d'Etampes fut votée par les sections de Paris et par la municipalité, malgré toutes les manœuvres des jacobins pour y mettre obstacle. Rien ne manqua de ce qui pouvoit contribuer à rendre cette scène touchante. Les hymnes et les inscriptions furent composés avec beaucoup d'intelligence. On répandit avec profusion des pamphlets qui vouoient les complots et les crimes des factieux à l'exécration, mais ces ressources ne produisoient qu'un effet momentané; des mesures si foibles ne pouvoient pas arrêter des monstres féroces dont la sûreté du roi et de l'état exigeoient indispensablement la destruction légale.

APPENDICE.

N°. I.

Extrait du Mercure Français, du samedi 4 février 1792.

Paris, 25 janvier 1792.

« Vous rendrez compte sûrement, monsieur, de l'odieuse attaque dont le ministre actuel de la marine est l'objet. Ses discours à l'assemblée, l'évidence de ses moyens justificatifs déconcertent un instant ses ennemis et ne les lassent pas. Je vous déclare que c'est sa faute, et que si l'on pouvoit s'indigner de la patience et de la modération d'un homme honnête et loyal, tel que M. *Bertrand*, je l'appellerois un homme foible. Je lui reprocherois amèrement ses ménagemens pour des hommes aussi méchans qu'audacieux, et qu'il ne tenoit qu'à lui de démasquer aux yeux de l'assemblée. M. *Bertrand* a reçu, j'en suis certain, les pièces que je vous envoye. Il est notoire à Brest,

que M. de Marigny, commandant de la marine, en a obtenu la communication de la municipalité, et j'ai confronté moi-même les copies qui m'ont été adressées, avec celles qui sont au bureau de la marine. Ainsi je vous en garantis l'authenticité. Quelle est donc la raison qui peut justifier le silence de M. *Bertrand* sur cette atrocité des sieurs *Cavelier* et *Malassis* ? — Un ministre qui a la preuve des intrigues de club, des provocations incendiaires de deux députés, n'ose pas publier de tels faits ! Et il espère échapper ainsi à de nouvelles perfidies ! Non, il n'y a jamais de composition à faire avec les méchans ; ce n'est pas générosité, c'est foiblesse que de leur pardonner ; et tout estimable qu'est M. *Bertrand*, je suis fâché pour lui qu'on ait à opposer à sa réputation de fermeté de tels ménagemens pour MM. *Cavelier* et *Malassis*, etc. »

N°. II.

Extrait de la lettre écrite au club de *Brest*, *par les sieurs* Cavelier *et* Malassis, *députés à l'assemblée nationale, et arrivée à Brest* le vendredi 11 décembre.

« QUANT à l'événement du sieur *Lajaille*, malgré que nous prenions intérêt à lui, l'insigne aristocrate ne l'a que trop mérité ; ne soyez point inquiet sur son arrestation, il est en sûreté en prison, il en sortira quand il pourra. Nous ignorons sous quelle couleur le *rusé Marigny* aura peint cette correction au sieur *Bertrand*. Nous sommes étonnés que ce dernier n'en ait pas encore rendu compte à l'assemblée ; mais nous avons remis les pièces au président, et nous attendons l'imposteur de pied ferme. Vous avez raison de l'accuser, de le dénoncer ; nous verrons comment il se lavera d'avoir dit qu'il ne manquoit aucun officier de la marine dans les ports. Quant au commandement qu'il donne au sieur *Lajaille*, *Klerec* et autres contre-révolutionnaires, nous ne pouvons malheureusement aller contre ; mais dans peu vous *verrez com-*

ment nous les traiterons et comment nous déjouerons leurs infâmes complots. Nous détestons les *Bertrand*, les *Marigny* ; l'un quitte sa place parce qu'il voit que vous découvrez toutes ses menées ; s'il eut été à la dernière séance, il eut entendu bien faire ses éloges : l'autre veut la garder pour mieux servir les projets de ses complices. Veillez, veillez, il est un coup funeste combiné qui, du sein de la capitale, s'étend sur les frontières, même au-delà du Rhin. Tenez bon plutôt que de céder ; nous périrons avant vous. »

Extrait d'une autre lettre des mêmes Députés, en date du 5 novembre 1791.

« LES émigrés redoublent d'efforts ; les prêtres non-assermentés les secondent de leur mieux ; tous les ennemis de la patrie se réunissent pour conspirer sa perte. Nous verrons dans quatre mois si les Français sont dignes de la liberté. On ne peut plus se le dissimuler, il y aura une crise, elle est nécessaire, elle est même désirable. *Nous ne serons tranquilles que lorsque nous aurons exterminé les parjures, les traîtres que nous avons épargnés trop long-temps.*

Passé un certain temps, la prudence est une foiblesse, la patience n'est plus de saison, et la générosité est une extravagance. »

N°. III.

Note *sur quelques insurrections qui se sont manifestées à bord des bâtimens de l'Etat, et des Juris qui ont été tenus à cette occasion.*

Juillet 1790.

L'Alceste, *commandé par M. de Beaurepaire, en station dans les mers du Levant.*

Le nommé Pifard, cuisinier du capitaine, insulte gravement un officier. M. de Beaurepaire le chasse de son service et veut le faire débarquer. L'équipage se soulève, prend les armes, injurie le capitaine et s'oppose au débarquement de Pifard; il exige même qu'on lui donne un certificat de fidélité.

Quelque temps après, M. de Beaurepaire chasse un kirlanguich qui paroissoit suspect; plusieurs hommes de l'équipage se permet-

tent d'ordonner la manœuvre. Le kirlanguich se sauve à Saint-Nicolas, il exhibe ses patentes qui sont reconnues valables ; l'équipage veut couler bas le kirlanguich, et sans respecter l'asyle du pavillon, il demande la mort de deux officiers de ce bâtiment, et d'un autre, qui s'étoient rendus à bord de l'*Alceste*.

Précédemment, dans une relâche à Paros, ils s'étoient permis des excès de tout genre contre les habitans de cet île.

Point de punition.

La Capricieuse, *commandée par M. de Boubée, à Rochefort.*

Décembre 1790, et janvier 1791.

M. de Boubée descendu à terre, apprend qu'il se tient des propos fâcheux sur sa conduite, et que son équipage a le projet de le livrer au peuple. Le prétexte du mécontentement est que cet officier n'a pas voulu recevoir devant la Martinique, un canot portant pavillon national, tandis qu'il en avoit reçu deux envoyés avec ce même pavillon, par M. de Damas, et que son chef lui avoit fait depuis le signal de ne pas

communiquer avec la terre. M. de Boubée, par ordre de M. de Vaudreuil, se rend à bord, il y reste un jour : de nouveaux avis l'engagent à quitter la frégate; il veut partir, l'équipage s'y oppose, le force à remonter dans sa chambre, le fouille, fait une visite générale et met un garde à sa porte. Le commandant du port lui ordonne les arrêts : la municipalité vient le prendre à bord et le conduire à l'amiral.

Juri d'accusation contre l'équipage, notamment contre cinq hommes qui avoient excité le désordre. Ils sont déchargés d'accusation.

Sur la plainte d'un pilotin embarqué sur la *Capricieuse*, juri, conseil martial pour juger M. de Boubée. Cet officier est également déchargé d'accusation.

Avril 1791.

Le Bricq la Levrette, *commandé par M. Deniau, sous-lieutenant à la Martinique.*

Augustin Haman, maître d'équipage, donne à souper à quelques amis ; il prie le capitaine de lui envoyer deux bouteilles de

vin, on les lui donne ; après souper il veut reconduire les convives, M. Deniau s'y oppose. Le maître insiste. Sur de nouveaux refus, il vomit des injures atroces accompagnées de menaces ; le capitaine donne ordre de mettre Haman aux fers ; l'équipage prend parti pour celui-ci : on le débarque le lendemain par ordre du général.

Point de juri.

Août 1791.

La Flûte le Dromadaire, *commandée par M. Sebire de Beauchêne, lieutenant de vaisseau à Rochefort.*

Les volontaires embarqués à bord de cette flûte demandent qu'un de leurs camarades dont la conduite méritoit les plus vifs reproches, soit désarmé. Ce vœu est prononcé par la presque totalité de l'équipage. Le capitaine d'armes et le maître d'équipage excitent une fermentation considérable, pour que le volontaire ne soit pas débarqué. Le bâtiment est obligé de rentrer dans le port.

Juri dont le résultat est de déclarer les accusés déchargés d'accusation.

Août 1791.

La Gabarre la Lionne, *commandée par M. Jaubert, sous-lieutenant de vaisseau à Rochefort.*

Une chaloupe est arrêtée par les matelots de la gabarre, sous le prétexte que cette embarcation est chargée de contrebande ; on se refuse à l'ordre de la relâcher donné par le capitaine. Le sieur Piechaud, maître pilote, excite le tumulte et l'insurrection se manifeste. L'équipage dresse procès-verbal et veut le porter à la municipalité. Ordre du capitaine de ne laisser descendre personne à terre : au mépris de cet ordre, les députés nommés par l'équipage se rendent à la municipalité. Le capitaine ordonne à Piechaud de se rendre aux arrêts, il désobéit.

Juri, conseil de justice. Le maître pilote est déchargé d'accusation.

Août 1791.

La Frégate la Galathée, *commandée par M. de Cambis, major de vaisseau, en rade à Brest.*

Un officier ordonne l'exercice de la ma-

nœuvre, les gabiers désobéissent ; douze hommes de l'équipage se montrent les plus insubordonnés et les plus séditieux ; le commandant du port donne ordre de les faire débarquer. Le maître de l'équipage demande à descendre à terre, et, sur le refus qui lui en est fait, il se permet des réflexions déplacées ; on le débarque. Représentations de la part du club ; on n'y accède pas.

Point de juri.

L'Embuscade.

L'assemblée nationale est informée que l'équipage de cette frégate a contraint le capitaine et l'état-major à la ramener en France, et qu'elle est encore dans le port de Rochefort. Le club de Bordeaux vient récemment d'envoyer des émissaires pour engager les membres de la société de Rochefort à s'opposer au rembarquement du capitaine et de l'état-major : aussi ces officiers, bien convaincus qu'ils opposeroient vainement leur courage à l'ascendant du club sur l'esprit des matelots, n'ont pas même tenté cette lutte inégale et se sont retirés.

On ne parle point des insurrections à

bord

bord des bâtimens stationnés aux Antilles, parce qu'on ne seroit pas en état d'en produire les détails ; mais on ne peut les révoquer en doute.

Un député extraordinaire de la Guadeloupe, qui vient d'arriver à Paris, a annoncé qu'il étoit porteur de lettres originales par lesquelles des membres de différens clubs excitoient les équipages à la révolte.

Octobre 1791.

La Frégate la Fidelle, *commandée par M. de Rosily, major de vaisseau à Brest.*

Des matelots sont convaincus d'avoir volé de l'étamine à pavillon ; on en trouve des morceaux dans leurs coffres et dans leurs sacs.

Juri. Tous sont déchargés d'accusation.

Extrait sommaire *des Comptes successivement rendus de plusieurs insurrections qui se sont manifestées dans les ports.*

BREST.

26 juillet 1789.

M. le Large, directeur du port, éprouve

une scène désagréable de la part de la populace, sous le prétexte qu'il a tenu des propos indiscrets qu'il désavoue. Cet officier est obligé de quitter Brest.

Escadre *de Brest, commandée par M. d'Albert.*

1790.

Septembre.

Le code pénal est lu à bord du vaisseau l'*Entreprenant*, et rejeté.

Insurrection à bord du vaisseau *le Tourville*, sans motif.

L'équipage du vaisseau *la Ferme* ne veut pas partir sans avoir reçu de nouvelles avances. Des billets anonymes circulent dans toute l'escadre pour exciter les équipages à faire la même demande.

Un matelot du vaisseau *le Léopard* tient les propos les plus séditieux à bord du vaisseau *le Patriote*, et insulte M. Huon, major de ce vaisseau. M. d'Albert ayant demandé si cet homme étoit ivre, le renvoie attendre la fin de son ivresse. Fermentation parmi l'équipage. Le patron de canot se rend chez M. d'Albert, et lui annonce d'un

ton absolu que le matelot ne doit pas être puni, et qu'on ne souffrira pas qu'il le soit : le tumulte augmente. M. d'Entrecasteaux quitte son vaisseau. M. d'Albert se rend à bord du *Patriote* et cherche en vain à ramener l'équipage. En descendant à terre, il est insulté : on crie au patron de faire chavirer son canot.

Un grand nombre de soldats et matelots du *Majestueux* s'emparent de la chaloupe ; ils descendent à terre après avoir refusé de faire l'exercice de la manœuvre.

A bord du vaisseau l'*Apollon*, on fait la motion de jetter trois officiers à la mer.

MM. Hector, d'Albert, de Marigny, d'Entrecasteaux et Huon sont mandés à l'hôtel-de-ville pour lire publiquement leur correspondance. On leur demande des copies de leurs lettres, et une attestation qui certifie que l'arrivée du vaisseau *le Léopard* n'avoit pas causé d'insurrection en ville.

Octobre.

Les commissaires du roi sont mal reçus par l'équipage du *Majestueux* ; leur séance est longue, tumultueuse et inutile. On demande à grands cris le renvoi du général et

du capitaine du vaisseau. Les commissaires ne croient pas pouvoir, sans se compromettre, aller à bord des autres vaisseaux de l'escadre.

L'équipage du vaisseau *la Ferme* demande le débarquement de M. du Clesméur, major, et sur le refus qui lui est fait, il exige du capitaine la promesse que cet officier ne fera aucun service à bord.

Un matelot de *la Bellone* frappe un officier : l'équipage ne veut pas souffrir qu'il soit puni suivant la loi, et demande à le punir lui-même. Ce matelot est débarqué, ce qui, dans la circonstance, étoit plutôt une faveur qu'une punition.

M. d'Albert donne sa démission.

Escadre *de Brest, sous le commandement de M. de Souillac.*

Octobre 1790.

Le plus mauvais esprit règne parmi les équipages ; ils insultent grièvement tous les officiers qui vont en rade.

Insurrection à bord du *Jupiter* relativement aux vivres.

Le détachement de Poitou, en garnison

sur *la Réunion*, veut exiger qu'on lui donne en avance du vin : il veut forcer la cambuse ; on s'y oppose. Les soldats tiennent les plus mauvais propos sur le lieutenant chargé du détail et sur le commis, et demandent que celui-ci soit débarqué.

Sur la corvette *la Perdrix*, des matelots s'emparent de la chaloupe et vont porter plainte contre le capitaine de ce qu'il ne veut pas débarquer un homme qui déplaît à l'équipage.

Un officier du vaisseau l'*América* est gravement insulté.

L'équipage de l'*Auguste* envoie une députation à MM. les commissaires du roi, pour se plaindre de ce qu'on ne leur donnoit pas assez de légumes. Les commissaires se transportent à bord ; ils menacent un homme de le faire débarquer : celui-ci interpelle l'équipage et se met sous sa protection. Tous s'écrient qu'ils ne souffriront pas qu'on le débarque : on est forcé de laisser cette insurrection impunie.

A bord du même vaisseau et sous le même prétexte du manque de légumes, on avoit injurié deux officiers, on leur avoit

porté le poing au visage : on prend encore le parti de supporter ces insultes.

L'équipage du vaisseau l'*Auguste* chasse, de sa propre autorité, un maître d'équipage et se refuse à le recevoir.

M. de Terrasson, major de vaisseau, est également renvoyé par les gens de l'*América*.

A bord du *Majestueux*, un cambusier qui avoit battu un soldat, est mis aux fers. Deux cens hommes, presque tous novices matelots, brisent les fers de ce cambusier.

Novembre.

Une députation des marins et soldats embarqués sur l'escadre, viennent lire à M. de Souillac une adresse à l'assemblée nationale, laquelle contenoit des injures contre les officiers de la marine.

Les soldats embarqués sur l'*América*, disent au commandant qu'ils sont assez gros et grands pour savoir ce qu'ils ont à faire, et qu'ils ne demanderont plus la permission d'aller à terre : effectivement, depuis cette annonce, ils vont à terre sans permission.

Le maître d'équipage du *Majestueux* ayant voulu s'opposer au tumulte qui avoit lieu sur le gaillard d'avant, est colleté par

un matelot : celui-ci est mis aux fers. Plusieurs hommes étant venus pour le mettre en liberté, M. de Marailles, lieutenant de vaisseau, accourt, le prisonnier s'élance sur cet officier qui se recule et met le sabre à la main : un matelot armé d'une bûche veut le frapper par derrière ; il est arrêté par un officier, la garde est appelée, les deux matelots coupables sont mis aux fers.

Escadre *commandée par M. de Bougainville.*

Novembre 1790.

Un matelot du vaisseau le *Dugai-Trouin* se fait donner du vin à l'aide d'un billet contrefait du lieutenant en pied ; on le fait mettre aux fers. L'équipage brise les fers et s'oppose à ce que cet homme soit envoyé en prison.

Insurrection à bord du *Téméraire*, de l'*América* et de la *Surveillante*. L'équipage de l'*América* brise les fers d'un matelot qui avoit été condamné à cette punition, et les jette à la mer. Dix-sept mutins de ce vaisseau sont débarqués.

Une punition infligée à un matelot du *Jupiter* excite une émeute générale à bord

de ce vaisseau : l'équipage vouloit s'emparer des embarcations, et venir à terre.

Décembre.

La disette de vin oblige de donner aux équipages le déjeûner en eau-de-vie : quelques-uns la refusent, d'autres la prennent avec des murmures : on punit les plus mutins ; l'insurrection est plus forte à la caserne des matelots que dans la rade.

Janvier 1791.

Un matelot frappe violemment un maître d'équipage et lui démet le bras : le conseil de justice condamne le coupable à la calle.

Mai.

M. de la Porte-Vezins, alors commandant de la Marine, est assailli chez lui par une troupe de soldats armés qui le constituent prisonnier dans sa maison, en plaçant des sentinelles intérieures et extérieures, pour empêcher à la fois qu'il ne sorte, et qu'aucun officier ne communique du dehors avec lui.

Le motif de cette scène de révolte est

d'obtenir, au profit de la troupe, le paiement des sommes qu'elle réclamoit. Ce commandant ne craignit d'enfreindre l'ordre.

Après cet acte de violence, M. de la Porte-Vezins sentant que son autorité et sa personne sont compromises, demande et obtient la permission de quitter le commandement.

Au mois de septembre 1790, M. de Marigny, major-général, avoit été grièvement insulté, et on avoit planté une potence devant sa porte, sans qu'aucun sujet de plainte, aucun prétexte eussent paru donner lieu à un aussi sanglant outrage.

TOULON.

Affaire de M. d'Albert.

1er. Décembre 1789.

Le 30 novembre, M. d'Albert renvoya de l'arsenal deux maîtres de manœuvre non-entretenus, qui avoient donné des sujets de mécontentement.

Le lendemain 1er. décembre, on vint annoncer à ce commandant, qui étoit dans le port, qu'une députation du conseil permanent et de la municipalité demandoit à lui

parler, soit chez lui, soit à la porte de l'arsenal, soit à l'hôtel-de-ville. M. d'Albert se rendit chez lui, entouré d'une populace nombreuse qui l'injurioit et se disposoit à l'attaquer. Rendus à l'hôtel du commandant, les consuls demandèrent la grâce des deux hommes qui avoient été renvoyés la veille, et l'obtinrent à force d'instances.

Pendant ce temps, deux détachemens de cinquante canonniers-matelots étoient en bataille sur la place d'armes ; M. d'Albert consentit à les faire rentrer dans les casernes, sur l'assurance que les consuls lui donnèrent que la milice nationale contiendroit le peuple. Cependant la foule augmentoit à tout moment, on jetoit des pierres aux fenêtres, tout annonçoit la plus violente effervescence. En vain M. d'Albert demanda la proclamation de la loi martiale, la municipalité s'y refusa. Le tumulte alloit toujours croissant ; M. de Bonneval fut blessé à la main et à la tête ; M. de Saint-Julien, qui avoit déjà été insulté et désarmé, fut assailli sur la place, renversé par terre, blessé de plusieurs coups ; il alloit perdre la vie, lorsqu'un officier de la garde nationale et un volontaire l'arrachèrent à ses assassins.

M. d'Albert sortit alors de l'hôtel, accompagné de quelques officiers, pour le dégager ; et sans avoir employé la force, ni même la menace, ils rentrèrent avec M. de Saint-Julien.

L'attroupement sembloit alors se dissiper; mais au moment où tout paroissoit rentrer dans l'ordre, un certain nombre de volontaires ayant pénétré dans l'hôtel, demandèrent à grands cris qu'on leur livrât M. de Broves, sous le prétexte qu'il avoit ordonné le rassemblement des canonniers-matelots. On fut obligé de leur abandonner cet officier. Bientôt après ils enfoncèrent les portes et voulurent s'emparer de M. de Villages ; enfin ils se saisirent de M. d'Albert, et après lui avoir arraché son épée, après avoir fait la même insulte à MM. de Bonneval et de Villages, on les traîna aux prisons du palais à travers les huées et les insultes de la populace. M. d'Albert reçut deux blessures et fut mis au cachot avec les compagnons de son infortune.

Le peuple, dont la rage n'étoit pas encore assouvie, chercha M. Gautier, directeur des constructions, pour le conduire également dans les prisons ; mais cet officier qui avoit

couru les plus grands dangers, fut assez heureux pour s'échapper.

Huit jours après, M. de Castellet qui avoit été blessé le premier décembre, et M. d'Albert qui avoit eu plusieurs accès de fièvre, se rendirent à l'hôpital : le peuple s'assembla tumultueusement, on les fit sortir de leur lit, ils furent obligés de traverser la ville en robe de chambre, soutenus l'un et l'autre par des volontaires, et on les resserra plus étroitement dans leur prison.

Affaire de M. le Commandeur de Glandèves.

Mai 1790.

Le 3 mai, un nombreux attroupement se porta chez M. le commandeur de Glandèves : on lui fit quelques demandes auxquelles il accéda ; on affecta de ne pas ajouter foi à ses réponses, et on l'entraîna avec violence à l'hôtel-de-ville. Pendant le trajet, cet officier-général fut sans cesse menacé de perdre la vie. M. de Cholet, lieutenant de vaisseau, reçut trois coups de sabre et deux de bayonnette, et courut les plus grands dangers. M. d'Archimbaud, élève de la Marine, voulant donner du secours au com-

mandant, fut assailli par une troupe de forcenés et fut heureusement sauvé par une femme qui le fit entrer chez elle. Le peuple se porta dans les auberges où se trouvoient quelques officiers, avec le projet de les égorger tous.

M. le commandeur de Glandèves fut détenu vingt-quatre heures à l'hôtel-de-ville.

Affaire de M. de Castellet.

Août 1790.

M. de Castellet, obligé de fuir après l'évènement du 1er. Décembre 1789, s'étoit retiré à Nice ; il désira de retourner avec sûreté dans sa terre de Dardennes, à une lieue de Toulon. La municipalité de cette ville invita cet officier-général à rentrer dans ses foyers, en l'assurant d'une entière protection. M. de Castellet se rendit à Toulon et y prêta le serment civique. A peine étoit-il rendu chez M. le commandeur de Glandèves, que les ouvriers sortirent de l'arsenal et annoncèrent qu'ils *en vouloient* à M. de Castellet. Cet officier sortit sur-le-champ de la ville à pied, accompagné de deux officiers et de deux volontaires de la

garde nationale, et se voyant poursuivi, il entra avec ses compagnons dans une auberge et s'y réfugia dans un grenier. Les malfaiteurs arrivèrent ; ils trouvèrent bientôt M. de Castellet, et malgré la présence du maire, ils entraînèrent cet officier-général, ils le traînèrent sur le chemin dans la poussière, après lui avoir volé tout ce qu'il avoit sur lui. Cet infortuné alloit être victime de la fureur du peuple, lorsque deux grenadiers du régiment de Barrois, passant par hazard et sans armes, prirent M. de Castellet sur leurs épaules et le portèrent criblé de blessures et mourant, à l'hôpital de la Charité.

Deux de ses assassins condamnés aux galères, ont été mis en liberté d'après le vœu de l'amnistie.

ROCHEFORT.

Dans les premiers mois de 1790, M. Macarty-Macteigne, major-général, fut assailli chez lui par deux mille ouvriers armés, sous prétexte que c'étoit lui qui s'opposoit à ce que la cloche du port sonnât les jours de pluie. Il se présenta à eux et parvint d'abord, par sa contenance ferme, à en im-

poser à ces révoltés et à faire tomber les armes de leurs mains ; mais la municipalité instruite particulièrement que cet officier devoit être assassiné pendant la nuit suivante, le prévint secrètement et facilita elle-même sa sortie de la ville.

Il est à observer que M. Macarty-Macteigne avoit toujours été chéri et respecté à Rochefort ; ce qui est prouvé même par la première impression que sa présence et ses discours avoient produite sur l'esprit des révoltés. Il est donc bien prouvé qu'ils étoient excités par des suggestions secrètes.

N°. I V.

Lettre du roi à l'Assemblée nationale, relativement au prétendu Comité Autrichien.

Le 20 mai 1792.

« J'AI ordonné, M. le président, au ministre de la justice, de faire part à l'assemblée nationale de l'ordre qu'il vient d'adresser de ma part à l'accusateur public au sujet du prétendu comité autrichien. Il importe au bien de l'état que cette affaire soit

parfaitement éclaircie. Je pense que l'assemblée nationale ordonnera de communiquer au tribunal les renseignemens que plusieurs de ses membres ont dit avoir sur cette affaire; elle sentira aisément l'inconvenance qu'il y a de recueillir de pareilles dénonciations, de n'en laisser percer que ce qui peut entretenir les soupçons dans le public, et le danger de me laisser ignorer les autres.

Signé, LOUIS. »

N°. V.

Exposé de la conduite du marquis de Bouillé, rédigé par lui-même pour être remis au roi.

» JE n'avois jamais cru qu'il fut nécessaire de justifier ma conduite à l'occasion du départ secret du roi pour Montmédi, et de l'arrestation de sa majesté à Varennes. Entouré d'officiers qui en ont été témoins, dont plusieurs officiers-généraux et autres très-distingués ont suivi mon sort en quittant le royaume lors de ce fatal événement, ils ont pu et dû me juger, et ils n'ont laissé aucun nuage sur mes intentions, sur

sur mes démarches, ni sur les causes du malheur qui m'a enveloppé avec la famille royale. Si j'ai toujours pensé avec douleur à la catastrophe de Varennes, j'ai cru nécessaire d'en garder le silence, et sur-tout inutile d'accuser des personnes qui en ont fait manquer la réussite, par l'inexécution des ordres que je leur avois donnés, par leur imprudence et par leur peu de prévoyance, mais dont les intentions étoient pures et la bonne volonté bien connue. Cependant, depuis que je sais qu'on a cherché à me donner des torts, à me calomnier et à me rendre responsable du non succès de cette entreprise, je crois devoir, quoiqu'à regret, éclairer les personnes pour lesquelles j'ai dû employer tous mes moyens, pour lesquelles j'ai tout sacrifié, tout ôsé, pour lesquelles enfin j'ai fait tout ce qu'un homme peut faire, dans la seule vue de remplir mes devoirs et de mériter leur estime que je préfère à leurs bienfaits, auxquels je renonce pour jamais.

» Le roi sait que dès le commencement de la révolution, je voulois quitter la France et servir des puissances étrangères qui m'offroient du service. Il eut la bonté,

vers le mois de février de l'année 1790, de m'engager à rester à son service et à prêter mon serment, m'assurant que je pouvois lui être utile. J'exécutai ses ordres, et j'eus l'honneur de lui écrire que je lui faisois le plus grand sacrifice qu'un homme put faire, celui de mes principes et de mes opinions, dans la seule vue de lui prouver mon zèle. Au mois de juillet de la même année, toutes les troupes que je commandois, que j'avois jusqu'alors conservées dans l'ordre et dans la discipline, ayant suivi l'exemple du reste de l'armée, et s'étant livrées à tous les excès du désordre et de la révolte, au point que je fus mis en joue à Metz par des soldats du régiment de Salm Salm, et livré à leur fureur pendant plus de deux heures, je jugeai que je ne pouvois plus rendre aucun service au roi, ni à la chose publique; je demandai mon congé qui me fut accordé. J'allois partir et servir en Russie où je désirois trouver des occasions d'acquérir de la gloire, quand l'insurrection de Nancy survint, et quand le fils du ministre de la guerre, M. de Gouverney, arriva à Metz et m'engagea à faire exécuter les ordres du roi et le décret de l'assemblée, contre la

garnison et le peuple de Nancy révoltés. Quelque délicate que fut cette commission, je suspendis encore une fois mon départ, dans l'espoir de servir le roi et ma malheureuse patrie. Après cet événement, qui réussit mieux que je ne pouvois le présumer, il fut question du départ du roi, et leurs majestés savent tout ce qui s'est passé jusqu'au moment où ce projet fut exécuté, je proposai un rassemblement des meilleurs régimens en camp sous Montmédi, ce qui fut adopté. Il est vrai que pendant l'hiver et le printemps on m'ôta mes meilleurs régimens, tels que les Carabiniers, Vigier suisse, Royal-Liégeois; qu'on en éloigna d'autres, tels que le régiment du Saxe hussard, Royal-Normandie cavalerie, que je comptois employer à protéger le départ du roi, ce qui me contraignit à en employer d'autres moins bons. Je proposai au roi de sortir par la Flandre autrichienne, ce qui étoit plus court et plus facile, et de venir à Montmédi par les Ardennes. Il s'y refusa. Je proposai la route de Rheims par Stenay à Montmédi, comme la plus courte, la plus facile, la plus aisée à couvrir: on m'objecta la crainte que la famille royale ne fut reconnue à Rheims.

Enfin, j'indiquai celle de Châlons et de Varennes, quoique sujette à des inconvéniens, parce qu'il falloit passer par plusieurs villes, parce qu'il n'y avoit pas de poste établie dans cette dernière ville. Je proposai de ne pas placer de détachemens pour protéger la marche du roi, en craignant les inconvéniens. On me dit qu'on en vouloit; je n'insistai pas.

» Le lieu où le roi devoit arriver et la route qu'il devoit suivre, convenus, je proposai au roi de la faire reconnoître par M. de Goguelas, officier de l'état-major, que je savois lui être particuliérement attaché, et d'employer M. de N—, qui avoit son régiment à portée, pour faire préparer les relais nécessaires. Le roi y consentit, et il me permit de les mettre dans la confidence. Les reconnoissances faites, ainsi que les dispositions projettées pour l'emplacement des troupes et pour leur rassemblement à Montmédi, j'envoyai M. de N— à Paris, pour les communiquer au roi et pour prendre ses ordres. M. de N— revint, et m'apporta l'approbation de leurs majestés. J'envoyai encore M. de Goguelas auprès d'elles, pour leur donner une explication plus dé-

lée de sa reconnoissance et des dispositions. Je revins peu de jours avant le départ du roi, qui avoit été fixé au 19 juin, et M. de Goguelas me joignit à Montmédi.

» J'avois remis à Metz à M. de N— les ordres du roi pour les détachemens que je devois placer à Pont-de-Sommevèlle et à Ste.-Menehoult, et il s'étoit chargé de disposer le relai à Varennes : il avoit dû en conséquence donner les instructions à un capitaine de son régiment. J'avois donné à M. de Damas ceux pour les deux escadrons qui devoient être placés à Clermont. M. de N— repartit pour Paris, dans l'intention de devancer le roi de quelques heures, de l'attendre à Pont-de-Sommevelle, de prendre le commandement des détachemens jusqu'à Clermont, où M. de Damas devoit se réunir à lui et escorter la famille royale jusqu'à Stenay, où je devois être. Je donnai des ordres pour les dispositions des détachemens, et pour le mouvement des troupes qui devoient se rassembler à Montmédi au nombre de 9 bataillons et 26 escadrons : l'artillerie y étoit déjà placée ainsi que les effets de campement, et les approvisionnemens étoient faits.

» M. de Goguelas me quitta à Stenay le 16 ou le 17, le sur-lendemain du jour où je reçus une lettre du roi qui m'annonçoit qu'au lieu de partir le 19, il avoit remis son départ au 20 de juin, ce qui me contraria et m'obligea de changer les ordres des troupes qui les avoient déjà reçus. J'avois ordonné à M. de Goguelas d'aller à Pont-de-Sommevelle avec un détachement de 40 hussards qui devoient y attendre le roi et l'escorter. Je lui remis les ordres du roi pour les détachemens de Varennes et de Dun : M. de N—, qui devoit l'y joindre, avoit ceux pour les autres, qui tous n'avoient pour objet dans le principe que l'escorte d'un convoi d'argent, ceux pour escorter le roi ne devant leur être donnés que par MM. de N— et de Goguelas au moment où ils seroient instruits de son arrivée par un de ses courriers. Ce dernier devoit donc attendre le roi à Pont-de-Sommevelle, tenir deux relais entre cet endroit et Stenay, afin de pouvoir instruire plus promptement les commandans de détachement de l'arrivée du roi avec M. N—. Il devoit placer le relai pour le ròi qui étoit à Varennes, de manière qu'il put le trouver en arrivant dans cette ville,

et enfin m'instruire de bonne-heure, soit de son arrivée prochaine, afin de tout préparer pour le recevoir, ou de son arrestation, ou m'avertir s'il n'étoit pas parti, devant en être instruit par un courrier qui avoit dû être laissé à Bondy et en partir à quatre heures du matin si le roi n'avoit pas passé. Je convins avec lui que je resterois toute la nuit jusqu'à la pointe du jour, entre Stenay et Dun; qu'il y auroit un détachement de Royal-Allemand qui y seroit placé pour escorter le roi jusqu'à Montmédi, tandis que le reste de ce régiment resteroit à Stenay prêt à monter à cheval. Je lui recommandai d'attendre le roi jusqu'à la nuit et le plus tard qu'il pourroit, et de me faire avertir à temps des événemens. Il fut en même-temps convenu avec lui, ainsi qu'il l'avoit été avec M. de N—, que si le roi ne vouloit pas être reconnu, les détachemens le suivroient de loin et se rendroient à Varennes; que celui de Pont-de-Sommevelle resteroit à la croisière des chemins de Clermont et de Varennes pendant 18 ou 19 heures pour arrêter tous les courriers. — Tels étoient les ordres donnés, les précautions prises et convenues, et que personne n'osera me nier.

» J'arrivai le 20 à Stenay, et le 21 au matin je confiai aux officiers-généraux, MM. d'Offlize, de Klinglin et Heymann, le départ du roi; je le confiai également aux chefs de corps. Je fis partir pour Mouza, village situé entre Stenay et Dun, le détachement de 50 hommes de Royal-Allemand pour escorter le roi, et j'ordonnai à ce régiment de se tenir prêt à monter à cheval à la petite pointe du jour. J'avois fait tous les préparatifs pour tracer le camp de Montmédi, et les troupes devoient arriver successivement le 21, le 22 et le 23. J'avois dans le plus grand secret fait acheter la viande et préparer le pain nécessaire.

» J'eus la précaution, le soir du 21, d'envoyer deux officiers à Varennes, dont l'un étoit un de mes fils, pour veiller sur le relai du roi et m'avertir: j'ordonnai à M. Klinglin de retourner à Montmédi, afin de tout préparer pour recevoir le roi, et à M. Heymann d'aller sur la Sauve pour y réunir deux régimens d'hussards et les conduire au camp de Montmédi. Quant à moi, à la nuit je montai à cheval, et je me plaçai auprès de Dun où je restai jusqu'à la pointe du jour, ayant eu la précaution de me faire suivre

d'un attelage de chevaux de voiture pour servir à celle du roi. Le jour paroissant et n'ayant pas de nouvelles, je regagnai Stenay, afin d'être à portée de donner des ordres à M. de Klinglin et au régiment de Royal-Allemand, s'il étoit arrivé un accident au roi, auquel je pusse remédier. J'étois à la porte de Stenay un peu avant quatre heures du matin, quand les deux officiers que j'avois envoyés à Varennes, et (ce qui m'étonna beaucoup) le commandant du détachement d'hussards qui y étoit placé, vinrent m'avertir que la famille royale étoit arrêtée à Varennes. Je parus également étonné d'avoir été averti aussi tard : je m'informai de ce qui avoit donné lieu à cet événement. On me dit seulement que les troupes, soit à Varennes ou à Clermont, et dans les autres postes, n'avoient pas fait leur devoir et qu'elles étoient gagnées. Je jugeai que je devois m'assurer du régiment Royal-Allemand qui étoit ma principale force, et me mettre à sa tête pour délivrer le roi, et que je devois protéger sa marche à Montmédi, contre la ville de Stenay, qui étoit mauvaise, et contre Sédan, qui étoit plus dangereux par les dispositions du peuple très-nombreux de cette ville et celles de la garnison où il

y avoit un très-mauvais régiment. En conséquence, je donnai ordre au régiment Royal-Allemand de monter promptement à cheval, à M. de Klinglin de marcher à Stenay, et d'y rester avec deux escadrons des chasseurs de Champagne, et d'envoyer un bataillon de Nassau à Dun, pour garder le passage sur la Meuse : en même-temps, de faire avancer à tire-d'aîle le régiment suisse de Castella, sur Montmédi. J'ordonnai enfin à un détachement d'hussards qui étoit à Dun, et à celui de Royal-Allemand qui étoit à Mouza, de se porter sur-le-champ sur Varennes. Le premier de ces détachemens n'attendit pas mes ordres et partit dès qu'il sut l'arrestation du roi. Ces ordres donnés, j'attendis le régiment Royal-Allemand, qui fut une mortelle heure avant que de sortir de la ville, quoique j'eusse ordonné qu'il fut prêt à monter à cheval à la pointe du jour. Ce fut en vain que j'envoyai mon fils cinq ou six fois au commandant pour le presser, et encore une fois je ne pouvois rien entreprendre sans ce régiment, duquel il falloit m'assurer; et j'avoue que je n'avois confiance qu'en moi pour l'enlever. Dès qu'il fut hors de la ville, j'annonçai aux cavaliers que le roi étoit arrêté; je leur lus l'ordre de

sa majesté qui enjoignoit aux troupes de l'escorter et de tout employer pour sa sûreté et celle de sa famille. Je les trouvai dans les meilleures dispositions ; je leur distribuai trois ou quatre cens louis, et je me mis en marche à la tête de ce régiment. Il y a huit très-grandes lieues de Stenay à Varennes, et un chemin de montagnes très-difficile. Je voyois avec regret qu'on m'eut averti aussi tard : je pouvois l'être deux heures plutôt si on n'eut pas perdu un instant à m'envoyer quelqu'un de Varennes dès que le roi y étoit arrivé ; j'étois également fâché de la lenteur que le régiment Royal-Allemand avoit mise à monter à cheval, et je regrettois d'avoir perdu deux heures et demie : non que je craignisse de ne plus trouver la famille royale à Varennes, ne pouvant imaginer que la municipalité de cette ville osât forcer le roi à partir pour Paris, et supposant qu'au moins on auroit exécuté l'ordre que j'avois donné de ne laisser passer aucun courrier sur la route après le passage du roi. Toute mon inquiétude portoit sur les obstacles que la lenteur du secours que je conduisois au roi augmenteroit, soit pour le délivrer, soit pour sa sûreté dans son retour, et chaque quart-d'heure de perdu les multi-

plioit ainsi que les dangers. Je fis donc le plus de diligence possible. Je rencontrai à quelques distances de Varennes le détachement de Royal-Allemand que j'avois fait partir d'avance, arrêté dans un bois par des gardes nationales qui les fusilloient. Je les fis disperser, et je me mis à la tête de ce détachement, suivi à peu de distance du reste du régiment. J'arrivai à neuf heures un quart auprès de Varennes, et je reconnoissois l'endroit pour le faire attaquer dès que le régiment seroit arrivé, quand je vis un détachement des hussards de Lauzun qui étoit en dehors de la ville, dont le commandant, M. Deslong, vint à moi et m'annonça que le roi étoit parti depuis une heure et demie. Il en étoit alors neuf et demie. Je fus rejoindre le régiment Royal-Allemand et M. d'Offlize qui étoit à sa tête. Je proposai de passer outre. M. Deslong, qui avoit été dans Varennes et qui avoit parlé au roi, me dit que le pont étoit embarrassé, même rompu, qu'il avoit voulu passer la rivière, mais qu'il n'avoit pu trouver de gué. On m'objecta à la tête du régiment que la garnison de Verdun marchoit sur nous, que nous pouvions tout au plus faire 4 lieues encore, ce qui étoit insuffisant pour joindre

le roi : le régiment en avoit déjà fait près de neuf très-vîte, et je ne vis aucune volonté d'aller plus loin, ce qui véritablement devenoit inutile. Je ramenai donc Royal-Allemand à Stenay, d'où je partis pour Luxembourg avec les officiers-généraux et plusieurs officiers particuliers au moment où on délibéroit pour nous arrêter : l'ordre en étoit même déjà donné sur la frontière où nous passâmes de force, en essuyant quelques coups de fusil.

» Je demande si on peut m'imputer d'aucune manière d'avoir été cause de ce malheureux événement ; s'il a dépendu de moi de remédier à tous les torts qu'ont eu les personnes employées à l'exécution de ce projet, dont aucune, on peut le dire, excepté M. de Damas qui est venu de sa personne à Varennes, sa troupe ayant refusé de le suivre, n'a fait son devoir et n'a exécuté mes ordres. J'ignore pourquoi M. de Goguelas et M. de N— porteurs des ordres du roi, chargés de l'exécution des miens et de toutes les dispositions, n'ont pas attendu le roi à Pont-de-Sommevelle : pourquoi ayant quitté ce poste d'où dépendoit le succès, ils n'ont pas suivi, ou l'un d'eux au moins, la grande route que devoit prendre

le roi : pourquoi arrivés à Varennes peu de temps après le roi, au lieu de pérorer la municipalité et la garde nationale, et de demander aux hussards s'ils étoient pour le roi ou pour la nation, ils ne sont pas tombés sur la populace qui étoit alors en petit nombre et ne l'ont pas dissipée : pourquoi ils ne m'ont pas fait avertir sur-le-champ, devant calculer qu'il falloit au moins trois heures à un courrier pour faire les huit grandes lieues de Varennes à Stenay, une demi-heure pour préparer le régiment Royal-Allemand et sortir de Stenay, et quatre heures et demie ou cinq heures pour le conduire à Varennes, ce qui employoit huit heures et demie. Si on eut fait partir quelqu'un pour m'avertir dès onze heures et demie, j'arrivois à sept heures et demie ou huit heures, et je pouvois sauver le roi. Pourquoi encore ne pas prendre les mesures qui avoient été ordonnées pour arrêter à Ste.-Ménehoult les courriers de Paris et l'aide-de-camp de M. de Lafayette qui ont décidé le départ du roi de Varennes. Pourquoi, s'ils n'ont pu le délivrer, n'ont-ils pas pris tous les moyens pour l'empêcher de partir, et il y en avoit mille. Je dis toutes ces choses à regret, et uniquement parce qu'on m'a assuré qu'ils avoient rejetté

sur moi les événemens de cette journée, et que pour s'excuser ils avoient dit au roi que je devois arriver et que j'arriverois pour le sauver. Mais, il falloit que je fusse averti à temps ; il falloit que j'eusse avec moi des forces suffisantes pour forcer tous les obstacles. Pouvois-je laisser le régiment Royal-Allemand dans Stenay où il pouvoit être enfermé par les gardes nationales et le peuple, comme les dragons l'ont été à Ste.-Ménehoult et à Clermont? Ne devois-je pas m'assurer de ce régiment sans lequel je ne pouvois espérer de délivrer le roi, étant informé qu'il y avoit un peuple immense déjà rassemblé à Varennes, que les dragons de Clermont avoient refusé de marcher, que les hussards de Varennes étoient mal disposés ? Ne devois-je pas prendre des précautions pour assurer la marche du roi de Varennes à Montmédi, contre la ville de Stenay et celle de Sédan ? Et si on m'eut fait dire qu'il falloit arriver sur-le-champ sans perdre un moment, avec ce que j'avois dans la main, moi seul, je serois parti à l'instant, et j'aurois négligé toutes les précautions que j'ai cru indispensables de prendre. Mais je demandai des nouvelles de M. de Goguelas, de M. de N—. A peine put-on

m'en donner, et je n'en entendis pas parler.

» Je crois que si on veut examiner avec impartialité ma conduite, que je rougis d'être obligé de justifier, on verra que mes dispositions ont été exactement ordonnées et que j'ai été le seul à ma place. Le retard qu'on m'accuse d'avoir mis à conduire le secours au roi ne peut être imputé qu'à ceux qui m'ont fait avertir de sa situation. Décidé à tout tenter pour le sauver, il m'étoit trop important d'arriver avec des forces suffisantes pour le délivrer le plutôt possible, chaque instant de perdu multipliant les difficultés et les dangers.

» On a été jusqu'à me reprocher la lettre que j'ai écrite à l'assemblée, dictée, a-t-on dit, par un esprit de fanfaronade. Dans un moment de fureur et de vengeance, je n'ai eu d'autre objet que de détourner celle du peuple qui étoit dirigée contre le roi et la reine. A-t-on pu s'y méprendre? Eussé-je été, sans cela, assez inconséquent pour me mettre dans le cas de faire confisquer mes biens, de me faire proscrire, moi et les miens, de faire mettre ma tête à prix, de me faire poursuivre par les poignards, si je n'avois eu le dessein de sauver le roi? »

Fin de l'Appendice du second Volume.

TABLE DES CHAPITRES

Qui se trouvent dans ce Second Volume.

CHAPITRE XV.

Conférence avec Linguet. — Sa proposition d'envoyer M. Duchilleau à Saint-Domingue. — Conditions proposées par M. Duchilleau. — Linguet me dénonce à l'Assemblée. — Sensibilité du Roi. — Preuve de sa fidélité à la Constitution. — M. de Narbonne. — Traits qui peignent le caractère du Roi. . . . . . Page 1

CHAP. XVI. *Mesures des ministres pour gagner les principaux journalistes de la capitale. — M. de Narbonne se charge de traiter avec Brissot et Condorcet. — Suites de cette négociation. — Atrocités imputées au Roi par Brissot dans sa feuille du* 28 *janvier. — Je dénonce cette feuille au conseil, et je propose*

de faire poursuivre l'auteur par l'accusateur public. — Les autres ministres opinent qu'il vaut mieux mépriser cette insulte. — J'écris au roi sur ce sujet. — Apparence de rupture avec Alger. — Rapide succès des mesures employées dans cette occasion. — Offre remarquable du Dey au roi. — Message secret de Tippoo-Saïb. — Ses présens. — Conversation avec la reine. Pag. 20

CHAP. XVII. *Lettre insultante du président de l'Assemblée au Roi, qui l'envoie au comité des ministres. — Lettre que j'écris au Roi à cette occasion. — Mesures importantes pour former dans l'Assemblée un parti Royaliste. — L'indiscrétion de M. de Narbonne en empêche le succès. — Division dans le conseil. — Ses suites.* 37

CHAP. XVIII. *Arrivée à Paris des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette. — Leur conversation avec le Roi. — Ils sont introduits dans le conseil. — M. de Narbonne s'absente du comité ministériel. — M. de Lafayette vient au comité. Il observe que la mé-*

sintelligence des ministres menace de suites funestes. — Il propose ma retraite de l'administration. — Ma lettre à M. de Narbonne sur un article du journal de Brissot. — Les trois généraux écrivent chacun une lettre à M. de Narbonne. Page 51

CHAP. XIX. *Les ministres s'assemblent pour examiner la conduite de M. de Narbonne. — Ils prennent unanimement la résolution de ne plus siéger avec lui dans le conseil. -- Ma démission. -- Lettre de M. de Lessart au Roi. — Ma conversation avec le Roi. — Destitution de M. de Narbonne. — Violente agitation dans l'assemblée. — Décret contre M. de Lessart. — Mort de l'Empereur. — Le chevalier de Graves est nommé ministre de la guerre.* 67

CHAP. XX. *M. Cahier-de-Gerville m'écrit une lettre impertinente. — Mon explication avec lui à ce sujet et ses suites. — M. Lacoste est appelé au ministère. — Son caractère. — M. Duport-Dutertre, Cahier-de-Gerville et Tarbé. — Leurs caractères. — Leur destitution.*

— *Dumourier appelé par M. de Lessart. — Il le supplante. — Caractère de M. de Lessart.* Pag. 89

CHAP. XXI. *Compte de mon administration rendu à l'assemblée. — Il est imprimé et publié dans tout le royaume. — Mécontentement des Jacobins.* 107

CHAP. XXII. *M. de Fleurieu, nommé gouverneur du prince royal, n'est point installé dans son office. — Après ma démission, le roi me témoigne le désir d'entretenir avec moi une correspondance épistolaire. — Objet de cette correspondance. — Sa majesté me confie la conduite de quelques affaires surveillées précédemment par M. de Lessart. — Espions employés par la police. — Arrangement conclu avec un des principaux membres de la police. Mesures dispendieuses et inutiles. — Danton soudoyé par la Cour. — Les nouveaux ministres contraignent le Roi de déclarer la guerre contre son inclination.* 130

CHAP. XXIII. *Situation critique dans laquelle le Roi se trouvoit alors. — Imposture du comité autrichien renouvelée.*

— *Carra dénonce au club des Jacobins M. de Montmorin et M. Bertrand comme membres de ce prétendu comité. — Ils portent plainte contre lui et contre plusieurs journalistes. — Protection accordée à M. Bertrand par le club des Jacobins. — Imprudence du juge Larivière. — Décret d'accusation contre lui. — Brissot et Gensonné entreprennent de prouver l'existence du comité autrichien.* Pag. 148

CHAP. XXIV. *Message secret dans les cours étrangères. — On en charge Mallet-Dupan. — Je conseille au roi de s'adresser au baron de Breteuil. — Réponse de sa majesté. — Effet que la malheureuse issue du voyage de Varennes avoit produit sur l'esprit du roi, relativement à M. de Breteuil. — Pouvoirs que sa majesté avoit confiés à ce ministre. — Époque et motifs de leur révocation. — Origine de la querelle entre M. de Calonne et M. de Breteuil. — Le Roi m'ordonne de recommander Mallet-Dupan au maréchal de Castries, et de correspondre avec Mallet. — Arri-*

vée de Mallet-Dupan en Allemagne. — Il reçoit une lettre de créance de la main du Roi. Epuisement de la liste civile. — Emprunt secret. Pag. 163

CHAP. XXV. *Relation circonstanciée du Roi et de la famille royale, depuis Châlons-sur-Marne jusqu'à Varennes, certifiée par M. de Bouillé.* Pag. 193

Le décret d'accusation lancé contre Larivière intimide ses collègues. — Les mémoires de madame de la Motte secrètement brûlés. — Ce qui en résulte. — Les scélérats soudoyés par les Jacobins sont employés à exciter une commotion populaire. — L'assemblée décrète la dissolution de la garde constitutionnelle du roi, et lance le même jour un décret d'accusation contre M. de Brissac. — Les ministres forcent le roi de sanctionner le décret qui supprime sa garde. — Ma lettre au roi pour lui conseiller de refuser sa sanction, arrive trop tard. 217

CHAP. XXVI. *Décrets contre les prêtres non-assermentés, et pour la formation d'un camp dans les environs de Paris.*

— Division du conseil à ce sujet. — Dumourier détermine le roi à renvoyer trois de ses ministres. — Miaczenski. — Le Roi arrête la publication d'un pamphlet contre Dumourier. — Fabrication de faux assignats dans les prisons. — Découvertes importantes relativement aux troubles de Saint-Domingue. — Le mulâtre Raimond. — Démission de Dumourier. — Singulière lettre de ce ministre à M. de la Rosière. Pag. 231

CHAP. XXVII. *Véritable motif des deux décrets. — Un secrétaire de Condorcet rend visite à M. de Lessart dans sa prison, et l'informe des projets adoptés par le comité secret des Jacobins. — M. de Lessart m'en envoie le détail dans une lettre. — J'envoie cette lettre au Roi. — Pétition contre un des décrets. — Insurrection du 20 juin. — Proclamation. — Bon effet qu'elle produit. — Décret du département, qui prononce la suspension de Pétion. — le Roi, forcé de prononcer sur ce décret, le confirme. — L'assemblée l'annulle. — Funestes pressentimens du Roi. — Intéressante conversa-*

tion avec sa majesté sur l'événement du 20 juin. — Plan que je proposai au Roi. — Ses motifs pour ne point l'adopter. Pag. 252

CHAP. XXVIII. *Représentation au Roi sur la nécessité d'adopter un plan et de le suivre. — Le Roi approuve la proposition de consulter MM. Montmorin et Malouet sur sa situation. — Opinion de sa majesté sur M. Malouet. — Plan pour gagner les tribunes de l'assemblée. — Rejeté par le Roi. — On l'exécute à son insçu. — Il le découvre et en ordonne la suspension. — Plan général de conduite proposé au Roi. — M. de Lafayette.* 271

CHAP. XXIX. *Complot de Santerre pour assassiner la reine. — L'assassin est arrêté avant d'avoir pu commettre son crime. — Une de mes lettres, adressée à la reine, est enlevée de ma table par un journaliste. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Mesures proposées au roi à cette occasion. — Etablissement d'un club sous la dénomination de club national. — Troupe de Lieutaut. — Le maire d'Etampes.* 295

Fin de la Table des Chapitres.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03394 4169

BUHR A
a39015 01807610 2b